

La protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma

Mécanismes locaux de protection et réponse humanitaire

Enquête de terrain réalisée dans la région
du Liptako-Gourma
(août-septembre 2020)

M. Frédéric Baele (DRC)
Dr. Virginie Baudais and Dr Shourjya Deb
(SIPRI)
Pr. Tiéman Diarra (POINT SUD)
Dr. Oumarou Hamani (LASDEL)
Dr. Thomas Ouédraogo (CGD)

Travail de recherche financé par AHRC-FCDO



Table des matières

I. Introduction.....	7
II. Contexte général de la recherche : la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma.....	9
A. Approche méthodologique	9
1) Les partenaires de recherche.....	9
2) Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso	11
3) Zone d'étude et communes enquêtées au Mali	11
4) Zone d'étude et communes enquêtées au Niger	11
5) La collecte des données	12
6) Les limites de l'étude	12
a. L'inaccessibilité de certaines localités	12
b. La barrière linguistique	13
B. L'échantillon	14
1) Distribution : pays, âge et sexe	14
2) Niveau d'éducation	14
3) Profession des enquêtés	15
4) Le statut des enquêtés	16
5) Types de déplacement.....	17
6) Rôle joué dans la société.....	18
III. Menaces, risques et vulnérabilités	19
A. Nature des menaces et des risques	19
1) Les problèmes économiques	20
a. Les problèmes économiques liés à la présence des déplacés	20
b. Le difficile accès aux surfaces cultivables	22
c. Le vol de bétail.....	22
d. Les foires et marchés.....	23
2) Les problèmes de gouvernance	24
a. La pénurie d'eau.....	24
b. L'absence de papiers d'identité comme obstacle à la mobilité et aux activités rémunératrices	24
c. Le délitement des services publics.....	25
d. La montée des tensions intercommunautaires et les formes de discrimination	25
e. La spéculation foncière et le problème du logement	26
3) Les problèmes sécuritaires	26
a. Les attaques terroristes.....	26
b. Le banditisme	27
c. Les attaques contre les autorités traditionnelles.....	28
B. Les facteurs de risques et de vulnérabilité	29
1) Les facteurs de risques	30
2) La pauvreté.....	31
3) Faibles opportunités d'emplois pour les jeunes	32
4) La prolifération et l'accès facile aux armes illicites	33
5) Des tensions intercommunautaires	33
C. Les perceptions de la sécurité	34
IV. Les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire	36
A. Les mécanismes locaux de protection	37
1) Les différents types d'aide humanitaire.....	38
2) Les mécanismes locaux de protection développés par les victimes directes de l'insécurité	38
3) Les mécanismes locaux de protection déployés par les autorités des zones d'accueil des réfugiés et déplacés	41
a. Les mécanismes de résolution des conflits	42

b.	Les mécanismes de protection déployés par les parents des déplacés et les communautés d'accueil.....	43
c.	L'accès à la terre	45
d.	Les appuis apportés par les organisations locales de la société civile	45
4)	Les mécanismes de protection humanitaire : les réponses extérieures	45
a.	Les mécanismes formels	46
b.	L'État dans la protection humanitaire	47
c.	Les agences, ONG et projets actifs dans la protection humanitaire.....	48
B.	Les interactions entre les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire ..	50
1)	La complémentarité entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire	51
2)	Les éléments de divergence entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire	54
3)	Les perceptions des populations sur les mécanismes de protection	54
C.	Les impacts de la réponse humanitaire	57
1)	Les impacts positifs.....	57
2)	Les impacts négatifs.....	57
D.	Annexe	58
	<i>Table des cartes, tableaux et graphiques.....</i>	68

Remerciements

Cette recherche a été menée dans le cadre d'un projet conduit par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), le Danish Refugee Council (DRC) et les partenaires de recherche suivants : le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) au Burkina Faso, Point Sud au Mali et le Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement (LASDEL) au Niger.

Cette recherche a été financée par le Arts and Humanities Research Council (AHRC-FCDO) dans le cadre du « Collaborative Humanitarian Protection Research Programme » [grant number AH/T007435/1].

Nous remercions tous nos partenaires le DRC, le LASDEL, POINT SUD et le CGD et, à travers eux, toutes les personnes, chercheurs, coordonnateurs et facilitateurs, autorités administratives locales qui ont été engagés ou ont facilité cette recherche.

Liste des sigles et acronymes

AGR	Activités génératrices de revenu
AHRC	Arts and Humanities Research Council
AQMI	Al Qaida au Maghreb islamique
ASACO	Association de santé communautaire
CGD	Centre pour la gouvernance démocratique
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CLPC	Comité local de protection communautaire
CNIB	Carte nationale d'identité burkinabè
COOPI	Cooperazione Internazionale Italia
CVD	Conseiller villageois de développement
DDG	Danish Demining Group
DFID	Department for International Development
DRC	Danish Refugee Council
EIGS	État islamique au Grand Sahara
FDS	Forces de défense et de sécurité
G5 Sahel	Groupe de 5 pays (Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad)
GANE	Groupe armé non étatique
GSIM	Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans
HD	Centre pour le dialogue humanitaire
HRC	Haut-Commissariat aux réfugiés
IASC	Comité permanent interinstitutions (Inter-Agency Standing Committee)
LASDEL	Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personne déplacée interne
PSIRC	Programme de sécurisation intégrée des régions du Centre
PTF	Partenaires techniques et financiers
RCI	République de Côte d'Ivoire
SAT	Site d'aménagement temporaire
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du Conseil national des secours d'urgences
VBG	Violences basées sur le genre
WASH	Water Sanitation and Hygiene

Principaux résultats

Cette recherche a été menée dans le cadre d'un projet conduit par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), le Danish Refugee Council (DRC) et les partenaires de recherche suivants : le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) au Burkina Faso, Point Sud au Mali et le Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement (LASDEL) au Niger. Ce projet de deux ans (2020-2022) s'est concentré sur la région du Liptako-Gourma ou région des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Depuis 2005, cette région est l'épicentre de la crise sahélienne, caractérisée par une détérioration rapide de la situation sécuritaire.

L'économie

- Le principal problème économique énoncé par les enquêtés est le chômage et le manque d'opportunités économiques ; le second est lié à l'accès limité aux terres agricoles au Burkina Faso et au Mali et aux mauvaises récoltes au Niger.
- L'augmentation de la population des localités d'accueil engendre de nouveaux besoins humanitaires en termes de protection et d'accès aux services sociaux de base. Si les enquêtés sont inquiets de la présence des déplacés à cause de la méfiance qu'elle suscite entre les communautés, la pression sur les moyens de subsistance demeure la principale préoccupation.
- L'arrivée de déplacés dans une localité et la durée de leur séjour ont des conséquences économiques importantes sur les communautés hôtes. Si ces dernières éprouvent de la compassion, la question de l'alimentation et de l'insécurité alimentaire comme risques inhérents à l'arrivée de déplacés revient très souvent dans les entretiens. L'insécurité alimentaire frappe également les familles résidentes en raison de l'accessibilité limitée aux champs, mais aussi de la charge que font peser les familles déplacées sur des économies déjà faibles.

La gouvernance

- Le manque d'infrastructures est cité comme le principal problème de gouvernance au Burkina Faso et au Niger, tandis qu'au Mali, c'est l'accès aux services sociaux.
- Concernant les services sociaux de base, l'accès à l'eau et à l'alimentation sont les principaux problèmes mis en avant par les enquêtés. Viennent ensuite l'accès aux infrastructures de santé et l'accès au logement.

La sécurité

- La principale motivation à l'engagement dans des groupes violents est économique.
- Au Burkina Faso et au Mali, les enquêtés affirment pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés, ce qui n'est pas le cas au Niger.
- Le sentiment d'insécurité éprouvé par les enquêtés est principalement dû à la proximité des zones de combat, aux attaques et menaces contre la population, aux activités criminelles et à la présence d'acteurs armés non étatiques.

Les mécanismes de protection

- La pluralité des mécanismes de protection tient à la variété du contexte sécuritaire d'un site à l'autre, mais également à la position stratégique des différentes catégories d'acteurs qui définissent chacune une conduite de protection particulière.
- Parmi les mécanismes de protection endogènes sont cités les comités de dialogue et réconciliation mis en place dans certains villages et les dialogues communautaires conduits par les personnes âgées. Les jeunes s'investissent également pour assurer la surveillance des villages et patrouiller dans les zones.

- En cas d'incident, les personnes le rapportent en priorité à la famille (49,81 %), et majoritairement aux femmes (63,33 %) ainsi qu'aux leaders communautaires. Lorsque l'enquêté est un migrant, il préfère le rapporter aux forces de défense et de sécurité (FDS) et lorsque c'est un nomade, il se tourne de préférence vers les leaders communautaires.
- Certains conflits ont été résolus par le dialogue et la médiation, mais aussi par le cousinage à plaisanterie et le dialogue intercommunautaire, notamment entre Dogons et Peuls au Mali.
- Les mécanismes de protection peuvent être communautaires ou institutionnels, chaque déplacement déclenchant une chaîne de solidarité à tous les niveaux, fondée sur une solidarité de type traditionnel.
- La coordination de l'aide pose problème : souvent, l'information relative à la disponibilité de l'aide est transmise par les mairies ou le conseil de cercle qui travaillent avec les préfets et sous-préfets des localités. Les populations se sentent mises à l'écart de la gestion de l'aide humanitaire. Des cas de détournement par les autorités locales ont aussi été signalés, en particulier au Mali.
- Couvrant plusieurs domaines, les distributions portent sur les biens de première nécessité permettant aux populations déplacées de s'installer et de supporter le choc lié à leur déplacement. Pour la majorité des enquêtés (49,09 %), les activités menées dans le cadre de la protection humanitaire répondent aux besoins primordiaux des communautés.
- Selon 72,23 % des enquêtés, les activités de protection respectent les codes culturels locaux et 65,40 % d'entre eux considèrent que la protection humanitaire permet de renforcer les mécanismes locaux de protection existants.
- La situation sécuritaire conduit à la transformation des systèmes locaux de prévention des conflits et de protection humanitaire. Ces derniers tendent à devenir obsolètes dans les localités du Nord et du Sahel au Burkina Faso où l'insécurité est très élevée et la méfiance grandissante entre des communautés qui auparavant cohabitaient et partageaient des mécanismes de résolution des conflits. La stratégie des groupes terroristes consiste à s'attaquer aux garants de l'ordre social, les leaders religieux, les chefs traditionnels et les élus locaux.

I. Introduction

Dans le cadre du programme de recherche sur la protection humanitaire dans les zones de conflit, ce rapport cherche à comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire mis en œuvre dans la région du Liptako-Gourma et interroge les liens entre mécanismes de protection locale et mécanismes de protection humanitaire. Renforcer l'efficacité des programmes de protection nécessite de bien en comprendre les enjeux, en se fondant sur des données empiriques recueillies auprès d'un échantillon représentatif de populations. Ce rapport repose sur des données quantitatives et qualitatives collectées au Burkina Faso (régions du Nord et du Sahel), au Mali (région de Mopti) et au Niger (région de Tillabéri) en août et septembre 2020.

La région du Liptako-Gourma, située aux frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, est le nouvel épice de la crise saharo-sahélienne qui a éclaté en 2012. La montée de « l'insécurité est attribuée à l'exacerbation de trois phénomènes : l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée et les conflits locaux¹ ». Les populations de ces régions font face à une violence généralisée et sont victimes de nombreuses exactions commises par différents groupes armés et les FDS. Les attaques se multiplient non seulement contre les populations civiles mais aussi contre les représentants et les symboles de l'État, que ce soient les FDS², les autorités locales – administratives, religieuses et coutumières – ou encore les fonctionnaires et les commerçants. Pour faire face à la situation, une force multinationale conjointe du G5 Sahel a été mise en place en 2017 par la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, pour venir en appui aux forces nationales. Cette force se déploie le long des frontières des trois pays. Le Burkina Faso et le Niger mènent aussi leurs propres opérations militaires (comme « Dongo » et « Almahau » dans la zone du Liptako nigérien ou « Otapoanou » et « Doofu » du côté du territoire du Liptako-Gourma au Burkina Faso) pour essayer d'enrayer la menace terroriste et lutter contre la prolifération des groupes armés et de la criminalité organisée. Le Mali a également adopté un Plan de sécurisation intégrée des régions du centre (PSIRC) en 2017. Pourtant, en dépit de la mobilisation des forces étrangères et nationales, la sécurité continue de se dégrader. Les communautés locales ont le sentiment d'être abandonnées par leurs États et certaines sont de plus en plus isolées. Les attaques provoquent régulièrement des déplacements de populations qui s'ajoutent parfois aux réfugiés maliens qui ont fui les zones de combat depuis 2012.

Historiquement, la région du Liptako-Gourma s'étend sur huit régions administratives du Burkina Faso (Ouagadougou, Tenkodogo, Manga, Kaya, Fada N'Gourma, Ziniaré, Ouahigouya et Dori), quatre régions du Mali (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) et deux régions du Niger (Tillabéri et Dosso) auxquelles s'ajoute l'aire métropolitaine de la capitale Niamey. On y trouve des populations nomades et sédentaires ainsi qu'une variété de groupes communautaires et socio-professionnels, en particulier des agriculteurs, des éleveurs, des commerçants et des pêcheurs. Le Liptako-Gourma est aussi une zone historique de transhumance, mais la diminution des aires de pâturage liée à l'exploitation des terres agricoles, à la raréfaction de l'eau et des ressources fourragères et, plus largement, à l'impact du changement climatique engendre de graves conséquences sur le mode de vie des populations. Différentes sécheresses ont déjà gravement fragilisé les populations et leurs bétails, attisant les tensions entre communautés, au risque de voir la situation dégénérer en conflits inter et intracommunautaires. C'est actuellement une zone où sévissent de nombreux groupes armés non étatiques (GANE), milices et/ou groupes d'autodéfense, souvent constitués sur une base communautaire, groupes extrémistes

¹ Institut d'études de sécurité, « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », rapport sur l'Afrique de l'Ouest n° 26, décembre 2019, p. 3.

² Entre 2016 et 2020, les FDS nigériennes ont perdu des dizaines de soldats dans des attaques menées par des groupes armés contre des camps dont Inatès, Sinaghadar, Ayorou, Wanzarbé, etc.

violents³ qui condamnent les populations à vivre dans la peur, dans des zones où la présence de l'État est très inégale voire inexistante. Elle est le théâtre d'opération de groupes djihadistes transnationaux dont Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI), l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) et Ansarul Islam⁴. Ces groupes jouent aussi des tensions sociales, contribuant à aggraver des conflits locaux, avec de lourdes conséquences sur la cohésion sociale.

Carte 1. Zone du Liptako-Gourma



Depuis 2015, les conflits ont entraîné des déplacements massifs de populations, ce qui contribue à accroître la vulnérabilité des populations déjà fragilisées par la récurrence des mauvaises saisons agricoles et la baisse subséquente de la production vivrière et fourragère. En 2020, la crise a entraîné la mort d'environ 5 000 personnes (au 31 août 2020) et conduit à de nombreux déplacements : 1 617 132 personnes ont été déplacées, dont 1 448 659 déplacés internes (90 % des déplacés). 65 % l'ont été au Burkina Faso, 19 % au Mali et 12 % au Niger⁵.

³ Multiplication des groupes violents avec base combattante locale qui sont « dirigés, au moins au niveau intermédiaire, en majorité par des individus issus des communautés dans lesquelles ils s'implantent » témoignant d'une « endogénéisation de la menace » in Institut d'études de sécurité, « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », rapport sur l'Afrique de l'Ouest n° 26, décembre 2019, p. 7.

⁴ European Council on Foreign Relations, « Mapping Armed Groups in Mali and the Sahel », https://ecfr.eu/special/sahel_mapping (page consultée le 16/05/2022).

⁵ IOM, « Displacement Tracking Matrix (DTM), Central Sahel & Liptako Gourma Crisis », Monthly Dashboard n° 10, 20 octobre 2020, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/LGC_Monthly_Dashboard_October_2020_v4.pdf (page consultée le 16/05/2022).

II. Contexte général de la recherche : la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma

La recherche porte sur la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma et vise à *comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire mis en œuvre dans la région du Liptako-Gourma*. Une meilleure compréhension des mécanismes de protection permettrait, entre autres, d'identifier les interventions les plus efficaces et d'adapter les interventions pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des communautés affectées.

A. Approche méthodologique

Lancée en juin 2020, cette étude ambitionne de comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire sur les populations de cette région très affectée par la crise multiforme qui se joue actuellement au Sahel. Plus spécifiquement, l'objectif de cette recherche est d'analyser les mécanismes d'intervention humanitaire pour les rendre plus efficaces et surtout plus adaptés aux attentes des communautés affectées. Pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte des perceptions et priorités des populations, et notamment des populations bénéficiaires des programmes de protection humanitaire pour améliorer leur conception et leur mise en œuvre, en se fondant sur des données – qualitatives et quantitatives – empiriquement contextualisées.

À cette fin, nous avons identifié plusieurs pistes de recherche :

- l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités des populations du Liptako-Gourma ;
- l'identification des mécanismes locaux de protection et la compréhension des normes et règles sociales sur lesquelles ils reposent ;
- l'identification des réponses de protection humanitaire et l'analyse de l'interaction entre les réponses de protection humanitaire et les mécanismes de protection locaux ;
- l'évaluation de l'impact des réponses apportées et de l'adéquation entre l'assistance proposée et les besoins identifiés.

1) *Les partenaires de recherche*

À l'échelle des trois pays, la recherche a été coordonnée par le SIPRI. Dans chacun d'entre eux, la coordination a été assurée par les institutions locales partenaires au Burkina-Faso (CGD), au Mali (Point Sud) et au Niger (LASDEL) qui ont chacune déployé des facilitateurs et des chercheurs sur le terrain. La recherche sur le terrain a été réalisée dans les régions administratives du Sahel et du Nord au Burkina Faso, dans la région de Mopti au Mali et dans la région de Tillabéri au Niger en août et septembre 2020.

Travaillant dans la région du Liptako-Gourma depuis 2013, le **DRC** fournit une grande variété d'aides d'urgence allant de la sécurité alimentaire à la protection (notamment des enfants).

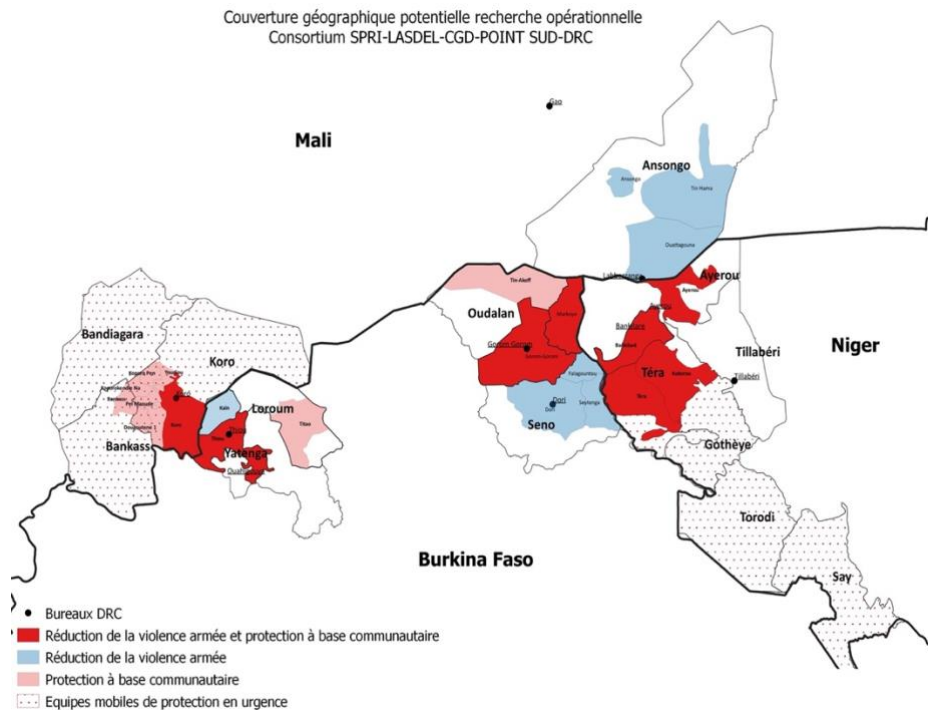
- Dans la région du Sahel au Burkina Faso, il mène un programme de suivi visant à protéger et à assister les personnes vulnérables à proximité de la frontière malienne, notamment via une assistance multisectorielle d'urgence.
- Dans la région de Mopti au Mali depuis janvier 2013, il apporte une réponse à la crise sécuritaire. Le DRC est un des principaux acteurs de la protection communautaire et mène un projet depuis cinq ans pour prévenir les violences sexuelles et sexistes et mettre en œuvre la protection de l'enfance.

- Au Niger, le DRC met en œuvre des programmes de protection dans la région de Tillabéri depuis 2018, ainsi qu'une réponse rapide d'assistance de première urgence (habitat, bien non alimentaires, activités génératrices de revenus [AGR]).

L'action du DRC, basée sur une approche communautaire de la sécurité et de la gestion de ses activités, met l'accent sur l'identification des besoins et des priorités des communautés affectées et favorise la mise en œuvre de solutions définies localement dans le cadre de la sécurité humaine.

La collecte de données tient compte des différences locales mais aussi du contexte institutionnel propre à chaque pays. La production de données dans des zones affectées par des conflits et leur analyse soutiennent et renforcent l'efficacité de l'aide humanitaire, en accordant la priorité aux groupes les plus vulnérables. Fondées sur une approche mixte de recherche, qualitative et quantitative, ces données permettront au DRC d'orienter ses programmes en intégrant les spécificités des contextes locaux pour appréhender les mécanismes de contrainte et de protection locale.

*Carte 2. Couverture géographique potentielle recherche opérationnelle
SIPRI-LASDEL-CGD-POINT SUD-DRC*



2) Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso

Tableau 1. Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso

Région	Cercle/ province	Commune
Sahel	Soum	Djibo
	Seno	Dori
	Oudalan	Markoye
		Gorom-Gorom
Nord	Yatenga	Kain
		Yensé
		Ouahigouya
	Loroum	Banh

3) Zone d'étude et communes enquêtées au Mali

Tableau 2. Zone d'étude et communes enquêtées au Mali

Région	Cercle/ province	Commune	Village/quartier	Observation
Mopti	Koro	Koro	Koro	Bargou (Koro) a été remplacé au cours de l'enquête par Edjibara dans la commune de Koro pour des raisons de sécurité.
			Kiri	
			Bargou (Koro)	
			Bih	
	Mopti	Mopti/Sévaré	Mopti/Sévaré	
	Bankass	Bankass	Bankass ville	

4) Zone d'étude et communes enquêtées au Niger

Tableau 3. Zone d'étude et communes enquêtées au Niger

Région	Département	Communes	Villages
Tillabéri	Bankilaré	Bankilaré	Amarsingué
			Petelkolé
			Bankilaré
	Téra	Diagourou	Bangaré
	Tillabéri	Dessa	Dessa
			Kandadji
			Sanguilé
			Seno
			Famalé
	Ayorou	Commune	Kongotchiré
			Koutougou
Gaoudel			

5) *La collecte des données*

La recherche a été conduite suivant une méthode mixte qui combine entretiens approfondis de type semi-directifs, groupes de discussion et administration de questionnaires. Cette méthode permet de mesurer les perceptions des populations, mais aussi d'approfondir certains aspects par la recherche qualitative.

Un séminaire de formation a été organisé dans chaque pays au profit des facilitateurs et des chercheurs juniors portant sur les techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives (conduite des entretiens, animation de groupes de discussion, technique de *reporting*, etc.). À l'issue de ces formations, chaque centre a participé à l'élaboration du protocole de recherche et à la conception du guide d'entretien. Le questionnaire a été élaboré par le SIPRI et le DRC, puis testé avec les facilitateurs lors des ateliers de formation. Chaque équipe a ensuite préparé son terrain en informant les autorités administratives et en mobilisant des points focaux.

La recherche quantitative a permis la réalisation de 1 328 entretiens répartis comme suit :

Tableau 4. Répartition des entretiens

	Burkina Faso	Mali	Niger
Questionnaires	540	394	394
Groupes de discussion	10	26	7
Entretiens qualitatifs	30	22	71

La recherche qualitative a été fondée sur l'administration d'entretiens semi-directifs et l'organisation de groupes de discussion en particulier auprès :

- des responsables locaux comme les chefs de village, les chefs religieux, les responsables des groupements de la jeunesse et des femmes ;
- des communes et collectivités : responsables des structures communautaires, associations et personnes déplacées ;
- des familles : chef de famille, personnes vulnérables.

6) *Les limites de l'étude*

a. L'inaccessibilité de certaines localités

Les limites de l'étude sont d'abord d'ordre sécuritaire. Au Burkina Faso, l'accès à la zone d'étude est fortement déconseillé par les autorités, rendant certains villages inaccessibles. Dans d'autres localités, les enquêteurs ont été mis en garde par les populations pour des raisons de sécurité. Dans plus d'une cinquantaine de communes des deux régions, seuls les ressortissants ou les personnes déplacées internes (PDI) ont pu être interrogés.

Au Niger, la mise en œuvre s'est heurtée à des défis opérationnels et sécuritaires. L'assassinat des sept humanitaires à Kouré (le 9 août 2020), la déclaration de l'état d'urgence dans la zone et les opérations militaires subséquentes ont compliqué la collecte. Du fait des risques liés au déplacement dans certaines localités, les entretiens par questionnaire n'ont pu être réalisés conformément au dispositif d'enquête initial. Les facilitateurs sont alors rentrés à Niamey sans avoir pu compléter tous les questionnaires.

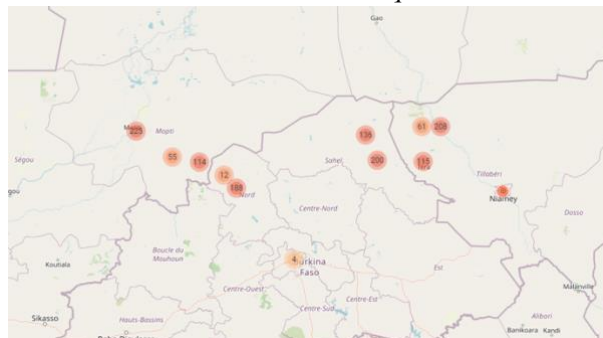
Dans la commune d'Ayorou, trois villages situés à la frontière nigéro-malienne étaient inaccessibles au moment de l'enquête : Kongotchiré, Koutougou et Gaoudel. Les enquêtes quantitatives ont été remplacées par des enquêtes qualitatives dans la ville d'Ayorou où il a été possible de rencontrer les autorités coutumières des villages de Kongotchiré et de Koutougou. Au terme de l'enquête, 32 entretiens individuels et de groupe ont été réalisés. À Bankilaré, l'équipe a pu administrer les questionnaires au niveau du chef-lieu de la commune. Pour des raisons sécuritaires, l'ensemble des autorités ont déconseillé à l'équipe de se rendre dans les villages de Petelkolé et d'Amarsingué. Une partie des villages s'est repliée à Téra, dont les chefs de village qui y résident depuis lors. La présence des autorités coutumières a permis de réaliser des entretiens qualitatifs et le DRC y organise également les rencontres avec les ressortissants de ces localités. Dans le département de Téra, le village de Bangaré situé à la frontière avec le Burkina Faso et dont une partie de la population a trouvé refuge à Téra, était inaccessible. Tous les leaders (enseignants, leaders d'opinion, religieux, etc.) et responsables locaux (conseillers municipaux, maire, autorités coutumières) avaient également élu domicile à Téra plus de sept mois auparavant. Le choix a alors été fait de réaliser les entretiens à Téra même, auprès des déplacés de Bangaré et de Bouppo, un village qui partage le même terroir et la même insécurité que Bangaré. Ce « bricolage » a permis d'administrer une centaine d'entretiens. Devant le nombre très réduit d'entretiens par questionnaire (71 au total) réalisés au cours de la première phase de collecte conduite dans les départements d'Ayorou, de Bankilaré et de Téra, une seconde phase a été initiée dans la commune rurale de Dessa (septembre 2020), plus accessible et moins exposée aux risques sécuritaires.

Au Mali, la situation sécuritaire a également engendré quelques difficultés : le climat d'insécurité a provoqué des déplacements de personnes de la localité de Bih et l'accès à ce village a été déconseillé par les ressortissants eux-mêmes, basés à Koro. Les populations craignent des représailles après le passage des facilitateurs. Néanmoins, ceux-ci étaient assez nombreux à Koro pour permettre aux équipes de mener des entretiens⁶. De même, la principale difficulté dans la région de Mopti est l'insécurité. Les forces de l'ordre sont présentes dans les chefs-lieux des cercles mais ne se déplacent pas dans les localités, et la sécurité est assurée par les chasseurs dozos.

b. La barrière linguistique

La seconde difficulté est d'ordre linguistique, limite rapportée par les équipes des trois pays. Par exemple, au Burkina Faso, malgré le soin pris par le CGD pour privilégier des ressortissants de la zone d'étude comme facilitateur, certains groupes de PDI rencontrés ne s'exprimaient pas ou peu dans la langue du facilitateur. Cette difficulté pouvait cependant être contournée par le recours à des points focaux qui ont servi d'interprètes, et ce dans les trois pays.

Carte 3. Localités enquêtées

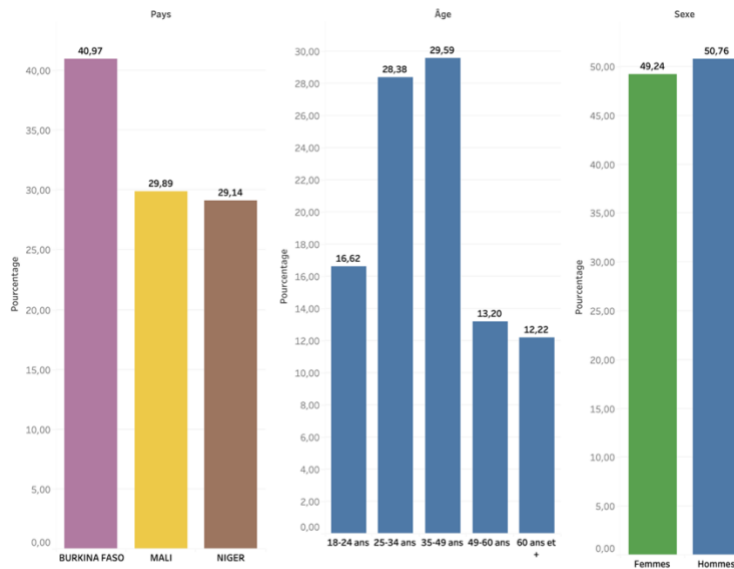


⁶ La mobilité forcée est une des conséquences visibles de l'insécurité à Koro. Les villages les plus touchés sont Bih, Ségué, Lourgan, Derouh, Gomso, Pogonon, Ana-Mossila.

B. L'échantillon

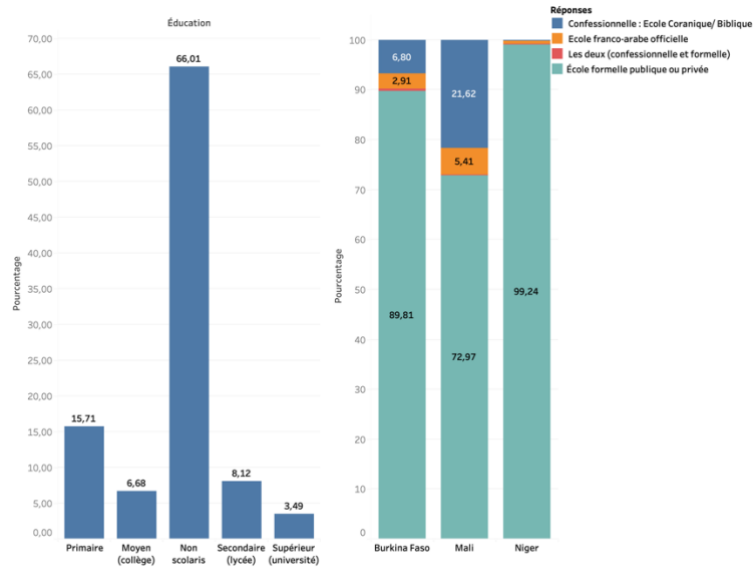
1) Distribution : pays, âge et sexe

Graphique 1. Distribution : pays, âge et sexe



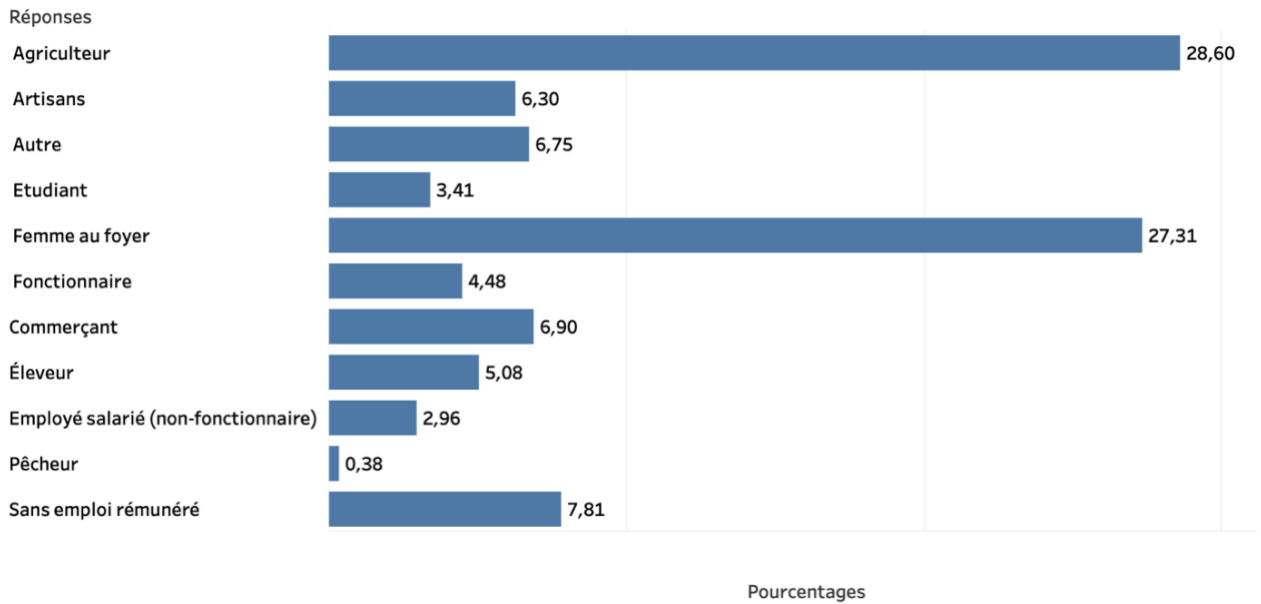
2) Niveau d'éducation

Graphique 2. Niveau d'éducation

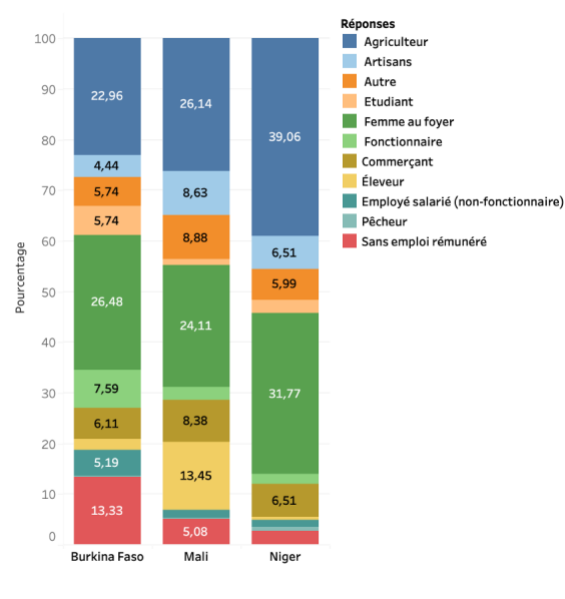


3) Profession des enquêtés

Graphique 3. Profession des enquêtés (% totaux)

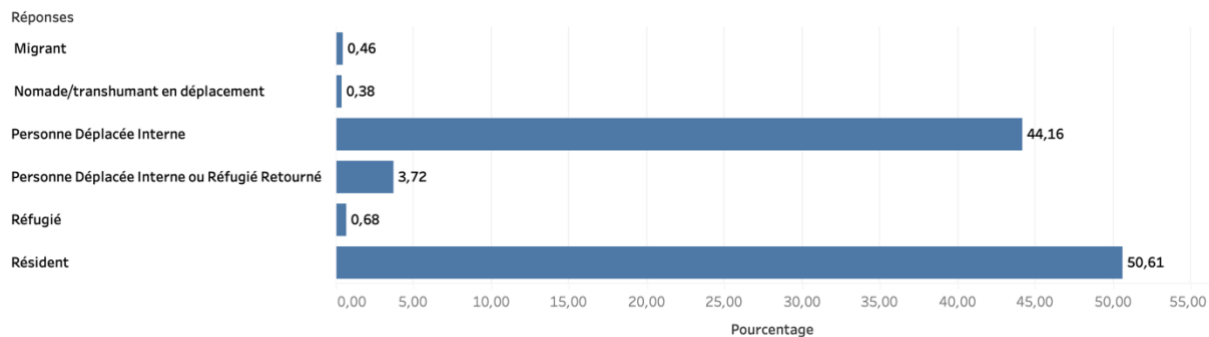


Graphique 4. Profession des enquêtés (répartition par pays)

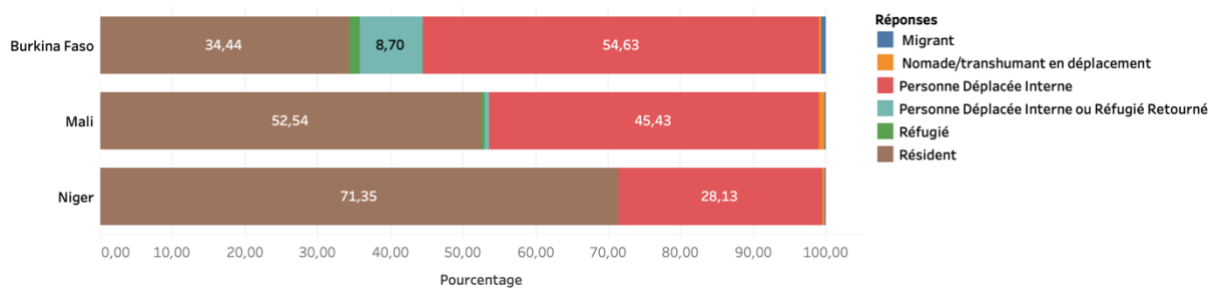


4) Le statut des enquêtés

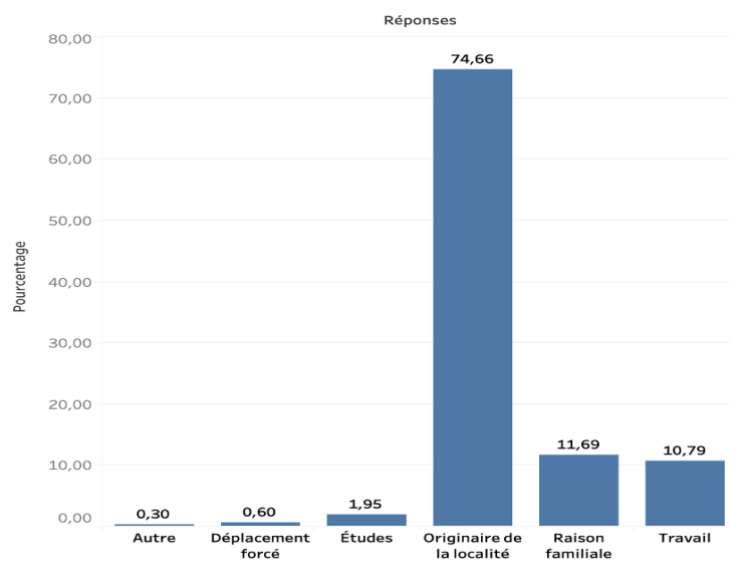
Graphique 5. Statut des enquêtés (% totaux)



Graphique 6. Statut des enquêtés (répartition par pays)

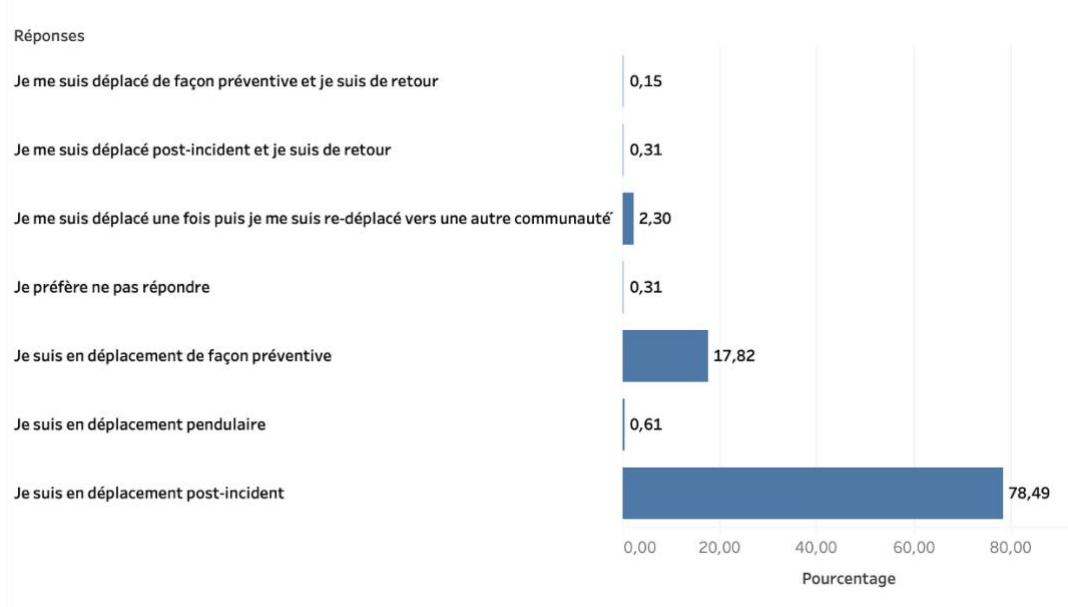


Graphique 7. Motif du déplacement

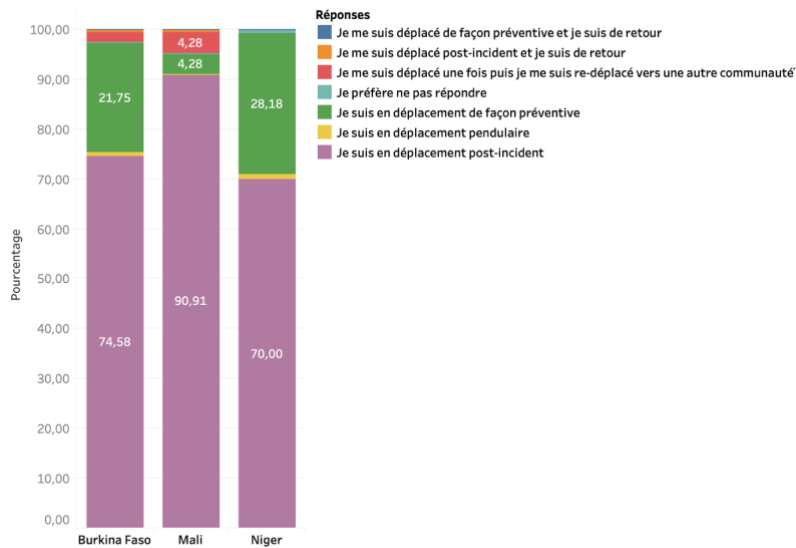


5) Types de déplacement

Graphique 8. Type de déplacement (% totaux)



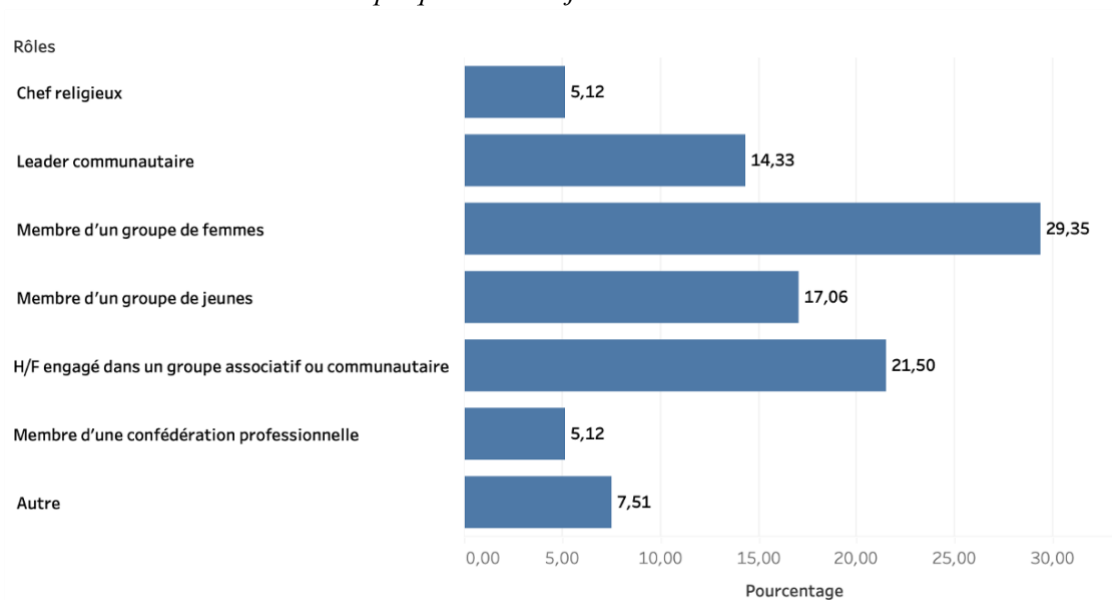
Graphique 9. Type de déplacement (répartition par pays)



6) Rôle joué dans la société

77,77 % des personnes interrogées ne jouent pas de rôle social particulier au sein de leur société.

Graphique 10. Rôle joué dans la société



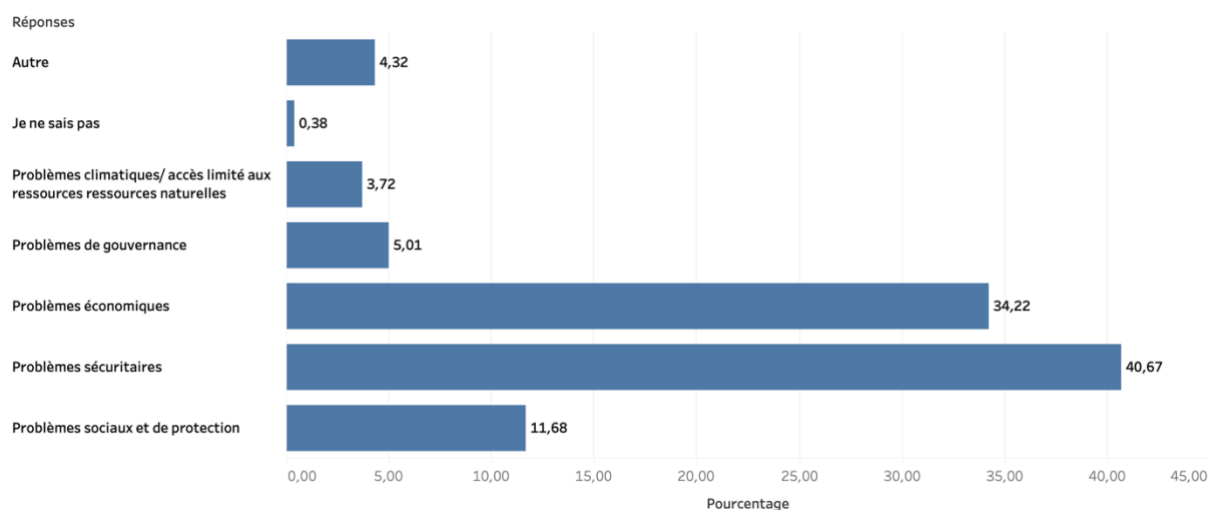
III. Menaces, risques et vulnérabilités

Les localités enquêtées dans la région du Liptako-Gourma font face à divers types de menaces dont le terrorisme, la violence des GANE (dont des groupes extrémistes violents), divers trafics, la criminalité organisée, etc. Les populations, les représentants de l'État ou les autorités traditionnelles et religieuses sont particulièrement visés par des assassinats ciblés, des enlèvements, des attaques à domicile et dans les foires, etc. Les populations civiles subissent des attaques diverses venant des GANE et le nombre de victimes s'est considérablement accru. Cette crise exacerbe aussi les vulnérabilités structurelles comme la faiblesse des États, la pauvreté extrême, les clivages sociaux, la dégradation des ressources naturelles.

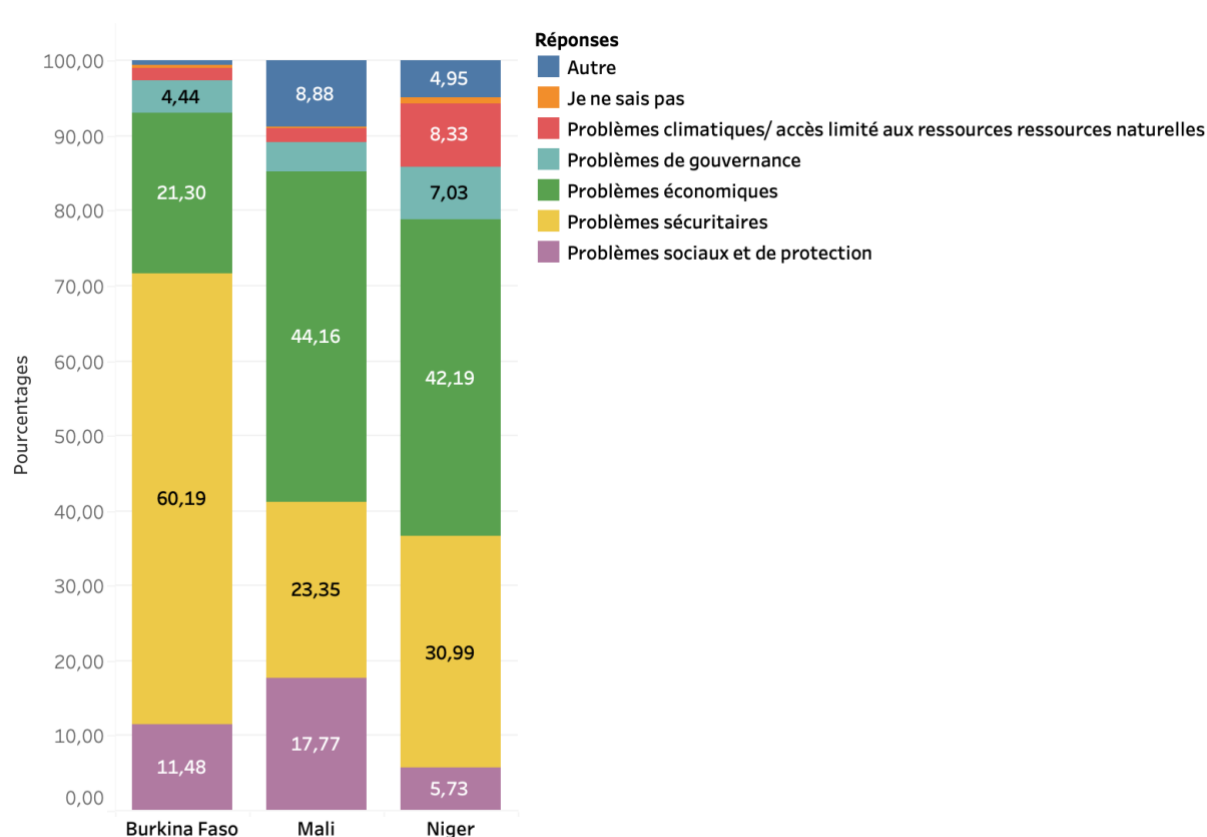
A. Nature des menaces et des risques

Les menaces sont de natures diverses à la fois dans leurs fondements, leurs formes et les modes opératoires, mais aussi au regard des acteurs impliqués et des cibles. Pour **40,67 %** des personnes interrogées, **les problèmes primordiaux sont d'ordre sécuritaire** : ils sont cités en premier par 42,30 % des hommes et 38,98 % des femmes, et par toutes les classes d'âge jusqu'à 49 ans. Après 50 ans, les problèmes économiques prennent le pas. Si l'on désagrège les données par pays, on s'aperçoit que les problèmes sécuritaires sont beaucoup plus importants au Burkina Faso (60,19 %) qu'au Mali et au Niger où les problèmes économiques priment.

Graphique 11. Nature des menaces et des risques (% totaux)



Graphique 12. Nature des menaces et des risques (répartition par pays)



1) Les problèmes économiques

Pour **60,24 %** des enquêtés, le principal problème économique est le chômage et le manque d'opportunités économiques (60,39 % pour les hommes et 60,09 % pour les femmes, tous âges confondus) dont :

- Burkina Faso : 67,59 %
- Mali : 57,11 %
- Niger : 53,13 %

En second vient l'accès limité aux terres agricoles au Burkina Faso (41,67 %) et au Mali (32,23 %), et les mauvaises récoltes au Niger (27,34 %).

a. Les problèmes économiques liés à la présence des déplacés

Du fait de l'insécurité, de nombreuses populations sont contraintes de quitter leurs villages pour se réfugier dans les chefs-lieux des communes, des départements et des régions. En novembre 2020, le Burkina Faso comptait 1 049 767 déplacés et 19 594 réfugiés, le Mali 295 015 déplacés et 29 828 réfugiés et le Niger 140 763 déplacés et 59 857 réfugiés⁷. Les déplacements s'effectuent vers des villages dont les habitants partagent des liens de parenté ou matrimoniaux avec ceux des villages victimes de conflits. Ces PDI viennent ainsi s'ajouter, dans certaines localités (au Niger notamment),

⁷ IOM, « Displacement Tracking Matrix (DTM), Central Sahel & Liptako Gourma Crisis », Monthly Dashboard n° 10, 30 novembre 2020, https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/LGC_Monthly_Dashboard_November_2020_v4.pdf?file=1&type=node&id=10285 (page consultée le 16/05/2022).

aux divers réfugiés déjà installés, et tous ces déplacements de populations pèsent économiquement sur les communautés d'accueil.

À 41,73 %, les enquêtés se disent inquiets de la présence des déplacés, surtout à cause de la méfiance qu'elle engendre entre communautés (51,64 % dont 54,08 % pour les hommes et 48,83 % pour les femmes ; 52,83 % au Burkina Faso, 43,07 % au Mali et 74,6 % au Niger). En revanche, ils sont moins inquiets des risques de tensions intercommunautaires (non à 75,64 %) que de la pression que cette présence exerce sur les moyens de subsistance (oui à 50,18 %).

Au Niger, les villes frontalières d'Ayorou, de Téra, de Bankilaré et de Dolbel (Tillabéri) ont vu arriver un flux important de réfugiés (maliens et burkinabés) et/ou de déplacés internes, fuyant les violences qui sévissent dans leurs localités d'origine. L'augmentation de la population des localités d'accueil engendre de nouveaux besoins humanitaires en termes de protection et d'accès aux services sociaux de base. Par exemple, la ville d'Ayorou est très touchée par les migrations forcées. Du fait de sa situation géographique, elle a vu arriver plusieurs vagues de réfugiés maliens depuis 2012, auxquels se sont ajoutés les milliers de déplacés internes venus principalement d'Inatès (à partir de juillet 2019) lorsque les FDS ont abandonné la zone, laissant les populations civiles sans défense. Aux déplacés internes d'Inatès s'ajoutent ceux de plusieurs autres villages frontaliers de la commune d'Ayorou tels que Wailabon, Gaoudel, Kongo Tchiré ou encore Tedebet.

L'arrivée de déplacés dans une localité et la durée de leur séjour ont des conséquences économiques importantes sur les communautés hôtes. Ces dernières éprouvent de la compassion pour ces personnes, mais n'en demeurent pas moins inquiets concernant l'impact en termes de quantité de nourriture disponible. La question de l'alimentation et de l'insécurité alimentaire comme risques inhérents à l'arrivée de déplacés revient très souvent dans les entretiens. Si la question de la famine concerne surtout les personnes déplacées, l'insécurité alimentaire frappe aussi les familles résidentes du fait de l'accessibilité limitée aux champs, mais aussi de la charge que représentent les familles déplacées sur des économies déjà faibles.

C'est vrai qu'il existe une bonne cohabitation avec les déplacés, mais il faut reconnaître qu'un sérieux problème de l'alimentation se pose dans la localité. Puisque ces déplacés sont venus avec les mains vides et que la population hôte n'a pas les moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins même s'ils ont la volonté. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Il existe une parfaite cohabitation et collaboration entre les déplacés et la population de notre quartier. Je peux même témoigner cette bonne collaboration puisque j'ai entendu et vu de mes propres yeux. Nos mamans s'organisent pour aider leurs sœurs en difficulté à leur manière. (Groupe de discussion avec les jeunes tenu le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass)

Sont également mentionnés les problèmes de cohabitation avec les familles hôtes, de logement, d'accès à la santé et à l'éducation : « *On ne peut pas énumérer tous les défis auxquels les déplacés et les familles d'accueil sont confrontés actuellement.* » (Groupe de discussion avec des femmes tenu le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass). L'arrivée de familles pose des problèmes de nourriture, de logement ainsi que des difficultés d'adaptation ou des problèmes de mésentente.

La destruction de villages, le déplacement des populations, la fermeture des écoles ont de lourdes conséquences sur la vie des populations déplacées qui sont contraintes d'abandonner leurs activités et perdent donc leurs sources de revenus.

Si certains déplacés internes ont eu la chance de pouvoir emmener avec eux quelques animaux, se pose alors la question du pâturage. En effet, les sites d'aménagement temporaire (SAT) au Burkina Faso sont situés à côté des champs des populations hôtes et les populations déplacées ne peuvent laisser vaquer leurs animaux dans les champs, surtout en saison pluvieuse, sous peine de provoquer d'autres conflits. Des enquêtés ont rapporté que lorsque leurs animaux s'éloignent des sites, ils n'ont pas le courage d'aller les chercher. Au Mali, le bétail des déplacés engendre des tensions :

Ils sont venus avec leur bétail mais ça risque de devenir un problème entre nous, ils ont beaucoup de bétail et leur bétail commence à rentrer dans nos champs et cela risque d'être une tension entre nous. Chaque jour les conseillers partent pour parler avec eux, chaque jour ça devient de plus en plus un problème, c'est ce que j'ai à dire. (Entretien avec un cultivateur réalisé le 14 août 2020 à Diondori, cercle de Mopti)

b. Le difficile accès aux surfaces cultivables

L'insécurité alimentaire est liée à l'incapacité des paysans de cultiver. **Dans les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso**, dans certaines zones comme Thiou, Tasmakatt et Tokabangou, les paysans ne se rendent plus dans leur champ par peur des représailles des groupes armés.

Dans la région de Mopti, le risque de famine qui concernait principalement les personnes déplacées est devenu une préoccupation majeure des populations, y compris les familles résidentes puisque la non-accessibilité aux champs limite les possibilités de récolte dans un contexte de pluviométrie déjà difficile.

Déjà les gens n'ont pas cultivé l'année dernière et cette année, ils risquent de ne pas cultiver encore. Dans ce cas, ils vont oublier le conflit. La famine est plus grave que le conflit. (Entretien avec le chef de village de Bankass réalisé le 6 août 2020)

C'est la quatrième année de la crise. Nous avons connu toute sorte de difficultés. Il y a la famine, les tueries, le vol du bétail. (Entretien avec le président du comité de gestion scolaire réalisé le 5 août 2020 à Kiri, cercle de Koro)

c. Le vol de bétail

Dans le Liptako nigérien, les attaques contre les éleveurs, les propriétaires d'animaux et les bergers, mais aussi les vols et enlèvements d'animaux sont très fréquents. Les flux de populations exacerbent les tensions et les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources, particulièrement autour des points d'eau, des champs de cultures et des aires de pâturage.

Ici à Ayorou, nous connaissions déjà des difficultés d'accès à l'eau potable bien avant l'arrivée des réfugiés et des déplacés internes. Mais c'est avec leur présence que le problème s'est aggravé. Et aujourd'hui, beaucoup d'entre nous consomment directement l'eau du fleuve. Ce qui nous expose aux maladies. Le pire dans tout ça, c'est que les étrangers qui sont venus ont amené avec eux des animaux. Et comme ils ne peuvent pas rester en brousse, pour des raisons de sécurité, ils se sont installés avec leurs animaux à côté des champs, ce qui donne lieu à des malentendus entre eux et les propriétaires des champs. (Entretien avec un responsable municipal réalisé le 7 août 2020 à Ayorou)

Posséder des animaux est aujourd'hui devenu une source d'insécurité. Les régions de Tillabéri et de Mopti sont très touchées par ce phénomène de vol de bétail, de prélèvement sur le bétail, en particulier

les bovins. Non seulement la possession d'animaux ne garantit plus une certaine sécurité économique, mais elle est devenue une source d'insécurité face aux actions des groupes violents dont l'impôt prélevé sur le bétail constitue une source locale de financement. Par exemple, cette année à Sanguilé (région de Tillabéri), la population a payé 950 000 FCFA pour 380 têtes de bovins (2 500 FCFA par tête). S'il refuse de s'acquitter du montant fixé unilatéralement, le « récalcitrant » peut le payer de sa vie. Au Burkina Faso, dans la région du Sahel, la transhumance est particulièrement touchée puisque les éleveurs sont la cible des groupes armés qui les dépouillent de leurs troupeaux.

d. Les foires et marchés

Les foires en particulier sont très affectées par l'insécurité. Elles sont souvent désertées par les commerçants mais aussi par les populations, comme c'est le cas des marchés hebdomadaires de Douna Pen, Danganéné, Dinangourou, Douari, Yeremdourou, Gangafani, Kiri, Dioungani et Bamba au Mali. Or, ces marchés permettaient aux populations de s'approvisionner en produits de première nécessité et de vendre des produits issus de la cueillette et de l'agriculture. En l'absence de marché régulier, les trafics se multiplient et le prix des denrées augmente.

Moi j'ai tout arrêté, car auparavant je faisais du commerce entre Sévaré et Fatoma, je fréquentais les foires de Somadougou et de toutes les localités environnantes. J'ai tout arrêté maintenant à cause de l'insécurité, quand on se déplace on n'a pas l'esprit tranquille, on a constamment peur. La conséquence directe de cet arrêt des activités est la diminution sensible des revenus de notre ménage. Nous devenons plus pauvres que d'habitude. (Entretien avec une mère de famille réalisé le 6 août 2020 à Sévaré)

L'économie pâtit sévèrement de la situation d'insécurité. De nombreuses localités dont l'économie est liée au tourisme, à la restauration et au commerce sont durablement affectées, en particulier aux alentours de Koro et de Bankass.

À la frontière entre le Mali et le Burkina Faso, la fermeture de celle-ci a entraîné une augmentation des prix, en particulier du prix des condiments. L'arrêt des échanges avec le Burkina Faso implique un manque à gagner pour les petits commerçants. La « route du poisson »⁸ permettait aux Burkinabés et aux Ghanéens d'acheminer leurs marchandises à Koro et vice versa. Cette économie est sérieusement compromise par les attaques sur les axes routiers ainsi que par le sabotage des ponts reliant différentes localités. Les femmes étaient notamment impliquées dans ce commerce, vendant de petits articles sur cette route afin de faire face à leurs besoins quotidiens :

Moi, je prenais des petits articles à des commerçants de passage que je revendais puis je faisais quelques profits, assez suffisants pour payer du savon ou des condiments. [...] C'est l'arrêt du trafic sur cette route qui nous a ruinées sinon... moi, j'avais toujours quelque chose à proposer au voyageur de passage : du charbon, de la volaille, des fruits de saisons, etc.). Mais tout ça est parti à vau-l'eau. (Propos recueillis lors d'un groupe de discussion tenu le 4 août 2020 à Bargou, cercle de Koro)

Contraintes de limiter les voyages, les populations ont modifié leurs habitudes.

⁸ Route qui relie le Burkina Faso au Mali en passant par Koro.

2) *Les problèmes de gouvernance*

Le **manque d'infrastructures** est cité par 42,79 % des enquêtés comme le principal problème de gouvernance (42,6 % pour les hommes et 42,99 % pour les femmes). Ils sont 63,7 % au Burkina Faso et 40,1 % au Niger. Au Mali, c'est l'accès aux services sociaux (29,44 %). Le deuxième problème est l'accès aux services sociaux (école, santé, etc.) (37,63 %, dont 46,85 % au Burkina Faso, 28,17 % au Mali et 34,38 % au Niger). Le troisième problème est, pour les femmes, l'accès limité aux services administratifs (19,72 %) et, pour les hommes, l'accès limité à la justice et aux services de police et de gendarmerie (17,94 %).

Concernant les services sociaux de base, **48,88 % des personnes interrogées citent l'accès à l'eau et à l'alimentation comme principal problème** (45,44 % pour les hommes et 50,39 % pour les femmes). Ils sont 54,81 % au Burkina Faso, 51,04 % au Niger et 35,28 % au Mali. Pour 28,15 % des enquêtés, le deuxième problème est l'accès aux infrastructures de santé. Ils sont 36,04 % au Mali et 37,24 % au Niger, tandis que 34,63 % des enquêtés burkinabés citent l'accès au logement (43,53 % dans la région du Sahel, alors que pour 54 % des enquêtés de la région du Nord, c'est l'accès à l'eau et à l'alimentation).

a. La pénurie d'eau

La question de l'eau est un problème de premier ordre, en particulier dans les centres urbains et semi-urbains, aggravé aujourd'hui avec l'arrivée de nombreuses populations déplacées et l'augmentation de la demande qu'elle entraîne. Au Burkina Faso par exemple, les problèmes d'eau (forages, pompes en panne, etc.) ont été plusieurs fois rapportés, dès 2018, par des organisations citoyennes à la direction régionale de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement (ONEA).

Vous savez à Ouahigouya, depuis les années 1990, on a un problème d'eau. À partir du mois de février, c'est compliqué. Je me rappelle, en 2018, les syndicats avaient déposé leur cahier de doléances et les autorités étaient obligées d'appeler l'ONEA afin qu'elle s'explique. C'est là que l'ONEA a dit qu'elle a une production journalière de 4 000 m³ pour un besoin de 40 000 m³ et figurez-vous, ils sont 38 000 déplacés actuellement à Ouahigouya. Il y a un problème lié au WASH [Eau, assainissement, hygiène]. (Entretien avec le directeur régional du ministère en charge de l'Action sociale réalisé le 6 août 2020 à Ouahigouya)

b. L'absence de papiers d'identité comme obstacle à la mobilité et aux activités rémunératrices

Les personnes déplacées abandonnent souvent leurs pièces d'identité ou des papiers d'identification comme l'acte de naissance. De ce fait, l'absence de pièces d'identité devient un obstacle à leur mobilité et à la recherche d'activités rémunératrices. Par exemple, au Burkina Faso, les personnes logées sur les SAT sont empêchées d'entrer ou de sortir des centres urbains ou semi-urbains, voire de voyager sur de longues distances dans la mesure où le contexte sécuritaire a renforcé les dispositifs de contrôle d'identité. Les activités rémunératrices deviennent également quasi impossibles lorsqu'elles nécessitent des transactions bancaires ou téléphoniques⁹. Les autorités des zones d'accueil sont par ailleurs dans l'incapacité de délivrer des papiers d'identité aux populations déplacées :

Une difficulté qui est non la moindre, c'est celle des papiers. Les sites des déplacés sont situés dans les non-lotés [quartiers d'habitat spontané] hors de la ville. Ils ne peuvent pas entrer en ville. Très souvent on est obligé d'aller dans les postes de police pour intervenir. Moi-même je suis souvent obligé de délivrer des laissez-passer pour permettre à certains de rentrer dans la ville ne serait-ce que faire des achats. Les gens ont fui. Dans les communes d'origine, l'administration de l'état civil, le maire, tout le monde a fui. Alors que la législation dit que

⁹ Au Burkina Faso, les opérateurs de téléphonie ont développé des mécanismes de transaction appelés entre autres Airtel Money, Mobicash. La réception d'un transfert d'argent ou l'ouverture d'un compte exige la présentation de pièces d'identité.

c'est là où tu es né qu'on établit l'acte de naissance. Là où tu es né n'est pas accessible. Alors que si tu n'as pas l'acte de naissance, on ne peut pas établir la CNIB [carte nationale d'identité burkinabè]. Ils n'ont rien. Je pense qu'il faut revoir la législation pour l'adapter à la nouvelle situation. (Entretien avec le directeur régional du ministère en charge de l'Action sociale réalisé le 6 août 2020 à Ouahigouya)

c. Le délitement des services publics

Au Mali, les écoles sont particulièrement affectées par la crise. Certaines écoles sont fermées depuis longtemps, comme celle de Kiri, close depuis trois ans sans que les élèves n'aient été pris en charge dans un autre établissement.

Ici les enseignants refusent de venir. On les a rassurés mais en vain. Donc nos enfants errent comme ça sauf ceux qui ont des parents à Koro. Or, la ville même de Koro est remplie de déplacés, donc c'est compliqué. (Entretien avec un pasteur réalisé le 5 août 2020 à Kiri)

Les enseignants, mais de manière plus générale les agents de l'État, craignent pour leur vie et ne veulent plus se déplacer dans certaines localités.

À Koro dans le centre du Mali, les populations hésitent également à aller se faire soigner dans les centres de santé :

Nous les femmes, pour se rendre au niveau de notre centre de santé pour les consultations, c'est tout un tas de problème. Parce que nous traversons la forêt et ces hommes armés se cachent là-bas [...] il y a aussi les menaces que nos enfants nous abandonnent pour la simple raison que l'école est fermée plus de trois ans et ceux qui se rendent dans les villes comme Bamako pour le travail saisonnier ne retournent plus. Si rien n'est fait, nous allons nous retrouver sans enfants un jour. (Groupe de discussion avec des femmes tenu le 7 août 2020 à Kiri)

Dans le domaine de l'éducation, toutes les écoles sont fermées et nos enfants sont laissés à eux-mêmes. Aussi cette situation a entraîné un fait nouveau dans notre société : à savoir la mendicité. Actuellement, nous constatons un nombre accru de mendiants (hommes, femmes et enfants) à l'intérieur de la ville de Bankass et dans les périphéries. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

d. La montée des tensions intercommunautaires et les formes de discrimination

Les conflits intercommunautaires se sont multipliés ces dernières années dans toute la zone du Liptako-Gourma. Ces conflits peuvent être liés aux tensions entre agriculteurs et éleveurs, sur fond de raréfaction des ressources fourragères et hydrauliques, ou à la diminution des surfaces cultivables. Les conflits fonciers alimentent les tensions entre communautés. La stigmatisation¹⁰ concerne toutes les communautés, entraînant des départs lorsque les personnes se sentent menacées¹¹. La stigmatisation s'observe aussi entre déplacés sur certains SAT où cohabitent différents groupes :

Quand vous allez sur les sites des déplacés sur la route de Youba, vous avez deux catégories de population : les retournés de Yoro du Mali, qui sont des Mossis, des Maiga, et en face

¹⁰ Nous avons remarqué que lorsque la question est soulevée au cours de l'entretien, les enquêtés esquivent le sujet. Mais lorsque l'enregistrement est arrêté, ils sont plus à l'aise pour l'évoquer. Autrement dit, ils préfèrent en parler en off.

¹¹ Cette affirmation est ressortie lors d'un entretien avec un travailleur d'une ONG à Thiou le 4 août 2020 et lors d'un focus groupe organisé avec des jeunes de Thiou conviés pour la circonstance à Ouahigouya le 14 août 2020.

vous avez les déplacés de Barga, des Peuls. Visiblement, dès l'installation de ceux de Barga, il y a eu des tensions qu'on a essayé de calmer. Les retournés disent qu'ils ont été chassés du Mali par des Peuls et qu'il n'y a pas lieu qu'on installe ces Peuls à côté d'eux. Alors, on a travaillé à désamorcer la tension. Il y avait une fontaine qui avait été implantée par un natif de Youba, au début les retournés avaient dit que les Peuls n'allaient pas avoir accès à cette fontaine. (Entretien avec le directeur régional du ministère en charge de l'Action sociale réalisé le 6 août 2020 à Ouahigouya)

La discrimination est aussi régionale : selon les personnes enquêtées, la région du Sahel serait discriminée dans la redistribution des richesses nationales :

Cette région est discriminée depuis l'indépendance, le partage des ressources est inéquitable, ce qui fait que nous sommes le foyer de l'insécurité. Tant que ces discriminations ne sont pas résolues, l'insécurité pourrait partir un jour mais des mécontentements, il y en aura toujours. (Entretien avec un conseiller municipal réalisé le 10 août 2020 à Tokabangou)¹²

e. La spéculation foncière et le problème du logement

Les déplacés internes sont confrontés à des problèmes de logement. Ils trouvent refuge dans des familles hôtes ou s'aménagent des « habitats spontanés » communément appelés « non-lotis ». La forte demande de terrain pour la construction de ces habitats occasionne une spéculation foncière dans certains endroits comme à Gorom-Gorom, à Thiou et à Ouahigouya ville au Burkina Faso.

La vie quotidienne des populations est devenue très compliquée puisque l'insécurité a de graves conséquences sur l'accès à la santé, à la nourriture, à l'éducation ou même à la protection humanitaire. Comme l'indique un enquêté, « *il y a une très grande peur. Si une roue s'éclate ici vous allez voir tout le village va se vider*¹³ » (entretien avec un intervenant humanitaire réalisé à Thiou le 4 août 2020). Les déplacements de populations pèsent sur les déplacés qui se retrouvent sans ressources et sans moyens de subsistance, mais aussi sur les communautés d'accueil (accès à l'eau, aux pâturages, à la terre, au logement, etc.).

3) Les problèmes sécuritaires

La dégradation de la situation sécuritaire est très marquée dans cette zone dite des « trois frontières ». **Le premier problème cité est à 49,66 % le banditisme et les vols armés et non armés** (45,81 % pour les hommes et 53,62 % pour les femmes ; 89,8 % pour les PDI, 46,45 % au Mali et 67,71 % au Niger).

Au Burkina Faso, la présence des milices et des groupes armés et le banditisme sont cités à égalité (39,15 %). Le deuxième problème le plus important pour les femmes est la violence au sein de la communauté (19,72 %).

a. Les attaques terroristes

Les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso connaissent une dégradation de la situation sécuritaire depuis 2016 avec de nombreuses attaques terroristes dans les villages, en particulier contre les

¹² Propos d'un enquêté dans la province de l'Oudalan. Cette position ressort dans plus de trois entretiens réalisés dans la région du Sahel.

¹³ Propos d'un travailleur d'une ONG intervenant à Thiou lors de l'entretien du 4 août 2020 à Thiou.

populations civiles¹⁴, et des embuscades contre des convois civils et militaires. Les groupes armés identifiés appartiennent à la mouvance djihadiste – Ansarul Islam, le Groupe de soutien à l’islam et aux musulmans (GSIM) ou encore l’EIGS par exemple – ou sont des groupes d’autodéfense comme les Koglweogo et les Rugga au Burkina Faso ou les Dozos et Dan Amassagou au Mali. Sur le terrain cependant, les enquêtés ont perçu une certaine accalmie et le nombre d’attaques aurait diminué au début de la saison pluvieuse, situation qui a permis à certains déplacés de rejoindre leurs villages, dont certains déplacés de Youba qui étaient sur un SAT proche d’Ouahigouya au Burkina Faso.

Au Mali, la zone de Koro est particulièrement touchée par les attaques de groupes armés :

Nous gardons encore le traumatisme de leur passage ici il y a moins d’un an. Ils sont venus nous encercler et prendre tous le bétail (vaches, chèvres, chameau, tout). Ils ont assassiné deux hommes. On pouvait les compter par centaines ces gens-là. Pourtant nous ne sommes qu’à une trentaine de kilomètres de Koro ville. L’armée est venue mais n’a pas livré bataille car ils ont dit qu’ils n’ont pas reçu d’ordre de tirer. Donc nous, on est livré à nous-mêmes. (Entretien avec le chef de village de Bargou réalisé le 4 août 2020, cercle de Koro)

Cette peur anime presque tous les villages sur la « route du poisson ». Des hommes armés ont fait irruption dans le village de Bargou au lendemain des entretiens menés par les facilitateurs avec les habitants, qui vivent dans la peur et craignent des attaques à tout moment.

Ici les rumeurs circulent vite. Et quand il y a ce genre de cas, la population tout entière est dans la panique. Cela peut amener des traumatismes chez certains individus. Aussi on apprend qu’un village proche est attaqué, la localité est mouvementée par la peur et chacun à son plan B. C’est-à-dire que fuir ou abandonner devient la seule alternative pour d’autres. (Groupe de discussion avec des jeunes tenu le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass)

La plus grande menace est la probable attaque terroriste dans la localité. Puisque personne ne se sent sécurisé et chacun se trouve sans défense dans la localité. Donc au moindre bruit ou rumeur, toute la localité est effrayée causant des traumatismes dans certaines couches sociales. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

b. Le banditisme

Dans la région de Mopti, les populations évoquent en priorité la sécurité physique :

C’est vraiment le banditisme, les hommes en armes. Souvent nous n’avons pas accès à nos champs à cause des brigands. C’est ce qui nous fatigue beaucoup ici. Maintenant, nos jeunes font la patrouille chaque nuit par groupe de dix. Mais cela n’a pas eu l’effet escompté car il faut, à chaque fois, cotiser pour les patrouilleurs, or les gens n’ont pas de moyens ici. (Entretien avec le chef de village de Bargou réalisé le 4 août 2020, cercle de Koro)

Nous sommes confrontés à plusieurs menaces : intimidation, agressions physiques, harcèlement, violence arbitraire, abus de pouvoir, enlèvements ciblés, destruction des biens et des habitations, vols de bétails et des cas de viols de plus en plus fréquents. (Groupe de discussion avec des femmes tenu le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

¹⁴ « Le HCR est indigné par les meurtres de 100 civils lors d’attaques au Niger ; des centaines de rescapés fuient à pied », *Reliefweb*, 4 janvier 2021, <https://reliefweb.int/report/niger/le-hcr-est-indigne-par-les-meurtres-de-100-civils-lors-d-attaques-au-niger-des-centaines> (page consultée le 16/05/2022).

c. Les attaques contre les autorités traditionnelles

Nous avons constaté que les chefs coutumiers, les marabouts, les personnes riches, les personnes éveillées, les informateurs et les fonctionnaires de l'État constituent les principales cibles des bandits. Leur objectif est d'éliminer tous les leaders locaux pour contrôler les lieux et imposer leur loi. (Entretien avec un responsable coutumier réalisé le 9 août 2020 à Ayorou)

Dans le Liptako nigérien, des milliers de personnes sont contraintes de quitter leurs villages d'origine, fuyant la violence des affrontements, les exactions et les menaces des djihadistes. Certains villages d'Ayorou (Wailabon, Inatès), de Diagourou (Bangaré, Bouppo) et du Gorouol (Kossa, Tondo Bon) se sont pratiquement vidés de leur population en raison de la menace terroriste mais aussi, dans certains cas, à cause des représailles des forces armées qui les accusent de complicité avec l'ennemi.

Sont particulièrement visés par les attaques les leaders communautaires, c'est-à-dire les personnes qui ont de l'influence sur leurs communautés :

Ils s'en prennent aux personnes qui, de par leur statut, jouent un quelconque rôle de représentant de l'État. Ils s'en prennent également aux gens qui sont hostiles à leur volonté en termes de pratiques religieuses. C'est pourquoi nous vivons dans la peur, la psychose la plus absolue. Il y a quelques mois de cela, ils étaient venus chercher un imam pour l'assassiner, heureusement, ils ne l'avaient pas trouvé à son domicile. Il y a juste deux jours de cela, une personne a été égorgée à son domicile. Nous ne sommes pas en sécurité là où nous sommes. (Propos d'un enquêté du village de Bangaré déplacé à Téra, recueilli le 14 août 2020)

Selon les enquêtés, les combattants djihadistes procèdent différemment en fonction des cas considérés. Ils obligent les gens à quitter leurs villages en les menaçant ou en les violentant.

Ce jour-là, je lisais le Coran quand ils m'ont trouvé. Ils ont pris mes trois téléphones portables. Parmi eux, certains ont proposé qu'on me tue. D'autres par contre ont demandé qu'on me laisse en vie. C'est en ce temps qu'ils ont tiré en l'air plusieurs coups. Ce jour-là, ils ont ordonné aux gens du village sans distinction et sans choix possible de quitter. Ils ont promis que s'ils reviennent les trouver dans le village, ils les tueront tous. (Propos d'un imam de W. et enseignant du primaire, commune d'Ayorou, août 2020)

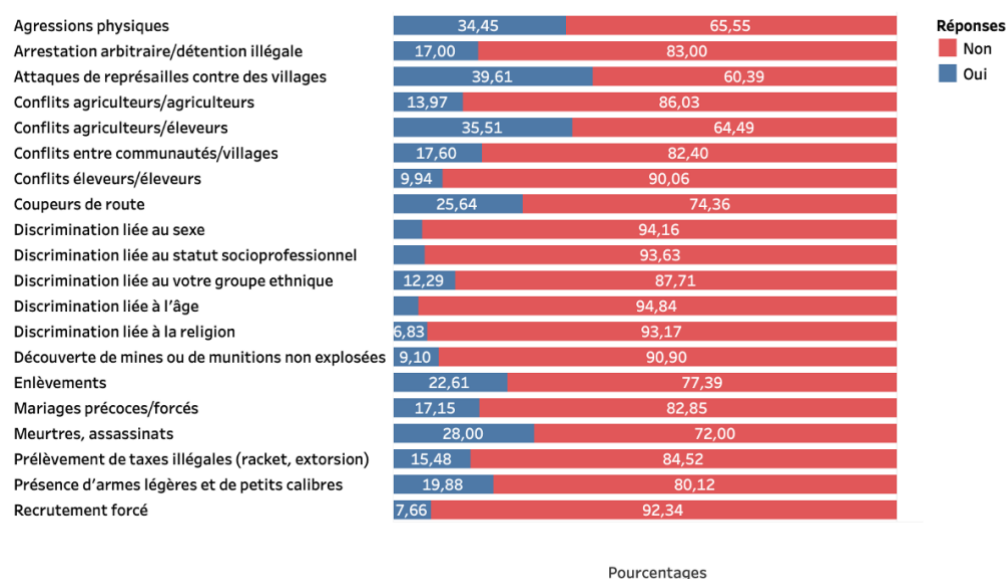
Parfois, ils laissent le choix aux populations sous réserve qu'elles adoptent les pratiques religieuses qu'ils jugent plus authentiques, comme le port du hijab pour les femmes (y compris les petites filles) ou l'interdiction d'assister aux cérémonies et aux funérailles. Ils ont, en outre, interdit toute forme de regroupement et tout contact de nature non autorisée entre homme et femme. Les hommes sont eux contraints de porter des pantalons courts, de se laisser pousser la barbe, d'abandonner le chapelet en utilisant les doigts, de participer aux prières collectives dans les mosquées et d'assister aux prêches. Ils exigent aussi, dans certains cas, que les parents laissent leurs enfants intégrer ces groupes.

Ce climat d'insécurité créé une psychose généralisée au sein des populations et conduit de nombreuses personnes ou familles à quitter leurs villages respectifs. Dans la région de Tillabéri, les populations déplacées viennent grossir les rangs des réfugiés maliens et burkinabés déjà installés dans ou autour des villes nigériennes frontalières.

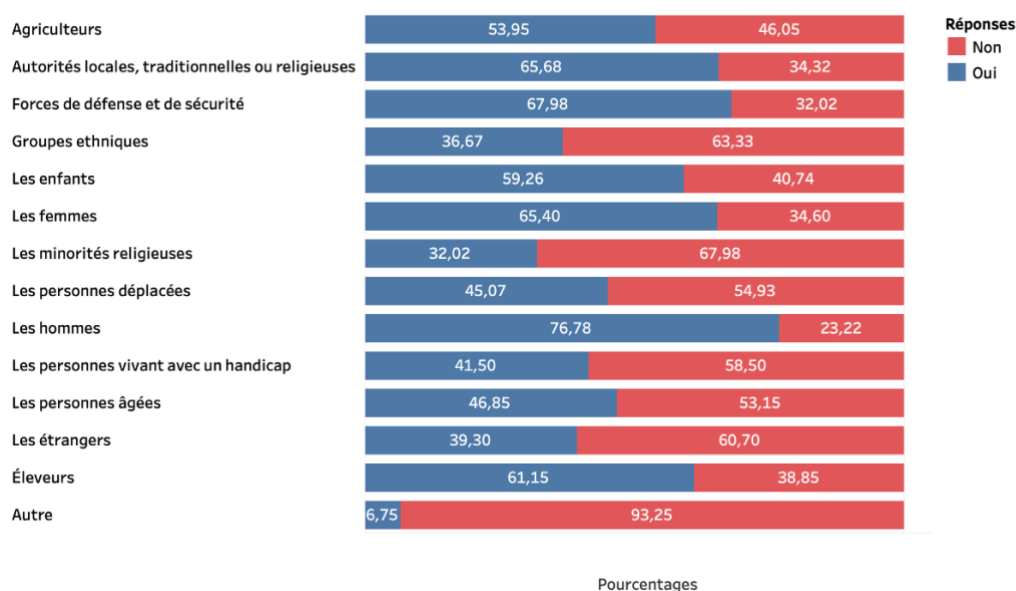
B. Les facteurs de risques et de vulnérabilité

La violence persistante accentue la vulnérabilité des populations et engendre de graves conséquences humanitaires. La mobilisation des organisations nationales et internationales dans la zone est très forte, complétant ainsi les mécanismes locaux de protection. L'insécurité conduit de nombreuses communautés à se déplacer dans la zone des trois frontières. Les stratégies de protection humanitaire développées pour y faire face sont à la fois locales et externes.

Graphique 13. Type de violence rencontrée



Graphique 14. Principales victimes de violence connue

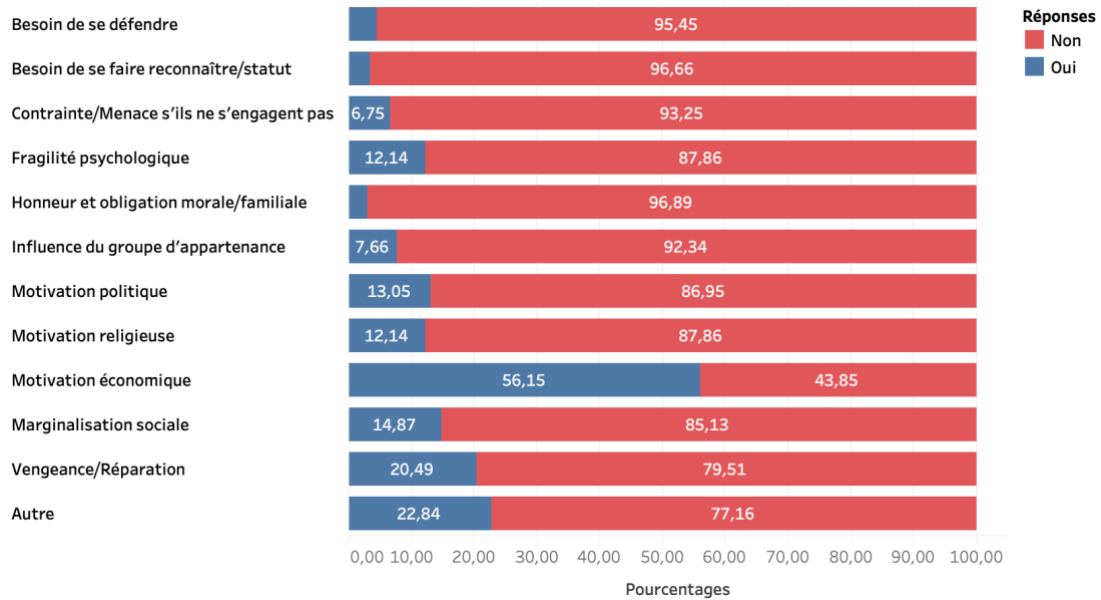


Parmi les **principales victimes**, les **enfants** sont cités dans 59,26 % des cas (91,12 % au Mali et 57,5 % dans la région du Sahel) ; les femmes dans 65,4 % (96,7 % au Mali) et les hommes dans 76,78 % (93,91 % au Mali, 85,19 % au Burkina Faso). Les autorités traditionnelles sont aussi particulièrement victimes des violences : 71,43 % au Burkina Faso, 50 % au Mali et 73,70 % au Niger.

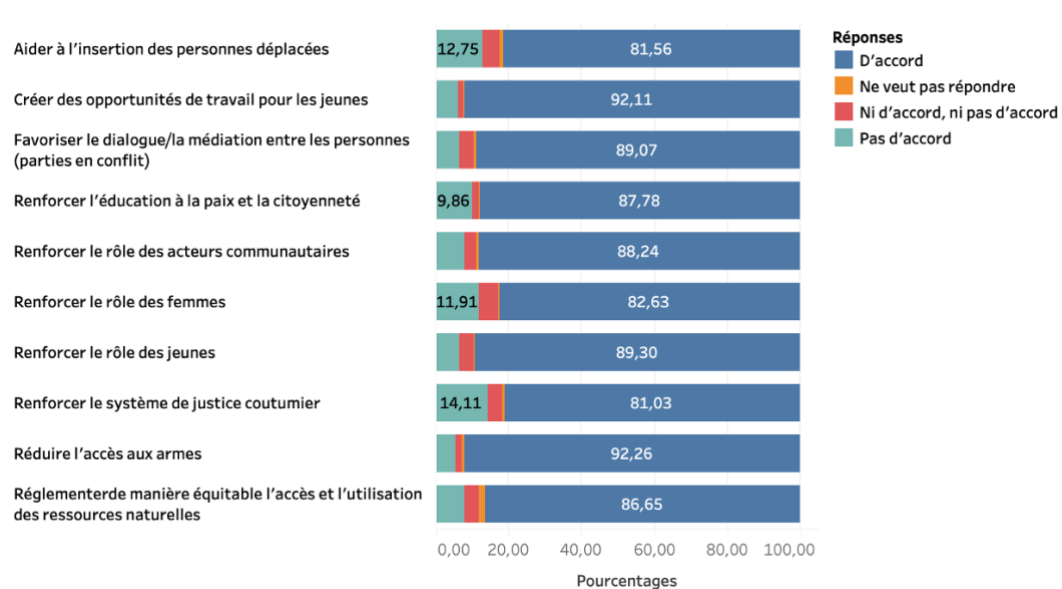
1) Les facteurs de risques

Au Burkina Faso et au Niger, la principale motivation à l'engagement dans des groupes violents est économique (58 % pour les hommes et 54,24 % pour les femmes), tandis qu'au Mali, les motivations sont plus diverses.

Graphique 15. Principale motivation pour rejoindre un groupe djihadiste



Graphique 16. Principaux mécanismes de réduction de la violence



2) *La pauvreté*

Située au cœur de la bande sahélo-saharienne, la région du Liptako nigérien se caractérise par une économie très dépendante de l'agriculture et de l'élevage, principales activités des communautés locales. Les systèmes locaux de production agricole et pastorale sont aujourd'hui très perturbés par la détérioration de la sécurité, avec pour corollaire de très nombreux mouvements de populations et la multiplication des vols de bétail organisés et entretenus par des groupes armés vivant du racket.

Les communautés rurales en paient le prix fort puisqu'elles perdent constamment une part de leur capital bétail. Les pertes d'animaux se comptent en milliers de têtes : « *Rien qu'entre août et novembre 2019, ce sont des milliers de têtes de bovins et de petits ruminants qui sont emportées par les bandits dans le département de Bankilaré et nous ont été signalés.* » (Entretien avec une autorité préfectorale de Bankilaré réalisé le 13 août 2020).

Les moyens d'existence des populations sont également touchés à travers de nombreuses attaques survenues sur les marchés locaux. Celles-ci visent à en réduire la fréquentation et à mettre à terre une économie locale d'échanges. Les communes, symboles de l'État local, se trouvent ainsi amputées d'un pan entier de leurs ressources, dont l'essentiel provient des taxes sur les marchés. Ces derniers sont désormais très peu fréquentés et, lorsqu'ils le sont, le temps d'animation de ces lieux communautaires d'échanges est considérablement réduit. Dans certains villages, des marchés hebdomadaires ont été fermés. Cette situation augmente la vulnérabilité économique et alimentaire de la population et se traduit par une baisse des revenus des ménages.

À cette situation de précarité des populations locales s'ajoutent les conséquences de la mise en place, par le gouvernement, de mesures sécuritaires restrictives, à savoir l'état d'urgence, l'interdiction de l'usage des motos et la fermeture de certaines stations-service. Dans les localités touchées par l'insécurité, la mise en œuvre de ces mesures sécuritaires étatiques a contribué à asphyxier l'économie et à priver d'emploi un nombre important de personnes dont l'essentiel des revenus est lié au fonctionnement des marchés. Il s'agit notamment des conducteurs de motos-taxi, des mécaniciens de motos, des vendeurs de pièces détachées, des pompistes, des gestionnaires de stations-service, etc. Cette situation de pauvreté et de misère rend les populations peu résilientes et constitue sans conteste un facteur de risque non négligeable :

La pauvreté, aggravée par des sécheresses répétitives, constitue le principal facteur de risque, ayant favorisé l'installation de l'insécurité dans l'ensemble du département de Bankilaré. (Entretien avec une autorité préfectorale de Bankilaré réalisé le 13 août 2020)

En ce sens, les récits et les informations recueillis présentent la pauvreté structurelle comme étant l'un des facteurs décisifs de la propension et de l'enracinement de l'insécurité. Pour les populations enquêtées, la pauvreté permet aux groupes djihadistes de gagner du terrain et de prospérer. Ces derniers profitent du niveau de pauvreté et de misère de la population pour essayer de les convaincre de rejoindre leur rang, en leur proposant de l'argent en contrepartie de leur engagement ou en leur promettant de les sortir de leur pauvreté. Cette idée, majoritairement partagée par les personnes enquêtées, est bien étayée ici par les propos de cet enquêté :

Aujourd'hui, celui qui réfléchit a compris les vraies motivations des terroristes. Ce sont des bandits, des voyous, des trafiquants et des criminels qui utilisent la religion comme alibi pour cacher leur vrai visage et tromper les gens. La vérité, c'est qu'ils ont de l'argent sale tiré du trafic ou du vol et ils profitent de la pauvreté de la population pour tromper certaines personnes. Tous les gens qui sont avec eux ou qui sont devenus leurs complices, ce n'est pas

à cause de la religion, c'est à cause de l'argent qu'ils leur proposent. Et ce n'est pas permis à tout le monde d'avoir le courage de résister face à l'argent. Imaginez la réaction d'un pauvre, dans cette brousse, à qui l'on propose 400 000 FCFA et une moto. Il lui faut avoir beaucoup de courage et une foi inébranlable en Dieu pour refuser une telle offre. Donc, pour moi, le problème c'est la pauvreté. (entretien avec A. A. réalisé le 9 août 2020 à Ayorou)

Dans un contexte économique caractérisé par le chômage et l'inactivité après les travaux champêtres, l'« offre » des groupes terroristes apparaît comme une nouvelle manne à saisir. En effet, une fois les récoltes achevées, les populations rurales manquent d'activités pendant au moins huit mois. Les migrations vers les pays voisins, qui constituaient des soupapes pour les jeunes, sont bouleversées par l'insécurité et l'instabilité politique dans les principaux pays d'émigration.

3) *Faibles opportunités d'emplois pour les jeunes*

La crise socioéconomique, aggravée par l'insécurité, affecte surtout les jeunes qui se retrouvent dans une situation de précarité économique. Les opportunités d'emploi pour eux se sont parfois tariées dans les zones les plus exposées. La pratique des activités agropastorales, le petit commerce et le transport (mototaxis notamment), qui occupent traditionnellement les jeunes, sont aujourd'hui perturbés, tant par la recrudescence de la violence que par les mesures sécuritaires restrictives décrétées par l'État. Les conséquences de l'insécurité se traduisent aussi par une raréfaction des opportunités de travail pour les jeunes. Les organisations de la société civile, les organisations d'urgence ou humanitaires qui leur offraient localement du travail occasionnel (et des services) évitent elles aussi les zones d'insécurité et se replient souvent dans les chefs-lieux de département ou de commune ou dans les capitales :

L'insécurité a mis beaucoup de jeunes au chômage. Et l'interdiction d'utiliser les motos a aggravé leur situation car beaucoup d'entre eux se sont retrouvés sans travail et sans aucune source de revenus pour subvenir à leurs besoins. (Entretien avec une restauratrice réalisé le 7 août 2020 à Ayorou)

Les jeunes se sentent par ailleurs abandonnés par l'État, et la combinaison de ces facteurs accroît leur vulnérabilité économique et psychologique et les expose aux risques d'enrôlement par des groupes armés (en particulier les plus radicaux). Le renforcement de la résilience des communautés s'impose, de même que la lutte contre le chômage des jeunes.

Par ailleurs, dans la commune de Dessa au Niger, les travaux de construction du barrage de Kandadji ont initialement suscité beaucoup d'espoir, tant chez les jeunes que dans la population en général. En effet, ils étaient nombreux à espérer que le démarrage des différents chantiers de ce barrage offrirait des opportunités de travail et permettrait de résorber le problème du chômage, ne serait-ce que temporairement. Force est de constater qu'au stade actuel il n'en est rien, ce qui alimente un sentiment de marginalisation et d'injustice au sein de la population, d'autant plus que, d'après les informateurs, les responsables du recrutement font venir des ouvriers d'ailleurs pour travailler sur les différents chantiers. Cette situation engendre de la frustration chez les populations concernées.

D'ailleurs, il est ressorti dans les discours que les GANE misent sur les faiblesses de l'État pour essayer de gagner la confiance de la population. C'est pourquoi les enquêtés estiment que l'État crée lui-même les conditions de renforcement des GANE. Tant que l'État ne se mobilisera pas pour offrir des perspectives permettant d'occuper les jeunes, ces derniers resteront vulnérables et susceptibles d'être enrôlés par ces groupes criminels ou de verser dans des activités illicites.

Pour moi, la pauvreté, le manque de travail, la délinquance, la consommation des drogues et l'ignorance constituent la racine de tous les maux. Et c'est ça qui est à la base de l'insécurité, à mon sens car qu'est-ce qui peut amener quelqu'un à mettre sa vie en danger s'il a un travail qui lui permet de subvenir à ses besoins ? En tout cas moi, je n'en vois pas. (Entretien avec un jeune originaire de Famalé vivant à Dessa réalisé le 24 septembre 2020)

4) La prolifération et l'accès facile aux armes illicites

Aujourd'hui, les armes illicites circulent dans notre zone comme de la cigarette. (Entretien avec un jeune leader¹⁵ réalisé le 9 août 2020 à Ayorou)

La circulation massive des armes et leur facilité d'acquisition suscitent de profondes inquiétudes dans les communautés.

Aujourd'hui, n'importe qui veut peut acquérir une arme. Il suffit de se rendre au Mali, là-bas on en vend partout. C'est pourquoi il y a de plus en plus de petits bandits qui braquent ou attaquent à domicile les commerçants. C'est ça le problème aujourd'hui. En brousse, dès que vous voyez un éleveur, soyez sûr qu'il a son arme cachée dans les buissons. (Entretien avec un responsable coutumier de Tedebet, réalisé à Ayorou le 9 août 2020)

5) Des tensions intercommunautaires

Les données d'enquête nous permettent de constater que les GANE opérant dans la zone s'appuient sur un réseau de complices recrutés au sein même des communautés locales, qui leur servent de relais, d'éclaireurs et d'informateurs pour conduire leurs opérations. Il est dit avec insistance que la principale force des GANE reste les complicités internes qui leur permettent de disposer d'informations très précises sur leurs cibles et de mener leurs attaques. Le recrutement de ces complices est facilité par les jalousies et les rivalités intracommunautaires.

L'exacerbation des rivalités internes donne la possibilité aux GANE de gagner du terrain à travers des relais et des informateurs qui leur sont favorables. Cette situation a donné lieu à une psychose généralisée au sein de la population qui s'étonnait devant l'ampleur et le niveau d'infiltration des villages par les GANE, qui semblent « avoir des yeux et des oreilles » partout :

Un jour, j'ai reçu un appel de la part d'un inconnu qui me demande de donner deux millions. J'ai répondu que je n'ai pas deux millions. Il a ensuite rappelé, cette fois pour me menacer si je ne donnais pas la somme demandée. J'ai encore répondu qu'il va peut-être me tuer mais que je ne peux donner ce que je n'ai pas. Suite à cet appel, j'ai voyagé pour aller à Niamey. À mon retour, dans la nuit, ils ont attaqué mon domicile. Je suis polygame, lorsqu'ils sont arrivés, ils se sont directement dirigés dans la maison où je passais la nuit. Ce qui n'était pas une coïncidence. Ils ont certainement un informateur qui me connaît assez bien. (Entretien avec un jeune réalisé à Sanguilé le 23 septembre 2020)

Au Mali, dans la zone de Koro, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, mais aussi entre agriculteurs eux-mêmes ont été rapportés. La ville de Bankass a été particulièrement touchée par des déplacements de populations :

¹⁵ Originaire du village de Tedebet (anciennement Koutougou Haoussa).

Il y a eu effectivement des familles déplacées de Bankass pour d'autres localités. C'est surtout le quartier de Fountanké où habitaient beaucoup de Peuls qui avait subi une grande fréquence de déplacement. Les membres de la plupart de ces familles ont quitté la ville de Bankass par peur de représailles ou d'amalgame à cause du conflit... Ces familles se sentaient menacées à Bankass à cause de leur appartenance ethnique. (Groupe de discussion avec des femmes tenu le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Le départ des familles de Bankass n'est occasionné ni par des menaces ni par des tensions, mais par des mesures de précaution et de sécurité :

Il n'y a pas eu de conflit à l'intérieur de la ville de Bankass, mais les échos venaient des communes environnantes. Les Peuls ont abandonné la ville pour ne pas être la cible des groupes d'autodéfense, tandis que certains Dogons et des fonctionnaires ont quitté pour des mesures de prévention contre les attaques djihadistes [...] il y a eu également des déplacements des Dogons et des fonctionnaires de Bankass vers d'autres localités. Ce sont des familles originaires d'autres localités. Les principales destinations sont Bandiagara, Mopti, Ségou et Bamako. (Groupe de discussion avec des femmes tenu le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Aussi, l'étude révèle que les déplacés venus à Bankass pour se protéger ont tenté de retourner dans leurs localités :

Il y a eu le déplacement du village tout entier de Sinetomo dans la commune de Baye, vers la ville de Bankass. Après quelques moments de résidence, ils sont tous retournés dans leur village après quelques accalmies. Cependant, les bandits armés ont chassé à nouveau les habitants de ce village dans la localité pour Bankass. Actuellement, beaucoup de villages se trouvent dans cette situation de refoulés après avoir tenté de rejoindre leur village. Il s'agit des villages de Gorou de la commune de Baye, Wéla de la commune de Tori, etc. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Je te dis franchement que certains déplacés veulent rentrer dans leurs localités dès aujourd'hui s'ils trouvent l'occasion. Mais le problème est que la situation devient de pire en pire dans les communes voisines. Il n'y a pas question de pratiquer l'agriculture ni effectuer le pâturage dans la brousse à cause de la présence des groupes armés dans la localité. (Groupe de discussion avec des jeunes tenu le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass)

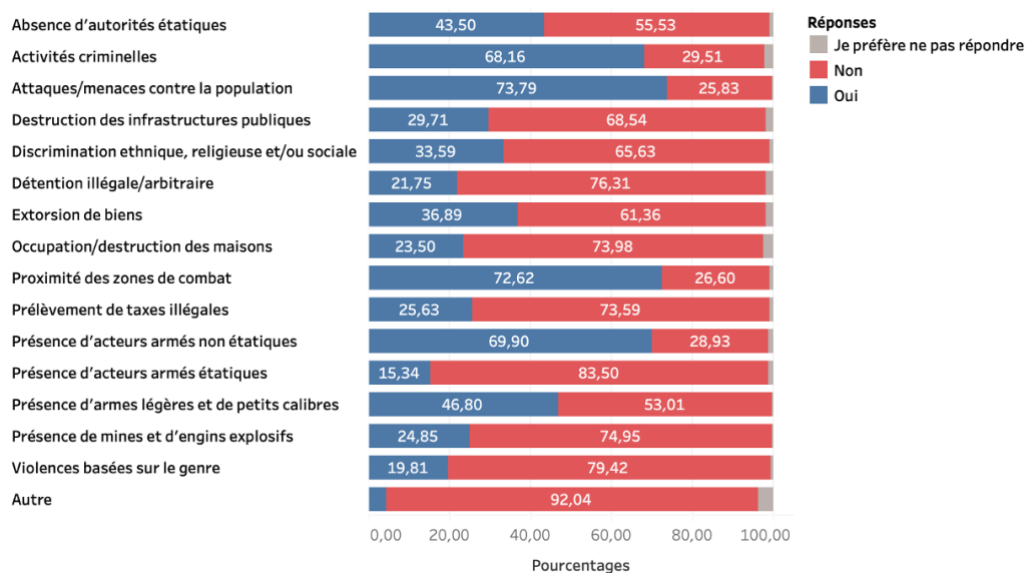
À ma connaissance, il y avait des familles et des personnes de certains villages comme Gorou, Séssirina, Koupangou qui étaient retournés dans leur localité avec toutes leurs familles après quelques séjours à Bankass et qui font à nouveau leur retour. Mais ces mêmes villages se sont repliés à Bankass à cause des menaces imminentes et de la destruction totale de leur village pour une seconde fois. Depuis ce retour forcé, les déplacés sont actuellement à Bankass dans des conditions très déplorables. Cependant d'autres familles ont rejoint les grandes villes comme Mopti et Bamako. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

C. Les perceptions de la sécurité

50,53 % des enquêtés affirment pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés (54,07 % au Burkina Faso et 51,27 % au Mali) et 60,62 % se disent en sécurité. Au Niger, 55,21 % des enquêtés disent ne pas pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés.

Quand les enquêtés ne se sentent pas en sécurité, les principales raisons sont la proximité des zones de combat, les attaques et menaces contre la population, les activités criminelles et la présence d'acteurs armés étatiques.

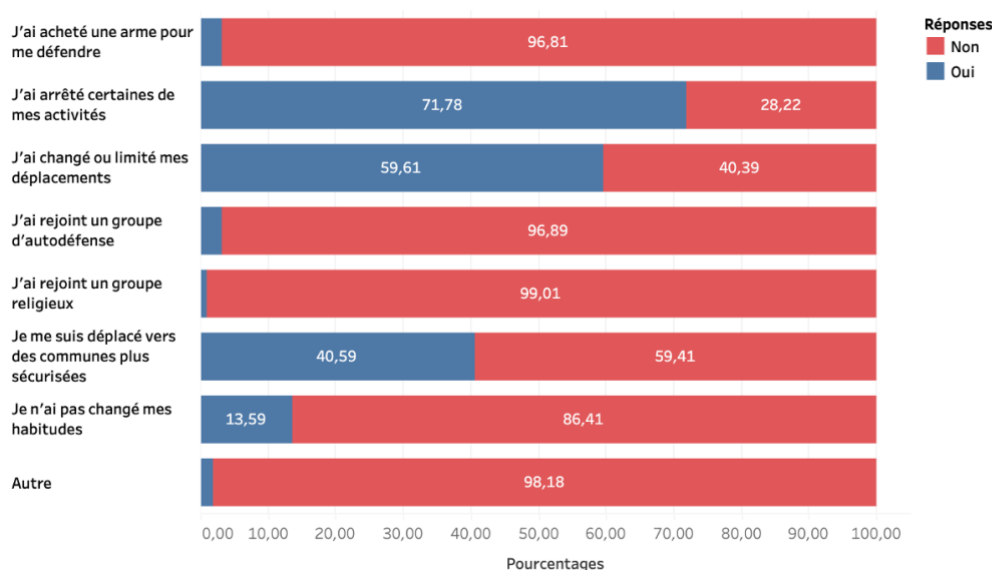
Graphique 17. Principaux facteurs d'insécurité



Face à l'insécurité, **les populations adaptent leurs comportements**. Les enquêtés disent en majorité avoir **arrêté certaines de leurs activités** (100 % des nomades, 88,83 % des PDI, 87,76 % des retournés et la moitié des migrants ; 75,56 % au Burkina Faso, 82,49 % au Mali et 55,47 % au Niger), puis **changé ou limité leurs déplacements** (59,61 % toutes régions confondues ; 66,67 % des migrants, 100 % des nomades, 62,13 % des PDI, 57,154 % des retournés, 55,56 % des réfugiés et 57,27 % des résidents), et enfin **s'être déplacés vers des communes plus sécurisées** (40,59 % ; 76,63 % des PDI, 65,31 % des retournés ; 54,63 % au Burkina Faso – dont région du Nord 81 % –, 66,75 % au Mali et 71,61 % au Niger).

Il convient de noter qu'une infime partie des enquêtés dit avoir rejoint un groupe d'autodéfense.

Graphique 18. Modification des comportements face à l'insécurité



IV. Les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire

Le Comité permanent interinstitutions (IASC) définit la protection comme « toutes les activités visant à obtenir le respect des droits humains, conformément aux textes de droit et à l'esprit des différents corps de lois, en particulier les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés¹⁶ ». Les acteurs humanitaires doivent garantir que les droits des personnes affectées « conformément au droit international des droits de l'Homme sont respectés, protégés et se réalisent sans discrimination¹⁷ ». Par mécanismes locaux, nous entendons les moyens informels par lesquels les communautés protègent les populations, les propriétés et les services. Ces mécanismes sont construits sur des normes locales. Dans les zones affectées par des conflits, les mécanismes existants s'adaptent ou se transforment, ce qui peut aussi entraîner une redéfinition non seulement des normes locales, mais aussi de l'identité des communautés.

Cette insécurité et son corollaire, l'arrivée et l'installation des réfugiés puis des déplacés dans la zone des trois frontières, nous placent dans un contexte humanitaire multiforme. Les stratégies de protection sont à la fois locales et externes. D'un côté, les mécanismes locaux sont souvent perçus comme des moyens effectifs de limiter ou de réduire la violence, mais peuvent cependant avoir des effets négatifs, en particulier selon les groupes de population considérés. D'un autre côté, les mécanismes de protection humanitaire doivent également s'assurer que les réponses apportées ne reproduisent pas de discrimination, d'abus ou de violence et ne nuisent pas aux communautés. L'objet de cette étude est ainsi d'identifier les différents mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire, de les documenter, de les croiser pour voir notamment en quoi ils peuvent être complémentaires ou non les uns avec les autres. Comprendre l'impact des mécanismes de protection est ainsi crucial pour réduire les effets négatifs et renforcer les effets positifs.

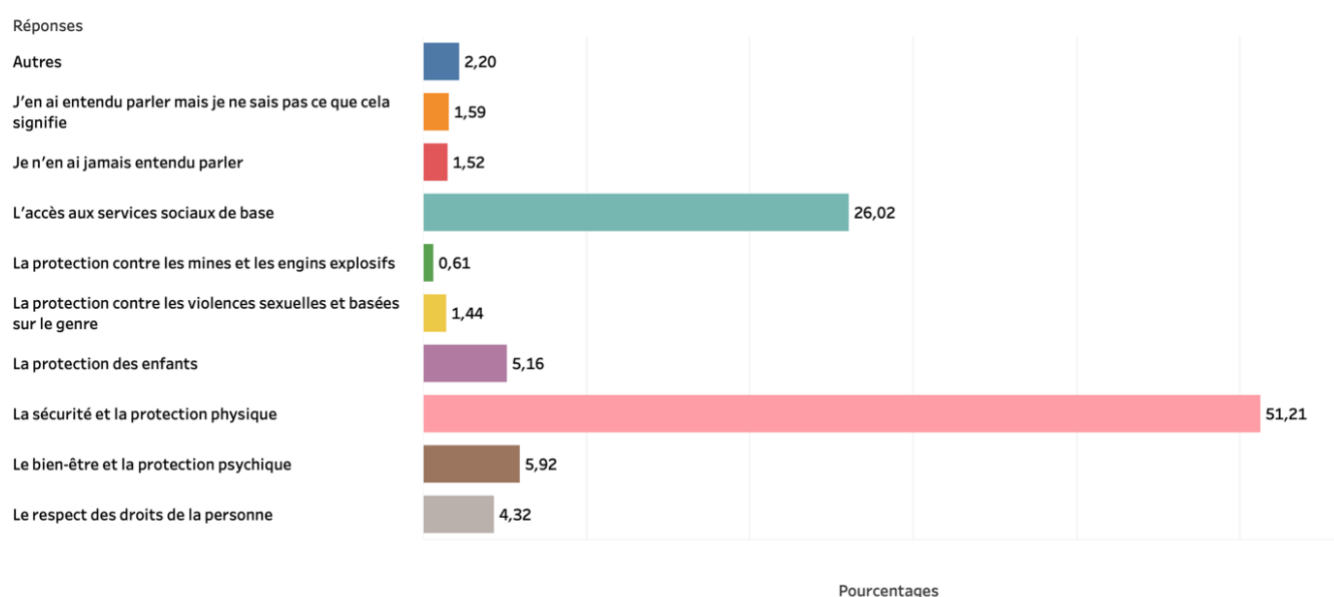
Si la protection des populations relève de la responsabilité première des États, une multiplicité d'acteurs mènent des activités de protection, que ce soit l'État, les acteurs communautaires, les acteurs locaux, les ONG nationales et internationales ou des FDS.

La situation d'insécurité oblige les populations à adapter leurs habitudes de vie. Un certain nombre d'acteurs apportent des secours d'urgence et de réhabilitation aux personnes qui fuient les violences et les conflits.

¹⁶ IASC, Politique de protection des personnes déplacées 1999.

¹⁷ « Directives opérationnelles de l'IASC sur la protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles », Projet Brookings-LES sur le déplacement interne, septembre 2011, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/0106_operational_guidelines_nd_french.pdf (page consultée le 16/05/2022).

Graphique 19. Que signifie pour vous la « protection » ?



A. Les mécanismes locaux de protection

Les mécanismes locaux de protection humanitaire comprennent ici l'ensemble des actions, individuelles ou collectives, localement entreprises à la fois par les réfugiés et les déplacés mais aussi par les populations et autorités locales hôtes au profit des réfugiés et déplacés. Les réponses de protection humanitaire sont apportées par une diversité d'acteurs extérieurs aux communautés locales, qu'il s'agisse de l'État central, de ses démembrements ou de ses partenaires techniques et financiers (PTF).

La pluralité des mécanismes de protection tient à la variété du contexte sécuritaire d'un site à l'autre, mais également à la position stratégique des différentes catégories d'acteurs définissant chacune une conduite particulière de protection. En effet, sur la base de leurs statuts socioprofessionnel, culturel, économique et politique, entre autres, les acteurs recourent à une multitude de stratégies en vue de se protéger.

À partir du discours des populations rencontrées, on peut isoler et analyser plusieurs types de mécanismes locaux de protection en vigueur dans les localités couvertes par cette étude. Ils se déclinent en fonction de la catégorie de population touchée par l'insécurité : d'une part, les populations directement victimes de l'insécurité et de la violence et de l'autre, les populations et les autorités des zones d'accueil des réfugiés et des populations déplacées.

En cas d'incident, 49,81 % des personnes enquêtées le rapportent en priorité à la famille (63,33 % des femmes et 36,68 % des hommes ; 58,63 % au Burkina Faso, 50,25 % au Mali, 41,93 % au Niger). La majorité d'entre elles se tournent ensuite vers les leaders communautaires (29,89 %), en particulier au Niger (41,93 %). **Si l'enquêté est un migrant, il préfère en premier lieu rapporter l'incident aux FDS (33 %),** tandis que la famille, les leaders communautaires, les élus locaux et les autorités locales sont cités à égalité (16,67 %). **Si l'enquêté est un nomade, il préfère aller le rapporter aux leaders communautaires (60 %).** En troisième choix, les hommes recourent aux élus locaux, aux femmes, aux leaders communautaires, aux migrants, aux amis et aux voisins.

Pour 65,48 % des personnes enquêtées, des services de protection existent dans leurs localités (79,07 % au Burkina Faso, 60,41 % au Mali et 51,56 % au Niger). La grande majorité des personnes pense que les services de protection sont fournis par l'État puis par les organisations internationales.

Tableau 5. Acteurs responsables des services de protection

	Total	Burkina Faso	Mali	Niger
Services de l'État	72,42 %	82,44 %	52,1 %	75,25 %
ONG locales	29,66 %	23,65 %	25,63 %	47,47 %
ONG internationales	49,71 %	51,05 %	50 %	46,46 %
Groupes communautaires	28,62 %	13,35 %	47,48 %	38,89 %
Nations unies	6,6 %	2,34 %	19,33 %	0,51 %

77,40 % des enquêtés disent avoir accès aux services de protection (81,64 % des hommes et 72,75 % des femmes). Quand ils n'y ont pas accès, c'est soit parce que la personne dit « ne pas avoir le pouvoir de décider » (21,47 %) ou « ne pas connaître le service qui existe » (19,63 %), en particulier les migrants (66,67 %) et les nomades ou transhumants (100 %). Enfin, la barrière sociale est évoquée par 12,88 % des répondants.

54,93 % des enquêtés reconnaissent l'existence d'un mécanisme étatique ou non étatique chargé de résoudre les tensions et conflits, surtout au Burkina Faso (66,11 %) et au Niger (67,71 %). En revanche, la proportion est faible au Mali (27,16 %). Quand ils existent, 86,33 % des enquêtés pensent que le système permet effectivement d'éviter ou de résoudre les tensions et conflits (Burkina Faso 91,6 %, Mali 68,22 % et Niger 86,54 %).

1) Les différents types d'aide humanitaire

Au cours des six mois précédant l'enquête, 29,26 % des enquêtés au Burkina Faso, 36,29 % au Mali et 62,24 % au Niger ont reçu une aide humanitaire (40,97 % au total). L'aide a concerné 52,58 % des PDI et 55,56 % des réfugiés. Elle a consisté à fournir une assistance alimentaire (cash ou coupons en nature) à 75 % (nomade 100 %, PDI 86,27 %, retournés 79,17 %, réfugiés 80 % et résidents 57,73 %) ; des kits d'articles ménagers et d'hygiène (35,74 %), de l'argent (30 %), des abris (19,07 %), de l'eau, hygiène et assainissement (12,41 %) ; des AGR (9,81 %) et un accès aux soins (5,93 %, dont 100 % des migrants interrogés). 41,85 % des enquêtés qui ont déclaré avoir reçu une assistance humanitaire s'estimaient « satisfaits », 16,48 % « plutôt satisfaits » et 25,19 % « très satisfaits ». Au Burkina Faso et au Niger, les enquêtés sont majoritairement satisfaits (respectivement à 51,9 % et 43,51 %) et au Mali, très satisfaits (à 31,37 %).

2) Les mécanismes locaux de protection développés par les victimes directes de l'insécurité

Malgré la situation sécuritaire inédite, les populations résidentes ou déplacées internes développent des mécanismes de résilience.

Les PDI tentent par exemple de reproduire l'organisation villageoise antérieure sur les SAT au Burkina Faso. Par peur des représailles, certaines communautés comme à Thiou préfèrent ne plus fréquenter le marché de la localité¹⁸. Des populations ont aussi recours aux organisations d'autodéfense.

¹⁸ Entretien avec un travailleur d'une ONG à Thiou. Cette information ressort des propos tenus par les jeunes de Thiou au sujet de la communauté à l'occasion du focus groupe.

D'une manière générale, les personnes déplacées sont accueillies dans les communautés hôtes qui manifestent de la compassion à leur égard, comme en témoignent les propos suivants :

Par exemple, il y a des particuliers de la communauté qui ont donné leurs concessions au HCR [Haut-Commissariat pour les réfugiés] pour qu'il puisse ériger des abris ; j'ai rencontré le chef du village de Wendou, un vieux je crois de 90 ans avec qui j'ai eu la chance d'échanger et qui m'a dit qu'il est très à l'aise avec eux. Je n'ai pas entendu de plaintes particulières des PDI qui disent qu'ils ne sont pas acceptés, donc il y a une cohabitation plutôt positive et une tolérance mutuelle entre les différentes communautés. (Entretien avec un adjoint au maire de Markoye réalisé le 13 août 2020 à Gorom-Gorom)

Dans certains sites d'aménagement temporaire au Burkina Faso, des cadres de concertation des PDI sont institués et les conseillers, les chefs de village retrouvent souvent certaines de leurs prérogatives :

Il y a des dispositifs de communication qu'il y a entre les différentes parties et ça aide beaucoup dans les échanges d'informations. Il y a des comités des déplacés par exemple, les comités des différentes communautés ; les comités des plaintes qu'on met en place. Ça permet de savoir s'il y a quelque chose qui ne va pas bien, ça remonte et ça nous permet effectivement de les enregistrer. (Entretien réalisé avec un intervenant d'une ONG humanitaire réalisé le 7 août 2020 à Gorom-Gorom)

Pour minimiser les risques et les menaces, les populations limitent leurs déplacements (en particulier au Mali), et leurs activités économiques, contribuant ainsi à leur appauvrissement :

La seule solution que tout le monde a adoptée est tout simplement de rester chez soi, d'arrêter de voyager, car on est à chaque fois menacé sérieusement de mort. Quand on meurt dans ces conditions, tes propres parents n'oseront pas aller à la recherche de ton corps. C'est pourquoi les gens s'appauvrissent de jour en jour [...]. Nous avons beaucoup changé nos habitudes, car on fréquentait beaucoup de foires dans la région. Mais avec les attaques fréquentes des convois, nous avons sensiblement diminué nos déplacements. (Groupe de discussion avec les femmes tenu le 7 août 2020 à Mopti)

Nous avons limité nos déplacements vers les zones hostiles, nous avons limité notre fréquentation des foires et des marchés, nous avons également limité les pratiques agricoles dans les endroits éloignés du village [...]. Nous avons laissé nos libertés quotidiennes comme les danses traditionnelles, les cérémonies culturelles, nous avons beaucoup diminué la fréquence des mouvances lors des mariages et des baptêmes. (Groupe de discussion avec des femmes tenu le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Nous n'avons pas changé notre habitude quotidienne. Puisque malgré le conflit, nous divaguons à nos occupations même si c'est très timidement. C'est vrai que nous avons la peur au ventre dans les champs de culture, mais c'est aussi une question de vie ou de mort. Si nous ne cultivons pas, qui va s'occuper de notre famille ? On ne peut à chaque fois tendre la main aux donateurs. C'est pour cela que nous interpellons les organisations humanitaires afin de mettre fin à ce conflit plutôt que de nous transformer en fainéants [...] je ne soutiens pas les propos de mon prédécesseur ; parce qu'il y a eu bel et bien du changement dans nos habitudes de vie. Dans le temps, nos commerçants participaient aux différentes foires et marchés de la localité. Il s'agit de grandes foires des villages de la commune de Baye, de Tori et de Diarrassagou. Les revenus de ces foires ont des impacts sur le développement socio-économique de la localité. Mais actuellement, toutes ces zones sont devenues des sens interdits par l'occupation des groupes djihadistes. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Les mécanismes locaux développés par les populations pour se protéger des groupes armés dans les zones d'insécurité étudiées prennent plusieurs formes. En fonction des situations et des acteurs considérés, les stratégies essentiellement déployées par les communautés pour se protéger sont la coopération active, la complicité passive, la discrétion, la résignation, la fuite, les invocations ou *du'a*, et l'incitation des jeunes à l'exode pour les soustraire à l'influence multiforme des djihadistes.

Pour des raisons souvent antérieures à la crise sécuritaire qui sévit dans les villages, à l'échelle individuelle ou familiale, certains coopèrent avec les groupes armés. En effet, en raison des difficultés économiques liées à la pauvreté, au chômage des jeunes et à l'absence de perspectives rassurantes, l'oisiveté des saisons non agricoles peut encourager des populations à rejoindre les groupes armés.

Sur le plan religieux, la coexistence de plusieurs courants de l'islam constitue au Niger une « poudrière » susceptible d'engendrer des tensions interreligieuses. C'est une des clés de lecture de « l'insécurité » dans le Nord Tillabéri. Dans la commune rurale de Diagourou (Téra), les divergences religieuses ont été clairement citées comme cause principale de l'insécurité dans plusieurs villages frontaliers du Burkina Faso. Ainsi, à Bouppo, un village de Téra où cohabitent deux courants, les wahhabites et la Qadiriyya, il y a déjà des conflits plus ou moins latents. Les premiers se sont alliés avec les groupes armés islamistes de même obédience pour mieux se positionner tout en assurant leur propre protection. En effet, ils auraient laissé leurs jeunes combattre aux côtés des groupes islamistes et se sont attaqués à leurs adversaires, à savoir les adeptes de la Qadiriyya, en brûlant leur mosquée et en les chassant finalement du village.

Les complices passifs sont ceux qui reçoivent menaces et chantages des groupes armés. Ils sont sommés d'en être les informateurs dans les villages. Ces « informateurs contraints » ont du mal à quitter le village en raison de la grande taille de leur ménage ou pour des raisons d'ordre social et/ou économique. Malgré eux, ils se trouvent dans l'obligation de collaborer avec les groupes armés à qui ils fournissent les informations souhaitées pour avoir la vie sauve. La complicité passive contribue à créer un climat de méfiance généralisée dans les villages sous l'emprise des groupes armés.

La discrétion consiste ici à faire attention à ce que l'on dit ou fait dans l'espace public, à limiter au maximum ses déplacements, à contrôler ses actes, à mesurer la portée et les implications possibles de ses paroles. Cette stratégie permet d'éviter d'attirer l'attention d'éventuels complices des groupes armés « tapis » au sein des communautés villageoises. L'arrivée d'un étranger dans le village, fût-elle dans le cadre officiel d'une recherche, est très vite réappropriée par les populations et intégrée dans le processus de discrétion.

On observe une certaine résignation chez les personnes qui, sans être « informateurs », adoptent des comportements et pratiques qui leur permettent de se protéger des groupes armés sans avoir à quitter leurs villages. Ils acceptent de modeler leurs façons d'être et de faire en adaptant leur mode de vie sociale et spirituelle aux exigences édictées par les islamistes armés.

La fuite s'impose aux personnes forcées de quitter leurs villages pour se protéger car elles ont refusé de coopérer, de collaborer ou de se résigner. Ainsi, certains prennent la route à l'improviste, tandis que d'autres prévoient et planifient leur départ. Les personnes qui se sentent contraintes de quitter leur village font partie de celles qui ont directement été menacées d'assassinat ou d'enlèvement. Ce type de déplacement peut avoir lieu à la suite d'une tentative d'assassinat au cours de laquelle la personne réussit à s'échapper. Dans ce cas, la personne menacée s'en va alors sans en informer son entourage, laissant derrière elle les membres de sa famille qui la rejoignent les jours suivants. La destination n'est pas divulguée dans la plupart des cas.

Lorsque le départ est préparé, il est courant que les membres de la famille se concertent et s'accordent sur la nécessité de quitter le village. Dans ce cas-là, la famille commence par acheminer une partie des biens vers la destination choisie avant le déplacement. Parfois, les familles se répartissent en deux groupes pour des raisons stratégiques. L'un des deux, constitué de jeunes, reste en brousse pour s'occuper des animaux. Le second, constitué des personnes âgées, des femmes et des enfants, quitte le village pour se réfugier ailleurs. Cette stratégie permet de confier la garde des animaux aux jeunes et d'envoyer les membres les plus vulnérables de la famille dans une localité plus sécurisée. Souvent, certaines personnes sont obligées de fuir très loin pour s'installer dans les chefs-lieux de commune, de département, de région, ou même à Niamey. Cet extrait d'entretien d'une personne déplacée d'Inatès (Ayorou) met en évidence ce qui préside au choix des destinations :

Ils m'ont torturé à Inatès. Donc j'ai quitté pour venir m'installer à Ayorou. Actuellement, les gens m'ont dit qu'ils sont à ma recherche et je ne sais pour quelle raison sont-ils encore en train de me rechercher. D'ailleurs, il y a de cela trois mois, ils étaient venus tuer la personne chez qui je logeais ici à Ayorou et ont blessé son enfant. Ils l'avaient suivi depuis Inatès pour venir le tuer ici. Ils l'ont tué uniquement parce qu'il avait été choisi comme chef de village des P... d'Inatès. Maintenant je dois obligatoirement quitter Ayorou pour sauver ma vie, même si j'ignore encore ma destination. (Entretien avec un déplacé d'Inatès réalisé le 6 août 2020 à Ayorou)

3) Les mécanismes locaux de protection déployés par les autorités des zones d'accueil des réfugiés et déplacés

Les autorités locales, coutumières, religieuses et communales ont joué un rôle central dans l'accueil et l'installation de réfugiés et des déplacés. En effet, selon les cas, ces autorités ont permis ou facilité la mise à disposition de mosquées, d'écoles et bien d'autres espaces publics, mais aussi des logements et des parcelles appartenant à des personnes de bonne volonté. En outre, ces autorités ont également initié des campagnes de sensibilisation et des séances de prêches qui ont contribué à faciliter les relations entre réfugiés, déplacés et populations d'accueil. Elles ont constitué le premier niveau institutionnel d'appui à ces réfugiés et déplacés en attendant les interventions extérieures, celles de l'État et de ses PTF.

La chefferie traditionnelle joue un rôle dans la protection par le recours aux techniques de médiation et de réconciliation. Elle a le pouvoir de décider d'un prêt ou don de terre en cas de conflit foncier par exemple. Les délibérations sont exclusivement réservées aux initiés, souvent les personnes âgées. La légitimité de la chefferie coutumière est reconnue par la grande majorité des populations des quatre communes enquêtées au Burkina Faso :

Le chef coutumier est le père de tous les habitants du village. En tant que père, il a l'obligation de s'impliquer dans la gestion des conflits de ses habitants. Les chefs sont saisis pratiquement dans tous les conflits. (Entretien avec un membre du cadre de dialogue des jeunes pour la paix de Thiou réalisé le 7 août 2020)

La chefferie religieuse joue également un rôle important dans la gestion des conflits locaux, en particulier lorsqu'un conflit oppose deux parties d'une même communauté religieuse ou des protagonistes de religions différentes.

Les leaders religieux sont souvent saisis pour gérer un conflit mais c'est surtout quand les personnes impliquées sont de même religion ; sinon c'est compliqué. Avant c'était même plus facile mais maintenant avec l'insécurité, c'est devenu encore plus compliqué. (Entretien avec un leader religieux réalisé le 14 août 2020 à Ouahigouya)

Dans les localités enquêtées au Burkina Faso, les hommes de caste – forgerons et cordonniers – ou les griots sont également impliqués dans la gestion des conflits. Ce sont des acteurs essentiels de régulation sociale et de prévention des conflits.

a. Les mécanismes de résolution des conflits

Des comités de dialogue et réconciliation existent ou sont mis en place dans des villages pour réduire les tensions et les menaces. Si les personnes âgées sont souvent chargées de mener à bien le dialogue communautaire, les jeunes s'investissent aussi pour assurer la surveillance des villages et patrouiller dans les zones. La protection est aussi recherchée auprès des comités de défense des villages ou des chasseurs (comme dans la zone de Koro au Mali) qui agissent plus rapidement que les forces nationales de défense et de sécurité. Certains enquêtés rapportent que des conflits ont été résolus par le dialogue et la médiation, mais aussi grâce au cousinage à plaisanterie et au dialogue intercommunautaire, notamment entre Dogons et Peuls.

Dans le cercle de Koro au Mali, le dialogue entre communautés a permis d'apaiser la situation, de réduire les attaques, les populations pouvant ainsi reprendre des activités agricoles et l'élevage. La situation est plus complexe dans les zones frontalières comme Bargou et Bih, où la présence des hommes armés est toujours signalée.

Mali : Accord entre les communautés peule et dogon

Les populations du cercle de Koro ont tenté à plusieurs reprises de trouver un accord pour mettre fin à la crise. Si en 2018, un accord a été signé pour un cessez-le-feu immédiat¹⁹, deux ans après, le cercle est toujours confronté à l'insécurité, au vol de bétail et au déplacement massif de la population alors que cet accord devait permettre aux paysans de cultiver leurs champs. Selon le chef de village de Bankass, une grande rencontre a eu lieu à Kany Bonzon, localité supposée être le village mère de tous les Dogons. D'autres témoignages recueillis à Bargou et à Kiri font état de cet accord mais le jugent précaire : « Les Peuls sont venus dans notre village et nous ont dit qu'on peut aller cultiver sans risque. Mais je ne leur fais pas confiance car ils sont toujours armés. Vous voulez la paix, mais vous êtes armés face à nous totalement désarmés. Pour moi, il y a quelque chose de pas clair. » (Entretien avec le chef de village de Bargou réalisé le 4 août 2020)

Un chef de famille de Bargou doute de la sincérité de cette entente : « Ils [les hommes armés] ne viennent pas ici pour discuter ; c'est nous qui avons envoyé nos gens pour discussion. Ils nous ont dit qu'ils ont accepté. Nous avons quand même laissé les armes. Mais quelques mois plus tard, ils sont venus avec des armes à la veille de la saison des pluies. Ce n'est pas un accord ça. Depuis que vous êtes venus, avez-vous vu quelqu'un avec des armes ? » (Entretien avec un chef de famille réalisé le 4 août 2020 à Bargou)

En revanche, le chef de village de Bankass estime que c'est un premier pas. À Koro, les communautés ont recommencé à se fréquenter et à Bankass, des négociations sont en cours pour rencontrer des membres de la communauté peule afin de discuter des mécanismes à mettre en place, mais certaines personnes enquêtées pensent qu'une médiation de Bamako serait nécessaire.

¹⁹ Accord de paix entre les communautés dogon et peul du cercle de Koro, le 28 août 2018.

« Quand deux personnes sont en conflit, c'est quelqu'un d'autre qui peut faire la médiation. Parce que les deux protagonistes penseront qu'ils ont tous raison. »
(Entretien avec le chef de village déplacé de Tôle à Bankass réalisé le 6 août 2020)

Les conflits peuvent être résolus par la médiation entre les parties ou par des mécanismes traditionnels comme le toguna ou le cousinage à plaisanterie.

b. Les mécanismes de protection déployés par les parents des déplacés et les communautés d'accueil

Les mécanismes de protection peuvent être communautaires ou institutionnels, chaque déplacement engendrant une chaîne de solidarité à tous les niveaux. Des initiatives sont développées au niveau local afin de faire face aux besoins des personnes déplacées, et ces mécanismes s'appuient sur une solidarité de type traditionnel. Ainsi, les premiers secours d'urgence sont apportés par les familles et les communautés locales, avant que les services de l'État ou d'autres acteurs prennent le relais. Les relations de parenté représentent le premier niveau de protection : la solidarité s'organise envers les personnes déplacées à travers l'accueil dans une famille, la fourniture de nourriture, l'accès à l'eau potable et des vêtements.

Il y a la solidarité qui s'est organisée autour de ces personnes. Une solidarité agissante : des personnes se sont désignées volontaires pour les accueillir, les loger, d'autres ont cédé leurs habitats, d'autres apportent de l'eau, de la nourriture, des effets d'habillement, des ustensiles de cuisines... Ce sont ces apports, cette solidarité qui s'est organisée rapidement autour de ces personnes, mais ce n'est pas grand-chose, il faut l'accompagnement de l'État et des partenaires. (Entretien avec une autorité coutumière de l'Oudalan réalisé le 9 août 2020 à Gorom-Gorom)

Si, il y a des PDI au niveau du département. Généralement, ce sont leurs parents donc ce sont de bonnes relations. Beaucoup sont même logés dans des familles d'accueil, signe d'une bonne collaboration. Nous n'avons pas encore enregistré de couacs par rapport à cette cohabitation. (Entretien avec une autorité administrative réalisé le 9 août 2020 à Gorom-Gorom)

Dans la région de Mopti, à Sokoura, nombre de déplacés viennent de Bankass, Bandiagara, Doundou, et ils arrivent souvent en ayant perdu tous leurs biens.

À leur arrivée, le chef de village et les habitants se sont mobilisés pour les accueillir, leur chercher des habitations et ils ont collecté des fonds pour eux et après les ONG aussi les ont aidés, jusqu'à présent ils ont besoin d'aide. On est tous fatigué, imaginez si les gens ont fui pour venir chez vous ça sera une situation très critique et jusqu'à présent, c'est la même situation. (Entretien avec une ménagère réalisé le 12 août 2020 à Sokoura, cercle de Mopti)

Dans les localités d'accueil, les parents et autres bonnes volontés déploient des filets de solidarité et de protection en faveur des réfugiés et des populations déplacées. Certains réfugiés et presque tous les déplacés ont des parents établis dans les zones d'accueil depuis plusieurs années, souvent bien avant l'avènement de l'insécurité. Ces réseaux de parenté sont très actifs dans l'accueil et l'installation des populations fuyant l'insécurité. Ainsi, les populations des zones d'accueil ont apporté leur aide à leurs parents réfugiés ou déplacés sous diverses formes :

- des charrettes pour acheminer leurs bagages à destination ;
- des maisons non habitées ;

- des parcelles non bâties pour qu'ils y construisent des abris ;
- des champs de cultures pour ceux qui veulent cultiver ;
- des pirogues pour les pêcheurs qui désirent poursuivre leur activité.

Dans ce contexte, comme l'ont révélé les entretiens, une forme de solidarité tendant à réhabiliter les PDI est organisée au sein de la population d'accueil. Ainsi, selon les localités, les chefs traditionnels s'organisent pour mettre des champs à disposition des déplacés, aménagent des espaces de pâturage pour d'autres, et font aussi don de quelques têtes de bétails pour la relance de leurs activités agropastorales.

De la part des PDI, ils apprécient ces mécanismes de protection parce qu'à ce niveau, elles se sentent vraiment intégrées au sein de la population, au sein du milieu. Il y en a qui ont reçu des terres pour cultiver, des logements, ce qui leur permet de s'intégrer et d'apporter leur contribution au développement. (Entretien avec une autorité administrative de la province de l'Oudalan réalisé le 8 août 2020 à Gorom-Gorom)

Au-delà de l'aide des parents, les réfugiés et déplacés ont également bénéficié de l'appui de certaines bonnes volontés en attendant l'aide de l'État ou de ses partenaires. Cet appui a consisté pour l'essentiel à :

- héberger des familles de déplacés de petite taille en leur demandant, dans certains cas, une petite contribution pour supporter les charges de la location ;
- prêter des champs à ceux qui voulaient cultiver ;
- mettre à leur disposition des parcelles non bâties pour qu'ils puissent s'y installer.

Les familles accueillent les personnes déplacées de la campagne et partagent avec elles les réserves de vivres, mais cela pose des problèmes pour les personnes disposant de faibles ressources :

Par exemple, dans ma famille, si dix-sept personnes s'ajoutent à moi c'est un problème. Tu ne peux pas les chasser. Vous serez obligés de partager la nourriture que nous avons pour que tout le monde trouve quelque chose à manger. Le sac vide ne peut se tenir debout. (Entretien avec un chef de village réalisé le 6 août 2020 à Bankass)

Les réserves de nourriture dans les familles sont insuffisantes. Nous sommes obligés de les partager avec les personnes venues dans le village. Nous avons des problèmes dans ce sens. Même si quelqu'un tombe malade, les frais d'ordonnance posent problème. (Entretien avec un chef de famille réalisé le 5 août 2020 à Kiri)

Ainsi, à Kiri, l'accueil des déplacés par les populations locales se fait sous la coordination du chef de village et de ses conseillers. Les femmes jouent un rôle très actif dans l'accueil des déplacés :

À chaque vague d'arrivées de déplacés, on nous informe afin qu'on aide nos maris à les entretenir car c'est vraiment difficile pour nous. Souvent, nous, les femmes, nos parents et frères nous avons des petits cadeaux qu'on garde pour nous-même. Donc on a mis tout ça dans l'accueil des déplacées (habits, céréales, médicaments, etc.). (Entretien avec une leader féminin du village réalisé le 5 août 2020 de Kiri)

Ces mécanismes sont très fragiles au regard de l'ampleur des vagues de déplacés dans les différentes localités. Même dans une ville moyenne comme Bankass, la prise en charge des déplacés est une lourde charge pour les familles. Un chef de village explique que l'aide est cruciale durant les premières heures, lorsque les déplacés arrivent souvent épuisés et affamés. Certains villages mettent à disposition des

champs de labour dans une perspective d'autonomie des familles déplacées. Les personnes malades sont aussi le plus souvent prises en charge par les centres de santé communautaires.

Vous-mêmes vous voyez l'état de dénuement dans lequel on se trouve. Si un étranger arrive, on l'annonce à chaque chef de famille. Souvent même on accueille des femmes et des enfants malades. En tant que président de l'Association communautaire de santé [ASACO] je plaide souvent pour qu'on les soigne dans l'urgence. Nous avons aussi une caisse villageoise de cotisation. (Entretien avec le président de l'ASACO de Bargou réalisé le 4 août 2020)

Les mécanismes traditionnels de protection concernent aussi l'accès à certains services sociaux ou à des démarches administratives d'acquisition de dons alimentaires.

c. L'accès à la terre

Traditionnellement, l'accès aux terres cultivables est soumis au droit coutumier selon lequel c'est le chef de terre qui en définit les modalités²⁰. Le problème réside aujourd'hui dans les trop nombreuses demandes de terres dans les contextes de déplacement. Dans le village de Kiri, des terres sont prêtées aux déplacés :

Quand nous avons accueilli des familles ici, elles avaient tout perdu dans leur village à Thiou. Mais le conseil du village a décidé de les aider. Maintenant, ces déplacés font l'élevage, l'agriculture et tout ce que les autres font. (Entretien avec un leader coutumier réalisé le 4 août 2020 à Bargou)

d. Les appuis apportés par les organisations locales de la société civile

Les antennes locales des organisations de la société civile, des associations, des groupements, voire des *fadas* de jeunes contribuent également à la gestion des déplacés et réfugiés.

- Les organisations de la jeunesse

À Ayorou, les jeunes, à travers le Conseil communal des jeunes, se sont organisés en un Comité central de veille sécuritaire. Les membres de ce comité organisent des séances de sensibilisation à l'endroit de la population, et particulièrement des jeunes. Leurs discours de sensibilisation portent sur la nécessité de dénoncer, sans s'exposer, tout cas ou individu suspect. Les efforts des jeunes sont soutenus par celui des femmes.

- Les groupements féminins

Les groupements féminins visent surtout à empêcher l'enrôlement des enfants et des jeunes dans les groupes armés/terroristes, en faisant de la prévention.

4) Les mécanismes de protection humanitaire : les réponses extérieures

La persistance de la violence accentue la vulnérabilité des populations et engendre de graves conséquences humanitaires. La région concentre un nombre considérable d'interventions humanitaires portées par des ONG, complétant ainsi des mécanismes locaux de protection existants. Ces interventions de protection humanitaire visent principalement à aider les populations concernées à

²⁰ Souvent différent du chef de village.

subvenir aux besoins de survie essentiels (nourriture, eau, santé, abris) d'une part, et à assurer leur sécurité à travers des activités de protection, d'autre part.

a. Les mécanismes formels

Pour 65,48 % des enquêtés, des services de protection existent dans leurs localités : 79,07 % au Burkina Faso (74 % au Nord et 82,06 % au Sahel), 60,41 % au Mali et 51,56 % au Niger. Ce sont les services de l'État qui s'en occupent (72,42 %) et les ONG locales (70,34 %).

S'agissant des tribunaux, au Burkina Faso, le tribunal départemental est un dispositif légal rattaché à l'appareil judiciaire.

Le tribunal départemental n'est saisi que si les tentatives locales de gérer le conflit échouent. Le tribunal départemental est assez loin des populations. On essaie toujours de régler les problèmes à l'interne mais quand tout échoue, on n'a plus le choix. (Entretien avec une responsable de groupement féminin de Banh réalisé à Ouahigouya le 4 août 2020)

Chez nous, le tribunal départemental est saisi quand les acteurs du conflit viennent de plusieurs villages ; sinon on saisit notre chef de village et les autres acteurs comme les CVD [conseillers villageois de développement]. Mais s'il y a plusieurs acteurs impliqués, on est obligé de saisir une structure qui coiffe toute la localité. (Entretien avec un membre d'un mécanisme local de prévention, gestion et résolution des conflits réalisé à Thiou le 6 août 2020)

Des commentaires des interviewés, on retient que le tribunal départemental n'est pas la première structure à laquelle les populations ont recours en cas de conflits. Les acteurs locaux sont d'abord sollicités, mais en cas d'échec ou d'élément d'extranéité (impliquant une personne ou un groupe d'un autre village), alors le tribunal départemental est sollicité.

Les CVD sont d'authentiques relais des conseillers municipaux²¹. Tout en relevant d'un dispositif légal et moderne, ils s'appuient sur le capital social et/ou culturel. Leur rapport à l'administration se limite essentiellement à un contact avec le maire et les conseillers ont recours aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Certains enquêtés dénoncent une politisation de certains titulaires des postes :

Le CVD est souvent saisi par les parties impliquées dans les conflits. Si c'est un conflit qu'il peut gérer, il le fait mais dans le cas contraire, il conduit les protagonistes vers les personnes indiquées. (Groupe de discussion avec des ressortissants de Kain tenu le 7 août 2020)

Le maire est un agent très important dans la résolution des conflits. Il ressort des résultats de l'étude que le maire et les conseillers municipaux jouent un rôle de premier ordre dans la gestion des conflits. En effet, étant majoritairement du terroir, le maire et ses conseillers disposent des connaissances suffisantes pour parler des difficultés que rencontrent les populations.

Les conseillers vivaient avec nous dans le village, quand on a un souci avec quelqu'un on va le voir ; même s'il ne peut pas, il nous conduira vers la personne indiquée. Les conseillers sont censés être là pour tout le monde mais quand tu n'es pas du même parti que lui, le contact peut être difficile [...]. Il y a des conflits que les conseillers peuvent résoudre, surtout si le

²¹ Mécanisme formel prévu par le Code général des collectivités territoriales, art. 222 et le décret de mise en œuvre 2007-032/PRES/PM/MATD du 22 janvier 2017 dispose en son article 11 que le CVD peut se saisir d'initiative de toutes questions touchant au développement du village et émettre des recommandations circonstanciées, notamment dans les domaines [...] de la préservation de la paix sociale dans le village.

conflit n'a rien à voir avec les coutumes. C'est généralement des personnes respectées dans le village. Donc à ce titre-là, ils s'impliquent dans le règlement des conflits. (Groupe de discussion avec des ressortissants de Kain mené le 7 août 2020)

b. L'État dans la protection humanitaire

La protection humanitaire est assurée à la fois par des services centraux et par des services techniques déconcentrés. Au Burkina Faso, c'est le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille qui est en charge de la question des réfugiés et des personnes déplacées. Il se déploie sur le terrain via ses services techniques comme le secrétariat permanent du Conseil national des secours d'urgences (SP/CONASUR). Ce dernier est présidé dans les provinces administratives par le haut-commissaire de la province. Les autres ministères impliqués sont ceux de l'administration territoriale, de la sécurité, de l'économie et des finances.

L'État au Burkina Faso a pris plusieurs décisions visant à apporter une assistance et une protection humanitaire aux populations victimes d'insécurité, dont la vente à prix modéré et des distributions gratuites de vivres au profit des déplacés pour atténuer leur vulnérabilité alimentaire et économique, ou encore la mise en place de comités villageois de paix ou de veille sécuritaire. Cependant, ces mécanismes et l'aide institutionnelle sont souvent critiqués par les populations qui dénoncent leur politisation et leur mauvaise gestion par les élus locaux et les représentants de l'État.

Non ces mécanismes ne bénéficient pas beaucoup aux personnes qui en ont plus besoin, parce que les dirigeants font comme ils veulent. Pour bénéficier de ce mécanisme, il faut avoir quelqu'un dans ce service qui t'aide à avoir sinon ces mécanismes sont partagés de façon illégale. (Propos d'un participant au groupe de discussion avec des jeunes tenu à Koro le 14 août 2020)

Certains déplacés internes enquêtés au Burkina Faso ont dénoncé la gestion de l'aide, en insistant sur de la politisation de celle-ci.

Il y a un problème d'identification et de recensement puisque nous voyons des gens qui ne sont pas des déplacés mais qui profitent de l'aide. Ils n'ont même pas de déplacés qu'ils hébergent. Ça se comprend puisqu'on laisse le travail aux CVD. Et comme vous savez, le travail de CVD est un travail de politique ; je dis que c'est politisé parce que CVD n'a pas l'approbation de tout le monde. Il est CVD depuis un certain temps et les gens en ont marre. Un autre camp a contesté cela. L'aide revient à ceux qui lui sont parentés ou du même bord politique. Un point d'eau a été fait ici par la Croix-Rouge mais il y a une récupération politique. Pour avoir la clé, c'est compliqué. Ils disent que c'est grâce au parti au pouvoir qu'on a eu cela. (Entretien avec un leader religieux réalisé le 7 août 2020 à Ouahigouya²²)

Les PDI ne vivant pas sur les SAT se plaignent de leur situation et appellent à une amélioration du processus d'identification ou de recensement des déplacés. Les conditions difficiles de ces personnes déplacées et les frustrations relatives à la perception d'une aide politisée peuvent occasionner des violences entre déplacés sur les sites ou inciter ces personnes à se tourner vers les groupes terroristes.

²² La perception de la politisation de l'aide ou de la mauvaise gestion de l'aide est ressorti dans une dizaine d'entretiens.

Extraits d'un groupe de discussion avec des mères de famille tenu le 7 août 2020 à Mopti

P4 : Ceux qui sont chargés de distribuer ces vivres font de la discrimination. Ils font appel aux personnes de leur choix. Si tu ne fais pas partie de celles-ci, mieux vaut que tu ne fasses pas le déplacement, car tu n'auras rien, même si ton nom est inscrit cent fois.

P5 : Effectivement, tant que tu n'es pas sur leur « propre » liste, tu ne bénéficieras d'aucun appui.

P1 : Ce n'est pas comme au temps de CARE MALI, où tout se passait bien. Tous ceux qui étaient inscrits sur la liste étaient tour à tour servis. C'était les agents de CARE MALI qui faisaient eux-mêmes la distribution. Mais depuis que les agents recrutés sur place ont été impliqués là-dedans, c'est devenu autre chose.

Qui sont ces agents ? Sont-ils de la mairie ou des conseillers du chef de quartier ?

P5 : Personne ne sait vraiment. Tantôt on nous appelle chez le chef de quartier pour inscrire nos noms, tantôt ça se passe dans une rue. Mais rien de tout cela n'a abouti à quelque chose de concret pour nous.

P6 : On s'est fait inscrire de nombreuses fois, ce contre paiement de frais d'inscription qu'ils fixent à 200 F, 400 F, 500 F. J'ai même l'habitude de payer 1 000 FCFA, une autre fois j'ai payé 2 000 pour quatre femmes de notre famille.

P5 : C'est vrai, tant que tu ne débourses pas, on n'inscrit pas ton nom. Au début, ils réclamaient 1 000 F puis après 200 F. Ça n'a rien donné.

P3 : En certains endroits, ils exigent 100 F par membre de famille pour t'inscrire.

Vous ne connaissez personne parmi eux ?

P3 : Nous, on ne les connaît vraiment pas. Ils viennent à deux et prennent souvent attache chez le chef de quartier. Pendant que l'un se charge de l'inscription, l'autre se charge de collecter les frais d'inscription.

P2 : On ne les connaît pas. Mais nous, on se fait inscrire à chaque fois, sans résultat.

P6 : En effet, on n'a rien obtenu à présent. Même l'autre jour, on faisait un rang pour l'inscription, on a failli se battre pour conserver sa place dans le rang.

P4 : Ceux qui ont la charge de faire la distribution font de la discrimination, voire même du racisme. Ils servent uniquement ceux avec qui ils ont des liens, des affinités.

P6 : On se met tout le temps en rang, mais quand ton tour arrive, on dit tout simplement qu'il y a plus de vivres. Ils ferment leurs véhicules et vous tournent le dos.

À votre avis, si les aides étaient normalement distribuées, est-ce qu'elles permettraient d'apaiser les tensions ?

P1 : Effectivement, si ça se passait normalement, aucun problème n'existerait entre les gens. Par contre, si ceux qui méritent ces aides n'en reçoivent pas, tandis que d'autres sont régulièrement servis, les tensions ne baisseront jamais.

P3 : Quand on se plaint de l'injustice flagrante pendant ces opérations, cela est mal accueilli par les bénéficiaires qui nous prennent pour des gens égoïstes. Cela n'est pas de nature à baisser les tensions.

P4 : Si tout le monde était traité sur un pied d'égalité, qu'il y avait moins de partis pris, les gens s'entendraient mieux.

P5 : Vraiment, ils doivent être justes, cela permettra d'éviter les frustrations entre les habitants. Souvent, l'injustice est pratiquée de manière évidente, sans gêne aucune. On a l'habitude de servir des gens qui viennent en retard au détriment de ceux qui sont là depuis les premières heures.

c. Les agences, ONG et projets actifs dans la protection humanitaire

L'aide humanitaire est aussi apportée aux communautés en déplacement par des organisations internationales. Les ONG sont elles aussi confrontées à la dégradation de la situation sécuritaire, à l'inaccessibilité de certaines zones du fait des mines antipersonnel, des embuscades, des attaques de convois humanitaires et des enlèvements, etc.

L'aide humanitaire tend à répondre aux besoins, mais est-ce que ça prend en compte tous les besoins de ces gens ? Non je ne pense pas parce que souvent les informations nous remontent ; c'est vrai que ce que les humanitaires envoient ne peut ni couvrir tous leurs besoins ni répondre à l'ensemble des besoins, mais le minimum est assuré et c'est ça l'essentiel. (Entretien avec une autorité administrative réalisé le 14 août 2020 à Ouahigouya)

Les ONG aussi venaient beaucoup. Tous ceux-ci travaillaient ici. World Vision, l'État a construit l'école, Care Mali et aussi le Groupe danois de déminage [Danish Demining Group, (DDG)]. Mais maintenant, il ne reste que DDG seulement sur le terrain. Ce qui cause beaucoup de difficultés. (Entretien avec un chef de famille réalisé le 4 août 2020 à Bargou)

Depuis le début de la crise, beaucoup d'ONG passent. Il y a eu beaucoup de distribution de vivre. Tellement les gens viennent, le nombre de déplacés augmente tous les jours. Les ONG que je connais ici ont fait des aides. Il s'agit des ONG comme la Croix-Rouge, le CICR [Comité international de la Croix-Rouge], World Vision (qui travaille même maintenant). ODS Mali a l'habitude de travailler ici. Ils nous ont expliqué un peu comment ça se passe pour protéger ces enfants. C'est COOPI [Cooperazione Internazionale Italia] qui fait ce travail. Ils cherchent des familles d'accueil pour les enfants qui ont perdu leurs parents dans le conflit. Je sais tout cela se fait dans le cadre de la protection humanitaire. Le Centre pour le dialogue humanitaire [HD] a fait beaucoup de réunions pour sensibiliser la population. Il y a Search for Common Ground et Yam Giribolo Tumo²³ [YAG-TU]. (Entretien avec un pasteur de l'église protestante de Bankass, réalisé le 6 août 2020)

Tous ces partenaires interviennent dans plusieurs domaines comme la santé, l'éducation, la promotion économique au niveau local. Le soutien se fait soit en nature (construction de puits, de lieux de rencontre, facilitation de l'accès aux engrais pour l'agriculture), soit en formant les habitants à la couture, aux techniques de conservation de la forêt, de maraîchage, etc.

Il semble que ce soit la coordination de l'aide qui pose un réel problème puisque de nombreux témoignages indiquent que l'information relative à la disponibilité de l'aide est assez souvent transmise par les mairies ou le conseil de cercle qui travaillent avec les préfets et sous-préfets des localités. Les populations se sentent mises à l'écart de la gestion de l'aide humanitaire. Des cas de détournement de l'aide humanitaire par les autorités locales ont aussi été signalés au Mali.

Dans la région de Mopti, la situation humanitaire s'aggrave avec des déplacements forcés de populations dus aux violences. Le principal constat est que les missions humanitaires se limitent aux villes moyennes et que pour acheminer l'aide dans certaines localités comme Kiri, Bargou ou Bih, le dispositif s'appuie sur des élus locaux et les préfets. Les populations se plaignent d'être mises à l'écart puisque la réception de l'aide est assurée par les mairies. Selon les témoignages recueillis, l'aide humanitaire n'est pas satisfaisante et les enquêtés pensent qu'elle est détournée à des fins privées :

Moi-même je fais partie du conseil communal de Koro. Mais les maires détournent l'aide à leur compte. Beaucoup d'entre eux ont construit des villas et acheté des voitures. Moi j'en ai parlé lors d'une réunion au conseil de cercle car ce n'est pas juste. Nous avons appris que des organismes envoient de l'aide mais que les maires ne donnent qu'une infime partie. Si on donnait aux chrétiens, l'aide serait bien distribuée. (Entretien avec le pasteur de l'église catholique de Kiri réalisé le 5 août 2020)

D'autres témoignages plus graves indiquent que les denrées alimentaires destinées à l'aide humanitaire sont en vente libre dans les magasins de commerçants à Koro.

À cause de ce conflit, il y a eu beaucoup de flux en termes d'intervention des ONG humanitaires pour la protection. Il existe des humanitaires pour la protection des enfants, des humanitaires pour lutter contre la faim, des humanitaires pour réduire les violences basées sur le genre, des humanitaires pour rehausser le niveau de vie de la population en réduisant

²³ Yam Giribolo Tumo en langue dogon se traduit en français par Association pour la promotion de la femme.

les maladies (construction des latrines aux déplacés), des humanitaires secouriste, etc. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)

Il existe beaucoup d'autres humanitaires qui interviennent pour réduire la souffrance des peuples. Je connais des humanitaires qui réparent les maisons des déplacés tandis que d'autres construisent des maisons sans bois en voûte pour les déplacés. Je connais des humanitaires qui installent des tentes pour les déplacés dans les localités. À travers des humanitaires, beaucoup de déplacés ont bénéficié des dons et des kits ménagers pour leurs familles. (Groupe de discussion avec des jeunes tenu le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass)

Les soutiens directs aux populations victimes d'insécurité prennent la forme de distributions de biens alimentaires et non alimentaires (vivres, kits vestimentaires – voiles, turbans, pagnes, etc. –, kits de protection contre le coronavirus – dispositif de lavage de mains, gel, masques). Pour qu'elles puissent s'installer, elles reçoivent également des kits abris (tôles, nattes, lampes solaires, bâches, bois, fer, bouilloires, assiettes et moustiquaires, tasses, louches, casseroles, marmites). L'aide concerne également l'accès aux structures de soin, la construction de latrines, la réalisation de points d'eau, ainsi que les activités de relèvement à travers des AGR comme l'embouche de petits ruminants ou la distribution de charrettes et de pirogues. La crise a cependant diminué le nombre d'AGR. Des opérations de transfert d'argent renforcent les distributions de biens matériels. Couvrant ainsi plusieurs domaines, les distributions portent sur les biens de première nécessité qui permettent aux populations déplacées de s'installer et de supporter le choc lié à leur déplacement. Les ONG fournissent également des activités de renforcement des capacités, des formations et une sensibilisation à la paix, la veille sécuritaire et la promotion de la cohésion sociale.

Le DRC en particulier intervient à travers, entre autres :

- des distributions de vivres (mil, huile, riz, etc.) ;
- des distributions d'ustensiles de cuisine ;
- des distributions de kits abris ;
- des distributions de kits agricoles (semences améliorées, motopompes, brouettes, formations en culture, etc.) ;
- la formation/sensibilisation des communautés à la veille sécuritaire, à l'investigation, à la collecte et à la transmission des informations stratégiques en matière de sécurité et protection humanitaire.

B. Les interactions entre les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire

Ce point met l'accent sur les formes d'interaction relevées par les acteurs entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire. Ces interactions sont divergentes sur certains points et complémentaires sur d'autres.

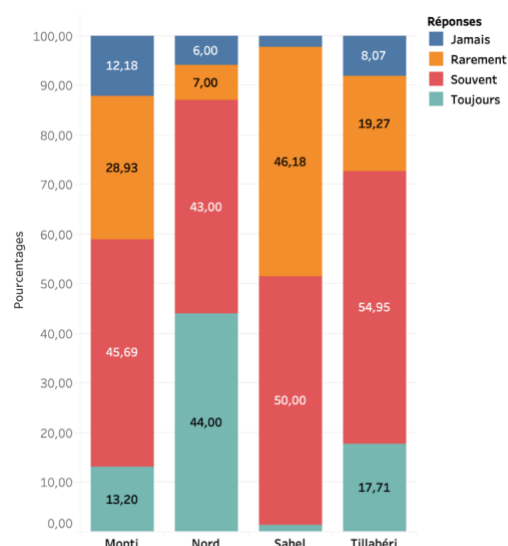
Quand les enquêtés sont confrontés à des problèmes dans leurs relations avec les organisations humanitaires, les principales raisons sont les suivantes :

- **48,1 % disent ne pas savoir comment les contacter** (42,9 % des hommes et 53,47 % des femmes ; et 57,55 % au Niger) ;
- **39,38 % disent ne pas être consultés dans les prises de décision** ;
- 31,41 % disent que ce n'est pas dans leurs habitudes d'interagir avec eux ;
- 26,5 % disent que les organisations humanitaires n'organisent pas de réunions/assemblées avec la communauté ou ses dirigeants ;
- 43,32 % pensent que les organisations humanitaires interagissent avec les autorités publiques et les élus locaux ; 24,57 % directement avec les personnes bénéficiaires et 16,14 % avec les autorités traditionnelles.

1) La complémentarité entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire

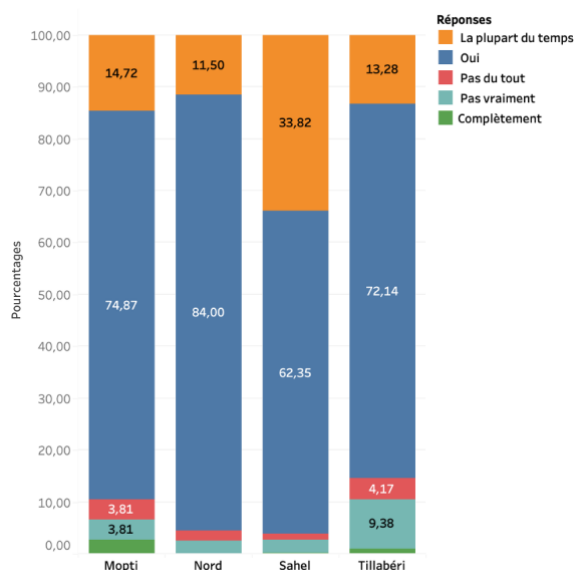
Pour 49,09 % des enquêtés (49,18 % des hommes et 49 % des femmes), les activités menées dans le cadre de la protection humanitaire répondent aux besoins primordiaux des communautés ; 27,24 % « rarement » ; 16,16 % « toujours » et 7,51 % « jamais ».

Graphique 20. Réponse des activités de protection humanitaire aux besoins des communautés



Selon 72,23 % des enquêtés, les activités de protection respectent les codes culturels locaux (74,87 % dans la région de Mopti, 84 % dans la région du Nord, 62,35 % dans la région du Sahel et 72,14 % dans la région de Tillabéri). 65,4 % considèrent que la protection humanitaire permet de renforcer les mécanismes locaux de protection existants.

Graphique 21. Respect des codes culturels locaux par les activités de protection



La situation sécuritaire oblige les systèmes locaux de prévention des conflits et de protection humanitaire à se transformer. Ils tendent à devenir obsolètes dans les localités du Nord et du Sahel où l'insécurité est très élevée et où la méfiance s'installe entre des communautés qui auparavant cohabitaient et partageaient des mécanismes de résolution des conflits. La stratégie des groupes terroristes consiste à s'attaquer aux garants de l'ordre social : les représentants religieux, les chefs traditionnels et les élus locaux.

Ces mécanismes reposent sur les mécanismes traditionnels, parce qu'ils ont les mêmes objectifs d'aider les déplacés et les personnes en difficultés. [...] Les mécanismes traditionnels ou modernes ils ont les mêmes objectifs parce qu'ils sont tous protecteurs et aident les personnes en danger et en difficulté ; la différence est au niveau comment faire. [...] Il n'y a pas de conflits entre ces mécanismes. Ils sont tous là pour le même but. (Groupe de discussion avec des hommes tenu le 7 août 2020 à Kiri, cercle de Koro)

Pour ce qui est du choix entre justice traditionnelle et justice moderne portée par les tribunaux, presque tous les enquêtés disent préférer la justice traditionnelle et se référer au chef de village ou au chef religieux en cas de problème, avant de se tourner vers les juridictions modernes. Comme l'indique un enquêté de l'Oudalan : « Ici, on s'adresse d'abord aux premiers responsables religieux avant de recourir aux services administratifs pour porter l'affaire à qui de droit. » De façon concrète, les chefs de village, les marabouts et les imams ont plus que les commis de l'État le pouvoir d'influencer l'agir des populations de la zone. L'insécurité pousse aussi les autorités traditionnelles et religieuses à fuir les localités, lorsque leurs vies sont menacées²⁴.

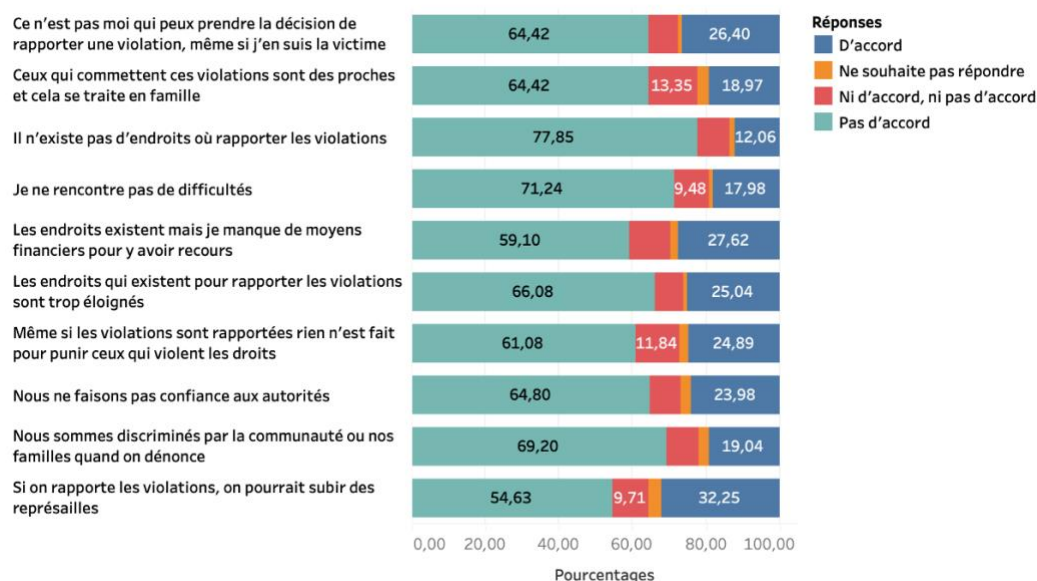
Pour 61,99 % des enquêtés, les institutions judiciaires sont opérationnelles dans leurs localités, dont un tribunal civil (58,14 %, sauf dans la région de Tillabéri), un tribunal coutumier (56,67 %, mais 91,1 % au Niger). Les réponses sont les mêmes pour les hommes et les femmes. Si l'on désagrège selon le statut, le migrant privilégie le tribunal religieux à 50 %, le nomade et le retourné, le système coutumier à 80 %, le PDI, le système étatique à 47,08 %, et enfin le réfugié, le système étatique ou coutumier à 44,44 %.

²⁴ Lors d'un focus groupe, il est ressorti que le chef peul de Thiou avait quitté la localité. De même que dans le Sahel, l'émir du Liptako résiderait à Ouagadougou.

Tableau 6. Quel est selon vous le système de justice le plus impartial ?

	Total	Hommes	Femmes	Burkina Faso	Mali	Niger
Étatique	38,16 %	39,01 %	37,29 %	43,7 %	35,79 %	32,81 %
Coutumier	39,3 %	38,86 %	39,75 %	37,78 %	37,82 %	42,97 %
Religieux	18,82 %	18,39 %	19,26 %	14,07 %	24,11 %	20,05 %
Aucun de ceux-là	3,72 %	3,74 %	3,7 %	4,44 %	2,28 %	4,17 %

Graphique 22. Comportements adoptés en cas de violation des droits



[En cas de violation des droits,] il faut reconnaître d'abord que la plupart ne savent pas. Déjà, il faut reconnaître que beaucoup ne connaissent pas leurs droits. Il y a des gens qui sont nés, grandit, qui n'ont pas eu la chance d'apprendre quels sont leurs droits, quels sont leurs devoirs parce que jusqu'ici, il y a des gens qui pensent que c'est normal de faire marier leurs petites enfants de tel âge²⁵, ils ne savent pas que c'est enfreindre aux droits. Pour ceux qui le savent, j'ai vu beaucoup de personnes aller à la préfecture. J'étais chez le préfet la semaine dernière et il y a beaucoup de personnes qui viennent poser des questions x ou y en lien avec leurs droits ou autres. Pour aller chercher soit des médiations, soit des plaintes. (Entretien avec un leader d'association réalisé le 7 août 2020 à Gorom-Gorom)

Si des systèmes locaux de protection existent dans certaines localités, il y a actuellement des zones où tous les représentants de l'État ont fui à la suite de menaces sécuritaires. Les acteurs judiciaires les ont souvent quitté, comme c'est le cas du tribunal de Djibo qui avait suspendu ses activités pour « raison de sécurité » en avril 2018. De même, ces zones sont déconseillées pour les travailleurs humanitaires :

La difficulté d'accès est la première de nos difficultés. Nous avons des problèmes pour accéder à certaines zones. Les populations sont laissées à elles-mêmes. Les gens ne se sentent pas en sécurité pour aller travailler. Personne ne veut y envoyer son staff parce que quelqu'un ne veut pas avoir la mort d'un collègue sur les mains. Par exemple à Winigin²⁶ il y avait des déplacés, des besoins, mais on ne pouvait pas intervenir. (Entretien avec un intervenant d'une ONG humanitaire réalisé le 6 août 2020 à Ouahigouya)

²⁵ Il faut noter que dans la région du Sahel, le mariage précoce, c'est-à-dire le mariage des mineurs, est une pratique très courante.

²⁶ Winigin est un village situé entre Ouahigouya et Titao.

À maints égards, les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire sont complémentaires, et ce à plusieurs niveaux :

- En matière de veille sécuritaire, les acteurs locaux ont bénéficié de formations/sensibilisation sur la conduite à tenir pour protéger les personnes ressources.
- En matière d'accueil et d'hébergement de réfugiés et/ou de déplacés, les mécanismes locaux s'activent automatiquement en attendant l'implication des partenaires et le déclenchement des réponses extérieures.
- Au plan religieux, les leaders religieux mènent des activités de sensibilisation vis-à-vis des groupes à risque de rejoindre les groupes extrémistes.
- Les structures de la société civile (associations/groupements de femmes et de jeunes, etc.) et les autorités locales coutumières, communales et religieuses apportent des réponses de protection.

2) Les éléments de divergence entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire

En termes d'éléments de contradiction relevés entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire, nous retenons entre autres que :

- le fait que les maires et les chefs de cantons, à Ayorou par exemple, ne fassent pas partie du conseil départemental de sécurité est un facteur de dysfonctionnement, de manque d'efficacité et d'efficience de celui-ci ;
- dans le souci de se protéger des groupes armés, les mécanismes locaux développés par les populations comme la complicité passive, la discrétion et la résignation sont de nature à renforcer ces groupes.

3) Les perceptions des populations sur les mécanismes de protection

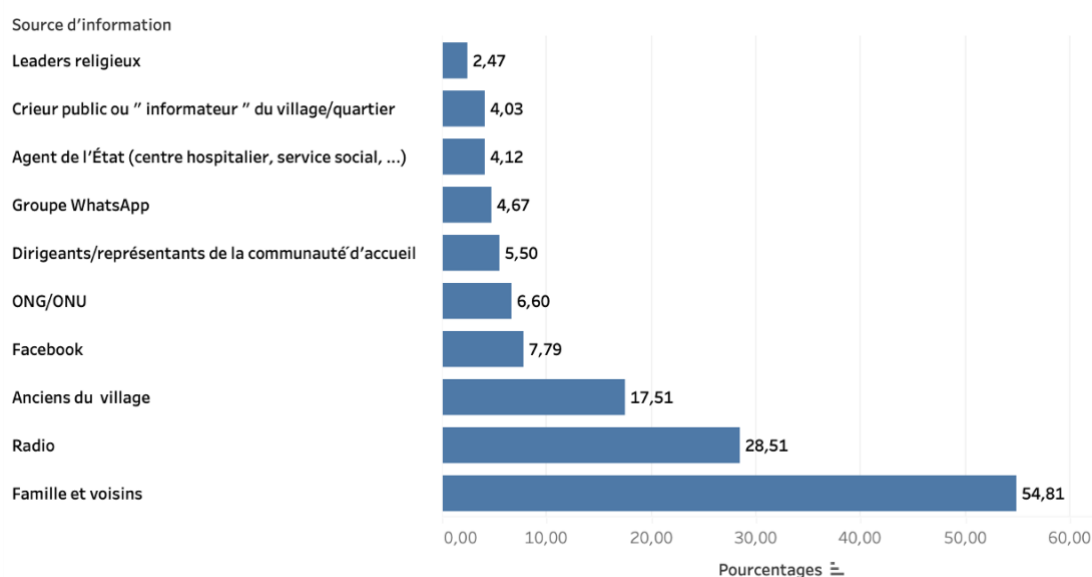
40,74 % des enquêtés considèrent ne pas être « très informés » des services de protection à leur disposition (43,4 % dans la région de Mopti et 45,88 % dans la région du Sahel) ; 27,01 % « assez bien informés » (38,02 % dans la région de Tillabéri ; 44,44 % des réfugiés) ; et 25,72 % « pas du tout informés » (39 % dans la région du Nord ; 66,67 % des migrants).

Nous sommes informés à travers les téléphones et la radio locale. [...] Nous avons les informations avec nos frères jeunes chasseurs qui font des va-et-vient entre les villages et Koro. [...] L'information se passe aussi au niveau du chef de village et les familles voisines [...]. Oui si les projets viennent ici, ils passent obligatoirement par le chef de village et le chef de village nous informe aussi, mais souvent nous ne sommes pas concernées, c'est avec les hommes seulement. (Groupe de discussion avec des jeunes femmes tenu le 12 août 2020 à Koro)

Les principaux moyens d'information sont :

- Famille et voisins : 53,95 % (44,69 % des hommes et 63,48 % des femmes ; toutes les régions sauf le Sahel : non à 52,06 %)
- Anciens du village : 19,65 % (73,47 % pour les PDI retournées)
- Dirigeants/représentants des déplacés : 17,91 %
- Radio : 23,37 % (80 % pour les nomades/transhumants en déplacement)
- Crieurs publics ou informateurs du village/quartier : 9,1 %

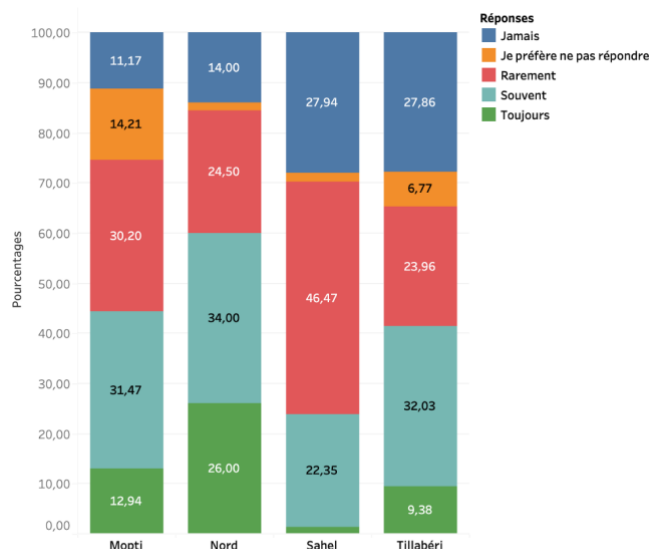
Graphique 23. Sources d'information



Les nomades et les transhumants en déplacement sont 60 % à souhaiter être sensibilisés sur les questions de protection. C'est également le cas de 71,43 % des PDI et retournés et de 55,56 % des réfugiés.

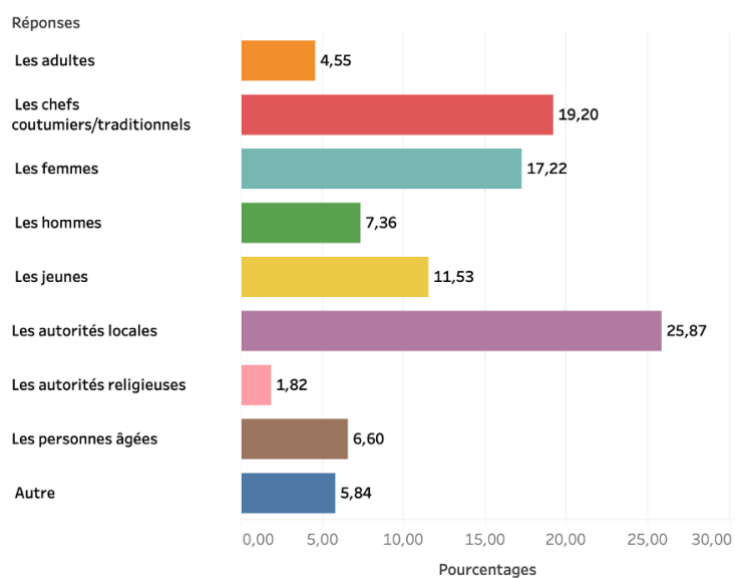
31,71 % des enquêtés pensent que leur opinion n'est pas assez prise en compte dans la définition des programmes d'aide ; 29,67 % qu'elle l'est souvent, 20,79 % jamais et 10,93 % toujours.

Graphique 24. Prise en compte de l'opinion de la population dans la définition des programmes d'aide

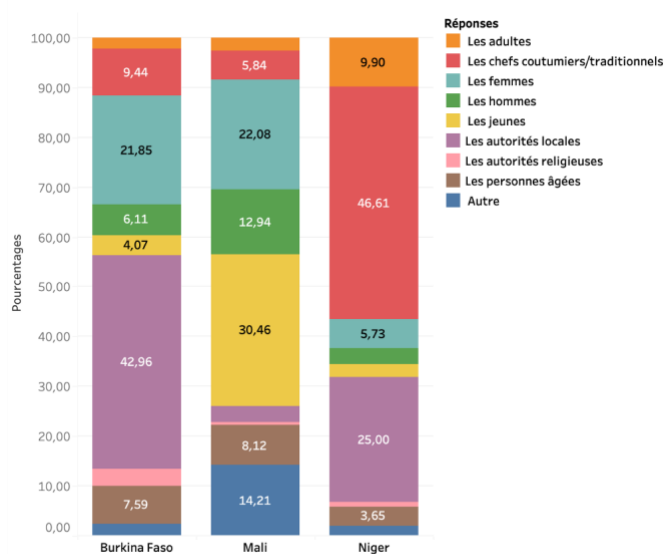


25,87 % des répondants pensent que ce sont les autorités locales qui ont le plus d'influence sur la définition des programmes d'aide et de protection (27,65 % des hommes et 24,04 % des femmes). Pour les résidents, ce sont les chefs coutumiers (25,79 %). Si l'on compare les trois pays, la majorité des répondants au Burkina Faso estime que ce sont les autorités locales (42,96 %) tandis qu'au Mali, ce sont les jeunes (30,46 %) et au Niger, les chefs coutumiers (46,61 %).

Graphique 25. Influence des acteurs sur la définition des programmes d'aide et de protection (% totaux)



Graphique 26. Influence des acteurs sur la définition des programmes d'aide et de protection (répartition par pays)



78,91 % des enquêtés disent ne pas savoir comment adresser une suggestion ou une plainte aux agences de protection humanitaire. Quand ils savent où déposer une plainte, 78,52 % affirment avoir accès aux mécanismes de plainte, 28,15 % préfèrent le faire auprès des dirigeants/représentants des déplacés, et 14,42 % lors des réunions communautaires.

C. Les impacts de la réponse humanitaire

Les impacts des réponses humanitaires sont multiples et multiformes.

1) *Les impacts positifs*

Les impacts positifs portent essentiellement sur les aspects suivants :

- Les appuis/aides apportés aux réfugiés et déplacés contribuent fortement à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils participent activement à la prévention et à la résilience des communautés dans le contexte de crise sécuritaire. Grâce à eux, des communautés ont pu être stabilisées (maintenues) sur des sites officiellement reconnus, évitant ainsi des déplacements massifs et non organisés.
- Les aides humanitaires contribuent à diminuer les tensions entre réfugiés et autochtones. Cela évite certains comportements des réfugiés tels que le vol, les actes criminels, la mendicité. Sans ces vivres, les denrées alimentaires seraient inaccessibles aux populations déplacées.
- Les formations/sensibilisations, la création et l'animation des différents comités locaux en charge des questions de lutte contre l'insécurité sont d'une importance capitale dans la réduction de celle-ci.

2) *Les impacts négatifs*

La restriction ou l'interdiction des déplacements des véhicules pèse négativement sur la portée géographique des interventions humanitaires et leur niveau de satisfaction. Cette situation a réduit considérablement le champ d'action des interventions.

Selon la consigne en cours, aucun véhicule des humanitaires ne peut sortir sur un rayon de 10 km de la ville d'Ayorou. Cette consigne est donnée suite aux attaques répétitives des camps de la police nationale et de celui de la gendarmerie nationale. Aussi, en cas d'alerte, toutes nos activités au niveau du chef-lieu de la commune sont suspendues jusqu'à ce que l'alerte soit levée. (Entretien avec un agent humanitaire réalisé en août 2020 à Ayorou)

Dans ce contexte sécuritaire qui se dégrade de jour en jour, de nombreux jeunes se sentent obligés de migrer vers les chefs-lieux, puis les capitales et enfin vers les pays de la sous-région comme la République de Côte d'Ivoire (RCI).

D. Annexe

Questionnaire AHRC-DFID-SIPRI-DRC

Programme de recherche humanitaire sur la protection des personnes dans les zones de guerre et de conflit dans la zone du Liptako-Gourma

QUESTIONNAIRE			
CONSENTEMENT			
CST	Note au facilitateur : Veuillez informer le candidat :		
	<i>(a) Du sujet et des objectifs de cette étude ; (b) de la façon dont cette recherche va être menée ; (c) du type de données collectées et de comment ces données sont traitées ; (d) des destinataires de cette étude ; (e) du règlement général de l'Union européenne (n° 2016/679) sur la protection des données et le droit de personnes ; et du fait (f) de la participation volontaire dans cette étude.</i>		
	Contact :		
	Je déclare avoir été suffisamment informé à propos de l'étude et j'ai eu la possibilité de poser toutes les questions que j'estimais nécessaires à ma compréhension.	Code : 1 = Oui ; 0 = Non	_
	J'accepte de participer à l'étude du projet AHRC-DFID sur le Liptako-Gourma et comprends la manière dont les données me concernant sont traitées, telles que décrites dans cette notice d'information.	Si CST = 0 c'est la fin de l'enquête. [Veuillez chercher une autre personne.]	
I. IDENTIFICATION			
ID	ID Enquête	Code facilitateur : _ _ _	Code du ménage : _ _ _ _ _
			Numéro questionnaire : _ _Q_ _ _
1.1	Nom du facilitateur _____		
1.2	Nom de l'enquêté (confidentiel) _____		
1.3	Pays _____		
1.4	Nom de la région _____		
1.5	Nom du cercle/province/département _____		
1.6	Nom de la commune _____		
1.7	Nom du village/quartier _____		
1.8	Lieu de résidence	Code : 1. Urbain ; 2. Rural _ _	
1.9	Date de l'enquête	_ _ / _ _ / _ _ _ _ (JJ/MM/AAAA)	
1.10	Heure du début/heure de la fin	_ _ : _ _ - _ _ : _ _ (HH : MM – HH : MM)	
1.11	Quelqu'un vous a-t-il directement mis en contact avec la personne enquêtée (maire, chef de village, etc.)	Code : 1. Oui ; 2. Non	
1.12	Sexe de l'enquêté	Code : 1. Masculin ; 2. Féminin	
1.13	Âge de l'enquêté	_	
1.14	Statut matrimonial	Code : 1. Célibataire 2. Marié(e) 3. Séparé(e) 4. Divorcé(e) 5. Veuf/veuve	
1.15	Nombre d'enfants	_	
1.16	1.16.a	Niveau scolaire complété de l'enquêté (dernier diplôme obtenu)	Code : 1. Non scolarisé 2. Primaire 3. Moyen (collège) 4. Secondaire (lycée) 5. Supérieur (université) Si 1.16.a = 1 aller à 1.17
	1.16.b	Type d'école fréquentée	Code : 1. École formelle publique ou privée 2. École franco-arabe officielle 3. École confessionnelle : école coranique/biblique 4. Les deux (confessionnelle et formelle)

1.17		Quel(le) est votre emploi/activité (socioprofessionnelle) principal(e) ?	Code : 1. Agriculteur 2. Éleveur 3. Pêcheur 4. Commerçant 5. Employé salarié (non-fonctionnaire) 6. Fonctionnaire 7. Artisan 8. Sans emploi rémunéré 9. Femme au foyer 10. Étudiant 11. Autre
1.18	1.18.a	Avez-vous un rôle social particulier au sein de votre communauté ?	Code : 1. Oui 2. Non Si oui aller à 1.18.b ; si non 1.19
1.18	1.18.b	Si oui, lequel ? (une réponse possible)	Code : 1. Leader communautaire 2. Chef religieux 3. H/F engagé(e) dans un groupe associatif ou communautaire 4. Membre d'un groupe de femmes 5. Membre d'un groupe de jeunes 6. Membre d'une confédération professionnelle 7. Autre à préciser _____
1.19		Si vous le souhaitez, pouvez-vous me dire quelle est votre religion ?	Code : 1. Musulman 2. Chrétien 3. Religion traditionnelle/animiste 4. Autre _____
1.20		Si vous le souhaitez, pouvez-vous me dire à quel groupe ethnique vous appartenez ?	_____

1.21	1.21.a	Statut du ménage/de l'enquêté	Code : 1. Résident 2. Nomade/transhumant en déplacement 3. Personne déplacée interne 4. Réfugié 5. Demandeur d'asile 6. Apatride 7. Refoulé 8. Migrant 9. Personne déplacée interne ou réfugié retourné Si 1.21.a = 1 aller à 1.21.b Si 1.21.a différent de 1, aller à 1.21.c	__
	1.21.b	Si vous êtes résident, pourquoi vous y êtes-vous installé ?	Code : 1. Originaire de la localité 2. Raison familiale 3. Travail 4. Déplacement forcé 5. Études 6. Autre	__
	1.21.c	Si vous-êtes un déplacé, quel type de déplacement correspond à votre situation ?	Code : 1. Je suis en déplacement post-incident 2. Je suis en déplacement de façon préventive 3. Je suis en déplacement pendulaire 4. Je me suis déplacé une fois puis je me suis redéplacé vers une autre communauté 5. Je me suis déplacé post-incident et je suis de retour 6. Je me suis déplacé de façon préventive et je suis de retour 7. Je préfère ne pas répondre	

II. Quels sont les menaces, les risques et les vulnérabilités de la population du Liptako-Gourma ?		
2.1	<p>Parmi les problèmes suivants, lequel est le plus préoccupant pour vous et votre famille ?</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Problèmes économiques (chômage, manque de ressources) 2. Problèmes de gouvernance (corruption, absence d'État, absence de justice/services sociaux de base) 3. Problèmes sécuritaires (violence, présence d'acteurs armés étatiques et non étatiques, banditisme) 4. Problèmes sociaux et de protection (accès logement, éducation, santé...) 5. Problèmes climatiques/accès limité aux ressources naturelles (déforestation, inondations/crués, sécheresse/désertification, érosion...) 6. Je ne sais pas 7. Autre (à préciser) __
2.2	<p>Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes économiques les plus importants ?</p> <p>Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1), important (2) et moins important (3)</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chômage/manque d'opportunité économique 2. Mauvaises récoltes 3. Accès limité aux terres agricoles 4. Accès limité au pâturage 5. Accès restreint aux foires et marchés 6. Rareté des ressources halieutiques 7. Surmortalité précoce du bétail 8. Autre (à préciser) __
2.3	<p>Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes de gouvernance les plus importants ?</p> <p>Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accès limité aux services administratifs (état civil, mairie...) 2. Accès limité à la justice et aux services de police/gendarmerie 3. Manque d'infrastructures (routes, électricité, eau, etc.) 4. Accès aux services publics (écoles, hôpital, service social...) 5. Absence des autorités étatiques 6. Discrimination 7. Corruption 8. Injustice sociale/hierarchique 9. Autre (à préciser) __
2.4	<p>Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes sécuritaires les plus importants ?</p> <p>Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1), important (2) et moins important (3)</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Banditisme, vols armés ou non armés 2. Violences entre communautés 3. Violences au sein de la communauté 4. Présence des milices et groupes armés 5. Absence des forces de sécurité 6. Présence des forces de sécurité 7. Présence et cohabitation avec les déplacés 8. Présence de mines ou de munitions non explosées 9. Circulation des armes légères et de petits calibres 10. Opérations militaires 11. Prélèvement de taxes illégales 12. Présence de trafiquants 13. Problème de cohabitation avec les déplacés 14. Problème de cohabitation avec la communauté hôte 15. Violences basées sur le genre 16. Autre (à préciser) _
2.5	<p>Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes liés aux services sociaux de base les plus importants ?</p> <p>Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1), important (2) et moins important (3)</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accès limité à un logement 2. Accès limité aux services d'état civil 3. Accès limité à l'éducation 4. Accès limité aux structures de santé 5. Accès limité au soutien psychosocial 6. Accès limité à l'eau et à l'alimentation 7. Autre (à préciser) _____

<p>2.6</p>	<p>Êtes-vous, ou un membre de votre famille, confronté aux actes suivants :</p> <p>Code : (pour chaque)</p> <p>1 = oui 2 = non</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discrimination liée à l'âge 2. Discrimination liée au sexe 3. Discrimination liée au statut socio-professionnel 4. Discrimination liée à la religion 5. Discrimination liée à votre groupe ethnique 6. Conflits entre communautés/villages 7. Conflits agriculteurs/agriculteurs 8. Conflits agriculteurs/éleveurs 9. Conflits éleveurs/éleveurs 10. Coupeurs de route 11. Agressions physiques 12. Attaques de représailles contre des villages 13. Meurtres, assassinats 14. Vol, pillage 15. Enlèvements 16. Violences basées sur le genre 17. Violences sexuelles 18. Mariages précoces/forcés 19. Torture et traitements inhumains 20. Arrestation arbitraire/détention illégale 21. Recrutement forcé 22. Découverte de mines ou de munitions non explosées 23. Présence d'armes légères et de petits calibres 24. Prélèvement de taxes illégales (racket, extorsion)
<p>2.7</p>	<p>Qui sont les principales victimes de la violence que vous connaissez ?</p> <p>Code (pour chaque réponse) :</p> <p>1 = oui 2 = non</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les enfants 2. Les femmes 3. Les hommes 4. Les personnes âgées 5. Les personnes vivant avec un handicap 6. Les minorités religieuses 7. Groupes ethniques 8. Les étrangers 9. Les personnes déplacées 10. Autorités locales, traditionnelles ou religieuses 11. Forces de défense et de sécurité 12. Éleveurs 13. Agriculteurs 14. Autre (à préciser) __
<p>2.8</p>	<p>Que pensez-vous de la présence de réfugiés et déplacés dans votre communauté ?</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il n'y a pas de réfugiés ni de déplacés 2. Nous sommes contents 3. Nous sommes inquiets 4. Nous sommes indifférents 5. Je préfère ne pas répondre <p>Si 2.8 = 3 aller à 2.9, sinon aller à 2.10</p>
<p>2.9</p>	<p>Si vous êtes inquiet, pourquoi ?</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méfiance de la communauté 2. Risque de tension liée aux aspects de logement, terre et propriété 3. Risque de tensions intercommunautaires 4. Pression sur les services sociaux de base (éducation, santé) 5. Pression sur les moyens de subsistance 6. Ils bénéficient de l'aide et pas nous 7. Absence d'opportunités socio-économiques 8. Préoccupations pour la santé communautaire 9. Autre (à préciser) __ 10. Je préfère ne pas répondre
<p>2.10</p>	<p>Pouvez-vous circuler librement à l'extérieur de votre communauté ?</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre
<p>2.11</p>	<p>Vous sentez-vous en sécurité ?</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre <p>Si 2.11 = 2, aller à 2.12, sinon aller à 2.13</p>
<p>2.12</p>	<p>Si vous ne vous sentez pas en sécurité, quelles en sont les raisons ?</p> <p>Code (pour chaque réponse) :</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Proximité des zones de combat 2. Absence d'autorités étatiques 3. Présence d'acteurs armés étatiques 4. Présence d'acteurs armés non étatiques

<p>1 = oui 2 = non</p>	<p>5. Destruction des infrastructures publiques 6. Occupation/destruction des maisons 7. Extorsion de biens 8. Détention illégale/arbitraire 9. Prélèvement de taxes illégales 10. Attaques/menaces contre la population 11. Activités criminelles 12. Violences basées sur le genre 13. Discrimination ethnique, religieuse et/ou sociale 14. Présence de mines et d'engins explosifs 15. Présence d'armes légères et de petits calibres 16. Autre : (à préciser) _ 17. Je préfère ne pas répondre</p>
----------------------------	---

III. Quels sont les mécanismes de protection locale ? Sur quelles normes et règles sociales reposent-ils ?

3.1	<p>Comment adaptez-vous vos habitudes de vie à la situation d'insécurité ?</p> <p>Code (pour chaque réponse) :</p> <p>1 = Oui 2 = Non</p>	<p>Code :</p> <p>1. J'ai arrêté certaines de mes activités 2. J'ai rejoint un groupe d'autodéfense 3. J'ai rejoint un groupe religieux 4. J'ai acheté une arme pour me défendre 5. J'ai changé ou limité mes déplacements 6. Mon mari/épouse/enfants font certaines de mes activités à ma place 7. Je me suis déplacé vers des communes plus sécurisées 8. Je n'ai pas changé mes habitudes 9. Autre (à préciser) _____</p>	
3.2	<p>Que signifie pour vous la « protection » ?</p> <p>Donner 3 choix par ordre de priorité</p>	<p>Code :</p> <p>1. La sécurité et la protection physique 2. Le bien-être et la protection psychique 3. Le respect des droits de la personne 4. La protection des enfants 5. La protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre 6. La protection contre les mines et les engins explosifs 7. L'accès aux services sociaux de base (comme l'éducation, la santé, l'eau, la justice, l'état civil, les ressources économiques) 8. J'en ai entendu parler mais je ne sais pas ce que cela signifie 9. Je n'en ai jamais entendu parler 10. Autres (à préciser) _____</p>	
3.3	<p>En cas d'incident de protection, à qui allez-vous le rapporter en priorité ?</p> <p>Donner 3 choix par ordre de priorité.</p>	<p>Code :</p> <p>1. Famille 2. Amis ou voisins 3. Leaders communautaires 4. Élus locaux (maires et conseillers) 5. Autorités locales (gouverneurs, préfets et sous-préfets) 6. Forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police, garde nationale) 7. Milice ou groupe armé non étatique 8. Justice 9. Forces internationales/Nations unies 10. Membre du comité local de protection communautaire (CLPC) 11. Leader religieux 12. Travailleur social/ONG/Association locale 13. Personne, car je ne sais pas à qui m'adresser 14. Autre (à préciser) _____ 15. Je préfère ne pas répondre</p>	
3.3	3.3.1	<p>Selon vous, à qui les femmes vont le rapporter en priorité ?</p>	<p>Code :</p> <p>1. Famille, amis et voisins 2. Association/organisation de femmes 3. Justice 4. Leader traditionnel ou coutumier 5. Autorité religieuse 6. Autre (à préciser) _____</p>
3.3	3.3.2	<p>Selon vous, à qui les jeunes vont le rapporter en priorité ?</p>	<p>Code :</p> <p>1. Famille, amis et voisins 2. Association/organisation de jeunes 3. Justice</p>

			<p>4. Leader traditionnel ou coutumier 5. Autorité religieuse Autre (à préciser) _____</p>
3.4	Est-ce que les institutions judiciaires sont opérationnelles dans votre localité ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 4. Je préfère ne pas répondre <p>Si 3.4 = 1 aller à 3.5, sinon aller à 3.6</p>	
3.5	Si oui, lesquelles ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tribunal civil 2. Tribunal militaire 3. Tribunal coutumier 4. Je préfère ne pas répondre 	
3.6	Selon vous, lequel des systèmes de justice est le plus impartial ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le système étatique (tribunal) 2. Le système coutumier 3. Le système religieux 4. Aucun de ceux-là 	
3.7	<p>Quand vous rencontrez des difficultés pour rapporter des violations, donnez votre degré d'accord avec les affirmations suivantes :</p> <p>Code : (pour chaque réponse)</p> <p>1 = Pas d'accord 2 = Ni d'accord, ni pas d'accord 3 = D'accord 4 = Ne souhaite pas répondre</p>	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ce n'est pas moi qui peux prendre la décision de rapporter une violation, même si j'en suis la victime. 2. Il n'existe pas d'endroits où rapporter les violations. 3. Les endroits qui existent pour rapporter les violations sont trop éloignés. 4. Les endroits existent mais je manque de moyens financiers pour y avoir recours. 5. Même si les violations sont rapportées rien n'est fait pour punir ceux qui violent les droits. 6. Si on rapporte les violations, on pourrait subir des représailles. 7. Nous ne faisons pas confiance aux autorités. 8. Nous sommes discriminés par la communauté ou nos familles quand on dénonce. 9. Ceux qui commettent ces violations sont des proches et cela se traite en famille. 10. Je ne rencontre pas de difficultés 	
3.8	Existe-t-il des services de protection dans votre localité ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non <p>Si 3.8 = 2 aller à 3.12</p>	
3.9	Si oui, qui s'en occupe ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comité local de protection 2. Services de l'État 3. ONG locale 4. ONG internationale 5. Groupes communautaires 6. Nations unies 7. Autre (à préciser) ___ 	
3.10	Y avez-vous accès ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre <p>Si 3.10 = 1 et 3 aller à 3.12</p>	
3.11	Si non pourquoi ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Barrière sociale 2. Je n'ai pas le pouvoir de décider 3. Coût trop élevé 4. Distance trop grande 5. Insécurité sur le trajet/autour du service 6. Services de mauvaise qualité 7. Discriminations au sein de ces services 8. Je ne connais pas les services qui existent 9. Autre (à préciser) ___ 	
3.12	Existe-t-il un mécanisme étatique ou non étatique chargé de résoudre les tensions/conflits ?	<p>Code :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas <p>Si 3.12 = 2 aller à 3.16</p>	
3.13	Si oui lequel ?		

3.14	Si oui, le système permet-il effectivement d'éviter ou de résoudre les tensions/conflits ?	Code : 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas Si 3.14 = 1 et 3 aller à 3.16
3.15	Si non, pourquoi ?	_____
3.16	Dans la localité où vous vivez, êtes-vous représenté par des membres de votre communauté ?	Code : 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre
3.17	Comment les femmes sont-elles représentées au sein de ces instances communautaires ?	Code : 1. Moins de 1 femme pour 4 représentants 2. Environ 1 femme pour 4 représentants 3. Environ 1 femme pour 3 représentants 4. Environ 1 femme pour 2 représentants 5. Plus de femmes que d'hommes sont représentées (> 50 %) 6. Je ne sais pas 7. Je préfère ne pas répondre
3.18	Comment les jeunes de 15 à 25 ans sont-ils représentés au sein des structures de gestion communautaire (instances communautaires, comité de gestion, etc.) ?	Code : 1. Moins de 1 jeune pour 4 représentants 2. Environ 1 jeune pour 4 représentants 3. Environ 1 jeune pour 3 représentants 4. Environ 1 jeune pour 2 représentants 5. Plus de jeunes que de personnes âgées sont représentées (> 50%) 6. Je ne sais pas 7. Je préfère ne pas répondre

IV. Logiques d'engagement et proposition de résolution

4.1	Selon vous, quelles sont les deux raisons principales qui poussent les gens à s'engager dans des conflits ?	Code : 1. Motivation économique 2. Motivation politique 3. Marginalisation sociale 4. Motivation religieuse 5. Fragilité psychologique 6. Influence du groupe d'appartenance 7. Besoin de se faire reconnaître/statut 8. Honneur et obligation morale/familiale 9. Vengeance/réparation 10. Contrainte/menace s'ils ne s'engagent pas 11. Besoin de se défendre 12. Autre (à préciser) ____
4.2	Pour réduire la violence il faut : (Donnez votre degré d'accord avec les affirmations suivantes) : Code : (pour chaque réponse) 1 = Pas d'accord 2 = Ni d'accord, ni pas d'accord 3 = D'accord 4 = Ne veut pas répondre	Code : 1. Renforcer le système de justice coutumier 2. Renforcer l'éducation à la paix et la citoyenneté 3. Renforcer le rôle des acteurs communautaires 4. Créer des opportunités de travail pour les jeunes 5. Réduire l'accès aux armes 6. Aider à l'insertion des personnes déplacées 7. Renforcer le rôle des femmes 8. Renforcer le rôle des jeunes 9. Favoriser le dialogue/la médiation entre les personnes (parties en conflit) 10. Réglementer de manière équitable l'accès et l'utilisation des ressources naturelles
4.3	D'après vous quels acteurs seraient les mieux indiqués pour réduire la violence ?	_____

V. Interaction entre les réponses de protection humanitaire et les mécanismes de protection locaux (positifs, neutres ou négatifs) et adéquation de l'assistance proposée avec les besoins		
5.1	Au cours des six derniers mois, avez-vous reçu une assistance humanitaire ?	Code : 1. Oui 2. Non Si 5.1 = 2 aller à 5.4
5.2	Si oui, de quelle nature ?	Code : 1. Assistance légale/juridique 2. Accès aux soins/santé 3. Argent 4. Soutien psychosocial/premiers secours psychologiques 5. Appui à l'épargne et au crédit 6. Assistance alimentaire (cash, coupons ou en nature) 7. Appui en moyens d'existence (AGR notamment) 8. Kits d'articles ménagers et d'hygiène 9. Abris 10. Eau, hygiène et assainissement 11. Éducation 12. Formation professionnelle 13. Activités de dialogue, réconciliation 14. Autres à préciser : _____
5.3	Si vous avez été directement bénéficiaire d'un programme de protection humanitaire, êtes-vous satisfait de l'aide qui vous a été apportée ?	Code : 1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Très satisfait 6. Je préfère ne pas répondre
5.4	Étes-vous confrontés à l'un des problèmes suivants pour interagir avec les organisations humanitaires qui interviennent dans votre localité ? Code : (pour chaque réponse) 1 = Oui 2 = Non	Code : 1. Nous ne comprenons pas bien ce qu'ils nous disent. 2. Ce n'est pas dans nos habitudes d'interagir avec eux. 3. Nous avons peur des conséquences si on leur parle. 4. Nous ne savons pas comment les contacter. 5. Nous ne sommes pas consultés dans les prises de décisions. 6. Les organisations ne répondent pas à nos questions/besoins. 7. Les organisations n'organisent pas de réunions/assemblées avec la communauté ou ses dirigeants. 8. La façon de communiquer n'est pas respectueuse. 9. Les organisations humanitaires n'interviennent pas dans notre localité. 10. Les organisations humanitaires ne parlent pas à des gens comme moi. 11. Pas de problème particulier 12. Je préfère ne pas répondre. Si 5.4.9 = Oui aller à 5.6
5.5	En général, avec qui interagissent les organisations humanitaires dans votre localité ?	Code : 1. Directement avec les personnes bénéficiaires 2. Avec les autorités publiques/élus locaux 3. Avec les organisations communautaires 4. Avec les autorités traditionnelles 5. Avec les autorités religieuses 6. Avec les forces de défense et de sécurité (gendarme, police, militaires) 7. Avec des groupes armés non étatiques 8. Avec aucun de ceux-là 9. Je ne sais pas
5.6	Pensez-vous que les activités menées dans le cadre de la protection humanitaire répondent aux besoins les plus importants de votre communauté ?	Code : 1. Toujours 2. Souvent 3. Rarement 4. Jamais
5.7	Pensez-vous que les activités de protection respectent les codes culturels locaux ?	Code : 1. Pas du tout 2. Pas vraiment 3. Oui 4. La plupart du temps 5. Complètement Si 5.7 = 3, 4 et 5 aller à 5.9

5.8	Pourquoi ?	_____
5.9	Considérez-vous que les programmes de protection favorisent un groupe social au détriment d'un autre ?	Code : 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre Si 5.9 = 2 et 3 aller à 5.11
5.10	Si oui, lequel ?	_____
5.11	Pensez-vous que la protection humanitaire permet de renforcer les mécanismes locaux de protection existants (formels et informels) ?	Code : 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 4. Je préfère ne pas répondre
5.12	Vous considérez-vous informé des services de protection à votre disposition ?	Code : 1. Très bien informé 2. Assez bien informé 3. Pas très informé 4. Pas du tout informé
5.13	Comment recevez-vous généralement les informations ? Donner les deux principaux moyens d'information.	Code : 1. Anciens du village 2. Famille, voisins 3. Dirigeants/représentants des déplacés 4. Dirigeants/représentants de la communauté d'accueil 5. Agent de l'État (centre hospitalier, service social...) 6. Leaders religieux 7. Gestionnaire/responsable du camp/site 8. ONG/ONU 9. Radio 10. Panneaux d'affichage 11. SMS/message téléphone 12. Facebook 13. Groupe WhatsApp 14. Crieur public ou « informateur » du village/quartier 15. Autre (à préciser) ___ 16. Je préfère ne pas répondre
5.14	Quel type d'information souhaiteriez-vous recevoir ?	Code : 1. Informations générales sur l'assistance/services disponibles 2. Modalités d'accès aux services disponibles (coût, horaires, etc.) 3. Aide juridique 4. Sensibilisation sur les questions de protection (état civil, protection de l'enfance, violences basées sur le genre [VBG]...) 5. Autre (à préciser) ___
5.15	Considérez-vous que les acteurs de la protection humanitaire prennent suffisamment en compte votre opinion dans la définition de leurs programmes d'aide ?	Code : 1. Toujours 2. Souvent 3. Rarement 4. Jamais 5. Je préfère ne pas répondre
5.16	Selon vous, quels acteurs ont le plus d'influence pour la définition des programmes d'aide de protection ?	Code : 1. Les adultes 2. Les femmes 3. Les jeunes 4. Les hommes 5. Les personnes âgées 6. Les chefs coutumiers/traditionnels 7. Les autorités religieuses 8. Les autorités locales 9. Autre (à préciser) ___
5.17	Savez-vous comment adresser une suggestion ou une plainte aux agences de protection humanitaire ?	Code : 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas Si 5.17 = 2 et 3, aller à 5.19
5.18	Si oui, avez-vous accès aux mécanismes de dépôt de plainte ?	Code : 1. Oui 2. Non

5.19	Après de qui préféreriez-vous déposer une plainte ?	Code : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les dirigeants/représentants des déplacés 2. Les dirigeants/représentants de la communauté d'accueil 3. Un comité local (communautés hôtes et déplacés) 4. Un comité de gestion des plaintes 5. Les fonctionnaires du gouvernement 6. Boîtes à plaintes/suggestions 7. Lors de réunions communautaires 8. Les ONG/ONU 9. Un numéro vert/ligne téléphonique 10. Autre (à préciser) ___ 11. Je préfère ne pas répondre
-------------	---	--

Table des cartes, tableaux et graphiques

Cartes

Carte 1. Zone du Liptako-Gourma.....	8
Carte 2. Couverture géographique potentielle recherche opérationnelle.....	10
Carte 3. Localités enquêtées	13

Tableaux

Tableau 1. Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso.....	11
Tableau 2. Zone d'étude et communes enquêtées au Mali.....	11
Tableau 3. Zone d'étude et communes enquêtées au Niger.....	11
Tableau 4. Répartition des entretiens	12
Tableau 5. Acteurs responsables des services de protection.....	38
Tableau 6. Quel est selon vous le système de justice le plus impartial ?.....	53

Graphiques

Graphique 1. Distribution : pays, âge et sexe	14
Graphique 2. Niveau d'éducation	14
Graphique 3. Profession des enquêtés (% totaux).....	15
Graphique 4. Profession des enquêtés (répartition par pays).....	15
Graphique 5. Statut des enquêtés (% totaux).....	16
Graphique 6. Statut des enquêtés (répartition par pays).....	16
Graphique 7. Motif du déplacement.....	16
Graphique 8. Type de déplacement (% totaux).....	17
Graphique 9. Type de déplacement (répartition par pays).....	17
Graphique 10. Rôle joué dans la société.....	18
Graphique 12. Nature des menaces et des risques (répartition par pays)	20
Graphique 13. Type de violence rencontrée	29
Graphique 14. Principales victimes de violence connue	29
Graphique 15. Principale motivation pour rejoindre un groupe djihadiste.....	30
Graphique 16. Principaux mécanismes de réduction de la violence	30
Graphique 17. Principaux facteurs d'insécurité	35
Graphique 18. Modification des comportements face à l'insécurité.....	35
Graphique 19. Que signifie pour vous la « protection » ?.....	37
Graphique 20. Réponse des activités de protection humanitaire aux besoins des communautés	51
Graphique 21. Respect des codes culturels locaux par les activités de protection.....	52
Graphique 22. Comportements adoptés en cas de violation des droits	53
Graphique 23. Sources d'information	55
Graphique 24. Prise en compte de l'opinion de la population dans la définition des programmes d'aide ...	55
Graphique 25. Influence des acteurs sur la définition des programmes d'aide et de protection (% totaux).56	
Graphique 26. Influence des acteurs sur la définition des programmes d'aide et de protection (répartition par pays).....	56